



2e séance du Conseil général

Législature 2020-2024

Mardi 22 décembre 2020 à 17h30

Pavillon des sports, Charrière 78

Procès-verbal

Présidence : Karim Boukhris (POP)

Présent-e-s : Babando Cyril, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Brechbühler Jean-Pierre, Brossard Carmen, Chouiter Djebaili Amina, Christen Jean-Denis, Courvoisier Blaise, Curty Sarah, Erard Monique, Erard Nathan, Fatton Marc, Favre Andy, Fivaz Blaise, Frutschi Marc, Graf Crystel, Gressot Julien, Guinand Cécile, Guyot Ilinka, Haldimann Cédric, Houlmann Alexandre, Jaquet-Tissot Aline, Jeandroz Françoise, Lalive Jean-Emmanuel, Lalive Todeschini Laure, Leitenberg Brigitte, Lièvre Assamoi Rose, Locatelli Silvia, Othenin-Girard Alain, Perret François, Pittet Vincent, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Stehlin Laurent, Strub Yves, Tritten Jean-Jacques, Vaucher Alain, Vaucher Frédéric

Excusé-e-s : Moser Claude-André, Nussbaumer Daniel, Tissot Nathalie

Suppléant-e-s présent-e-s : Finger Evan, Iseli Maël

Le Conseil communal siège à quatre ; Jean-Daniel Jeanneret étant excusé.

Le procès-verbal de la séance N° 37 a été adopté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice.

M. Karim Boukhris, Président : Consigne liée à la situation sanitaire actuelle : tout le monde porte donc le masque quand il est debout. Il est fortement recommandé de conserver le masque à votre place, sauf pour manger évidemment.

Pour les interventions – surtout les interventions longues – il serait pratique que vous vous dirigiez vers le micro qui se trouve ici à ma gauche, donc à votre droite. Pour les interventions plus courtes, vous pouvez intervenir depuis votre table mais pensez bien que vos interventions ne seront pas amplifiées donc parlez fort pour que tout le monde comprenne.

2e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 22 décembre 2020 à 17h30

au Pavillon des sports, Charrière 78

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 37^e séance du Conseil général du 24 septembre 2020.
2. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants.
3. Projet d'arrêté des groupes POP, UDC et PS sur le coefficient fiscal, déposé lors de la séance du 28 novembre 2019, développé et amendé par le Conseil communal lors de la séance du 1^{er} septembre 2020 (*texte suit*).

L'amendement du groupe PLR au "Projet d'arrêté amendé des groupes POP, UDC et PS sur le coefficient fiscal", déposé lors de la séance du 1^{er} septembre 2020, sera traité sous ce point.

4. **Budget 2021** – Rapports du Conseil communal et de la Commission financière – Rapports des sous-commissions.
 - Discussion générale
 - Discussion de détail – budget du compte de résultats
 - Discussion de détail – budget d'investissements
 - Vote des arrêtés
 - Prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière

Karim Boukhris
président du Conseil général

Objets déposés

Amendement proposé par le Conseil communal au rapport du 11 novembre 2020 relatif au budget 2021

Arrêté no 1, article premier

Le Conseil communal propose un amendement de CHF 68'500.- au budget 2021 pour un mandat d'étude relatif au renforcement du Service économique pour qu'il puisse être un soutien réel à notre économie locale et offrir la possibilité de nouvelles implantations, tout en renforçant la domiciliation. Sur la base de cette étude, un rapport à l'attention du Conseil général sera établi.

122 Service économique

Compte 31300000 Prestations services de tiers

Budget 2021 : CHF 21'500.-

Amendement : Hausse de CHF 68'500.-, soit un montant au budget 2021 de CHF 90'000.-

Pour le conseil communal : Jean-Daniel Jeanneret

Amendement des groupes PS, POP et Verts au budget 2021

L'arrêté d'approbation du budget no 1 est modifié comme suit :

Ajout d'un montant de CHF 68'500.- aux charges d'exploitation du budget 2021 permettant de mettre en œuvre une coordination des actions en lien avec l'intégration dans notre Ville.

Ce montant complémentaire est ajouté au poste 430 École obligatoire – Direction et administration sous la rubrique 30 : Charges de personnel. Le Conseil communal peut aussi l'affecter à une autre rubrique s'il estime que cette affectation serait plus cohérente pour atteindre l'objectif exprimé ci-dessus.

Pour le PS : Silvia Locatelli

Pour le POP : Julien Gressot

Pour les Verts : Monique Erard

Interpellation du groupe Les Verts

Remplacement des Arbres de la Carmagnole

Dans Arcinfo et le communiqué de presse du 23 novembre, nous apprenons que les cerisiers de la Carmagnole seront déplacés et remplacés par des espèces plus résistantes. Cette opération me semble risquée mais pas impossible. Le 26 novembre ces arbres sont déplacés et les espèces mentionnées plantées quelques jours plus tard.

Ce qui pose problème c'est le choix des arbres de remplacement.

En effet, la Ville a publié un "guide des aménagements extérieurs" en 2018 destiné à toutes les personnes désirant planifier une nouvelle plantation.

Dans le communiqué, deux espèces d'arbres sont mentionnées mais elles ne figurent pas dans le catalogue du guide. De plus, une espèce, soit le févier d'Amérique appelé aussi Robinia Pseudoaccacia, figure dans la liste des espèces exotiques envahissantes également mentionnée dans la liste...

Comment est-ce possible que la Ville réalise une plantation au mépris des règles qu'elle a elle-même édictées ?

Pour le groupe des Verts : François Perret

Motion du groupe POP

Pour le développement d'un outil d'intégration par le biais d'une carte citoyenne

L'intégration est un enjeu important pour faire que chaque individu puisse appartenir à la société dans laquelle il vit. Les difficultés supplémentaires et la discrimination découlant des origines d'une personne, des différences de langues, de cultures, etc., sont légion et ne sont plus à démontrer. La Chaux-de-Fonds, Cité multiculturaliste par essence, connaît une grande diversité de population qui fait sa richesse mais qui demande également une attention particulière.

Différentes villes à travers le monde ont déployé des outils d'intégration par le biais de systèmes de carte citoyenne pouvant donner accès à certains services essentiels et d'ordinaire très compliqués tels que dans les domaines de la santé, du logement, des assurances... Ces projets

montrent des effets positifs dans les villes américaines qui ont introduit ces cartes par exemple au niveau de l'intégration, des coûts de la santé, de la criminalité, de la vie sociale, des finances publiques... Des villes suisses ont également lancé de tels projets dont certains sont en cours de concrétisation.

Nous souhaitons que ces exemples soient examinés par la Ville de La Chaux-de-Fonds afin d'introduire sa propre carte. Nous demandons donc au Conseil communal de mettre en place une carte citoyenne chaux-de-fonnière inspirée de différents modèles, tels que la City-Card de Zurich, et destinée en premier lieu aux sans-papiers et aux personnes en situation administrative délicate mais qui pourrait aussi avoir un objectif plus large en renforçant l'identité chauxoise. Pour ce faire, cette étude devra également analyser l'opportunité de combiner les différentes cartes de la Ville avec cette carte de citoyenneté afin de n'en avoir, si possible, plus qu'une liant les différents services et contribuant par là-même à forger un véritable sentiment d'appartenance à la Collectivité.

Pour le groupe POP : Julien Gressot, Françoise Jeandroz

Postulat PVL frein à l'engagement

Par ce postulat, nous demandons que le Conseil communal étudie la possibilité de mettre un frein à l'engagement en réduisant l'augmentation des EPT prévus au budget 2021 et, pour les postes qui seraient indispensables, de proposer des contrats à durée déterminée.

Pour le Groupe PVL : Brigitte Leitenberg, Alain Othenin-Girard

Motion PVL soutien aux entreprises

Par cette motion, nous demandons que le Conseil communal étudie la possibilité d'offrir aux entreprises de la Ville un allègement de moitié sur la taxe déchets 2021.

Nous avons été également surpris qu'aucune mesure Covid n'ait été mentionnée à l'attention des entreprises. On ne pense évidemment pas que c'est à la Ville d'aider toutes les entreprises en créant un fonds, mais une diminution de la taxe déchets ne pourrait-elle pas être envisagée pour

montrer aux entreprises, restaurants et commerces de la Ville en situation critique, la sensibilité de la Ville à leurs égards ?

De fait, nous proposons également qu'il soit mis en place dans le budget 2021, une réduction de moitié de la taxe déchets pour les entreprises chauds-de-fonnières.

Pour le Groupe PVL : Brigitte Leitenberg, Alain Othenin-Girard

Motion interpartis

Pour une diffusion des séances du Conseil général en direct

Le Conseil communal est prié d'étudier dans les meilleurs délais les moyens possibles de diffusion des séances du Conseil général en direct, comme c'est par exemple le cas pour le Grand Conseil, non seulement durant la période de pandémie, mais aussi de manière pérenne.

Les récentes dispositions anti-Covid fixées par le SCAV limitant la présence du public aux séances du Conseil général à cinq personnes au maximum, y compris les membres de la presse, ont mis en évidence le fait que les débats du Législatif risquaient bien de se dérouler à "huis clos" durant encore quelques temps.

Or, il nous paraît important que le public puisse en toute situation assister aux débats de notre Autorité. Il y va de la transparence du jeu démocratique, tout comme il convient de faire connaître plus largement à la population les problématiques que traite le Conseil général. Il ne fait nul doute que cet accès facilité contribuerait à relancer l'intérêt de nos concitoyens pour la politique locale.

Depuis plusieurs années, les débats des législatifs de plusieurs villes peuvent être suivis en direct, comme c'est le cas à Lausanne ou à Genève. Dans notre Canton, la Ville de Neuchâtel, il est vrai profitant des installations de la salle du Grand Conseil, diffuse en direct et également en replay les séances du Conseil général depuis le 11 mai 2020.

Dans cet ordre d'idée, une collaboration avec le Canton aussi longtemps que les séances du Grand Conseil se dérouleront au Pavillon des sports serait peut-être envisageable et faciliterait la mise en place.

Dans un premier temps tout au moins, il n'est pas indispensable de disposer de moyens sophistiqués comme ceux qui existent pour les

séances du Grand Conseil; l'objectif premier est de permettre à tout un chacun d'écouter les débats en direct.

Souvent, nous avons émis le vœu, dans notre hémicycle, que notre Ville entre pleinement dans le 21^{ème} siècle. L'accès des séances du Conseil général sur Internet serait une modeste contribution à cet objectif.

Pour le PS : Pierre-Alain Borel

Pour le PDC : Blaise Fivaz

Pour les Verts libéraux : Brigitte Leitenberg

Pour Les Verts : Monique Erard

Pour le POP : Julien Gressot

M. Karim Boukhris, Président : Nous pouvons donc passer au point 2 de l'ordre du jour.

Lors de la première séance, la majorité de notre Conseil a pu précéder é son assermentation. Il nous manquait encore cinq personnes. Si ces personnes sont présentes, elles pourront être assermentées.

Monsieur Giovanni Spoletini ainsi que Madame Lara Zender ont été assermentés.

M. Karim Boukhris, Président : Nous allons ensuite passer au point 3 de l'ordre du jour. Nous sommes ici dans une situation quelque peu exceptionnelle, attendu que le dernier signataire présent dans cet hémicycle qui reste, c'est moi-même. Je vais donc céder la présidence momentanément à Monsieur Alexandre Houlmann le temps du débat, conformément à l'article 42 du Règlement général.

M. Alexandre Houlmann, Président ad interim : Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, nous entamons donc le point 3 de l'ordre du jour et je passe directement la parole aux groupes, en commençant par le POP.

Projet d'arrêté amendé des groupes POP, UDC et PS

LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu la Loi sur les contributions directes du 21 mars 2000 (LCdir),

vu la Loi sur les communes du 21 décembre L964,

Arrête :

Article premier.- L'arrêté fixant le coefficient d'impôt, du 26 juin 2001 (RSC 40.101), est modifié comme suit :

Article premier

¹L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40bbis et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de 75% de l'impôt de base (art. 3 et 268 LCdir).

²Si le droit cantonal prévoit une modification du coefficient communal en dérogation à l'art. 3 al. 5 LCdir, le coefficient fiscal communal sera automatiquement adapté pour demeurer à la valeur du coefficient mentionné à l'alinéa précédent.

Art. 2.- Le présent arrêté entre vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Art. 3.- Il abroge toute disposition précédente fixant le coefficient fiscal et sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

La secrétaire

Monique Gagnebin

Françoise Jeandroz

Pour le groupe POP : Karim Boukhris

Pour le groupe UDC : Marc Schafroth

Pour le groupe PS : Patrick Jobin

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous sommes dans cette situation un peu particulière mais voici.

Je reprends ici quelque peu l'explicatif de ce projet d'arrêté, qui a été déposé il y a déjà plus d'une année, pour vous expliquer un peu les tenants et aboutissants.

Dans le cadre de ce projet d'arrêté, nous avons un premier alinéa idéal qui prévoit de fixer le coefficient de la commune à 75%, ceci en conformité avec l'article 3 de la Loi cantonale sur les contributions directes, la LCdir, qui donne compétence aux autorités communales pour fixer le coefficient fiscal des personnes physiques, ceci pour nous mettre enfin en conformité avec ce qui est perçu effectivement aujourd'hui par la Ville de La Chaux-de-Fonds en termes d'impôts sur les personnes physiques, c'est-à-dire ces 75%. Actuellement, notre réglementation prévoit que nous touchions 100% de cet impôt.

Le premier alinéa nous mettra donc en conformité pour le 1er janvier 2021, puisque ça fait déjà bien des années que nous sommes hors règlement mais nous ne sommes pas seuls – je l'ai déjà dit – car beaucoup de communes sont dans le même cas puisqu'il n'y a aucune modification de ces coefficients depuis de nombreuses années.

Vient ensuite l'alinéa 2. Ce deuxième alinéa est le fruit du travail du Service juridique de la Commune qui a remplacé la proposition initiale qui avait été jugée peu convenable d'un point de vue légal ou juridique. Ce deuxième alinéa veut protéger la Commune contre tout changement du coefficient fiscal des personnes physiques qui serait fait par les autorités cantonales, ceci en dérogation à ce fameux article 3 de la LCdir.

Pourquoi se protéger contre tout changement ? La Ville de La Chaux-de-Fonds vit une crise financière depuis plusieurs années et – cela a déjà été en 2015 – La Chaux-de-Fonds ne vit pas une crise de dépenses mais bien une crise de ressources, or depuis cinq ou six ans, nous avons vu nos ressources fondre de manière drastique. Fondre pourquoi ? Il y a plusieurs facteurs mais il y a de nombreux facteurs qui nous viennent de décisions cantonales. Nous avons déjà vu, et ceci en dix ans, une division par quatre des impôts des entreprises dans ce Canton – en tout cas pour une bonne partie des entreprises – et nous avons vu également des points d'impôt être retirés des communes pour être réattribués au Canton. Toutes ces réformes ont fait que nos ressources ont baissé de manière importante.

Aujourd'hui, nous ne pouvons nous permettre de perdre encore des ressources supplémentaires et, c'est pourquoi, le deuxième alinéa est là pour que le Grand Conseil ne puisse plus, de manière unilatérale, décider des impôts que va toucher notre Commune, c'est-à-dire que si le Grand Conseil prévoit une nouvelle modification de la répartition des impôts entre Canton et Commune, nos ressources restent fixes aux 75% qui sont prévus au premier alinéa. L'objectif de cet arrêté est donc celui de protéger

nos ressources et de les défendre contre tout nouveau transfert de ressources de notre Commune vers le Canton.

J'espère que notre Conseil acceptera massivement cet arrêté car en effet la Commune de La Chaux-de-Fonds, depuis des années, a fait des efforts d'économie, a fait le travail pour trouver toutes les économies possibles et nous nous retrouvons aujourd'hui toujours dans une situation fort délicate.

Avec cet arrêté, au moins, nous pouvons protéger une partie de nos ressources, une partie qui reste toujours très importante puisque l'impôt des personnes physiques représente à peu près 80% de nos ressources provenant de l'impôt.

Voilà, je vous remercie.

M. Alexandre Houlmann, Président ad interim : Les groupes signataires souhaitent-ils prendre la parole concernant ce point ?

M. Pierre-Alain Borel, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur ce sujet, il y a quelques mois. La situation n'ayant pas changé, nous pourrions rester relativement brefs, d'autant que la soirée – j'imagine – sera encore longue.

Alors que nous constatons que nous arrivons au bout des rationalisations et des optimisations des prestations et que, malgré tant d'efforts et de sacrifices, nous sommes encore très loin du compte, alors que nous attendons une plus juste compensation des charges géotopographiques afin de pouvoir retrouver des comptes équilibrés, il n'est tout simplement pas envisageable que nos recettes fiscales soient impactées par des décisions d'une autre autorité sur laquelle nous n'avons aucune prise.

En fixant le coefficient fiscal et en empêchant qu'il ne fluctue en fonction d'éventuelles décisions cantonales, on garantit, quoi qu'il arrive, que notre Ville continue de percevoir le même montant de recettes fiscales.

Ainsi, si d'aventure le Canton décidait d'avoir une part de recettes plus grande, celle de La Chaux-de-Fonds ne diminuerait pas en compensation, mais resterait identique et si au total le contribuable payait davantage d'impôts, c'est bien le Canton, à l'origine de la décision, qui en porterait la responsabilité. Il nous semble que c'est bien ainsi que les choses doivent être si l'on veut éviter une trop grande insécurité pour l'avenir de notre Commune.

Imaginez que vous ayez deux enfants à qui vous donnez chaque jour CHF 10.00 à chacun pour payer la cantine. Si tout à coup, le cantine du plus grand décide d'augmenter son prix à CHF 12.00, allez-vous enlever CHF 2.00 au plus petit, pour compenser ? Certainement pas. Et lorsque vous ferez vos comptes en fin de mois, est-ce que vous allez aussi considérer que c'est le plus petit qui vous coûte plus cher parce que vous

n'avez pas pu lui enlever CHF 2.00 pour les donner au plus grand ? Évidemment que non ! Eh bien, finalement, c'est ce même mécanisme – alors évidemment un peu plus compliqué – que l'arrêté nous propose de fixer ou, pour le dire autrement, faire en sorte que le petit continue de toucher CHF 10.00 sans lui reprocher que c'est de sa faute si au total vous devez dépenser CHF 22.00.

Aussi, nous vous encourageons – vous l'aurez compris – à accepter ce projet d'arrêté.

Je vous remercie.

M. Evan Finger, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour être court, l'UDC ne va pas reprendre ce qui s'est passé sur le sujet mais acceptera l'amendement qui prend tout son sens selon lui. Je vous remercie.

M. Cédric Haldimann, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne sais pas si c'est maintenant que nous devons défendre notre amendement ou si on va nous donner la parole plus tard mais le PLR a déposé un amendement et il le garde.

Est-ce qu'on développe donc notre amendement ou laissons-nous la parole au Conseil communal ?

M. Alexandre Houlmann, Président ad interim : Alors l'idée est de d'abord finir la discussion générale et on traitera l'amendement après.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur le sujet. De fait, je serai bref pour vous dire que le Conseil communal rejoint l'analyse faite par les préopinants qui ont défendu cet arrêté, notamment l'analyse développée par le Conseiller général Boukhris.

Le Conseil communal peut admettre un transfert de points d'impôt des communes vers l'État mais uniquement dans le cadre de désenchevêtrement des tâches qui est un désenchevêtrement concerté, c'est-à-dire uniquement lorsqu'il y a des tâches qui partent de la Commune vers l'État, que ces tâches passant de l'un à l'autre le soient de manière concertée, en bonne intelligence, et que le poids fiscal de ces tâches soit également évalué en bon partenariat avec l'État.

Or, le Conseil communal reconnaît qu'il y a un vrai problème politique et institutionnel qui fait que, depuis de très nombreuses années, lorsque l'État a des problèmes financiers, est en manque de ressources, est en manque de recettes, plutôt que d'assumer vis-à-vis d'une population et de se mettre en débat vis-à-vis de la population en proposant une

augmentation d'impôts, eh bien il a trouvé une solution beaucoup plus pratique, c'est-à-dire de transférer des points des communes vers l'État. Pour lui, le résultat est le même et les recettes supplémentaires, mais naturellement le résultat n'est pas du tout le même pour les communes ; ce sont des recettes qui viennent à manquer.

Aussi, ce problème nous apparaît aigu. Il est d'autant plus aigu qu'il y a un précédent durant la dernière législature. Souvenez-vous en 2017, alors même que la Commune de La Chaux-de-Fonds connaît des difficultés financières depuis quelques années déjà, l'État se trouve lui-même en proie à de graves difficultés et, sur cette base-là, l'État, dans un premier temps, propose une bascule sèche de 5 points d'impôt vers les communes et, après négociations avec l'Association neuchâteloise des communes, eh bien l'État va faire un geste vis-à-vis des communes en acceptant que seules 2 points d'impôt soient transférés des communes vers l'État : 1 point en 2012 et 1 point en 2018. Ceci, pour notre Commune, équivaut à la modique somme de CHF 2 millions. Dans notre perspective de bonne gestion des deniers publics, il nous apparaît que cela n'est pas judicieux et que ce type de fonctionnement doit cesser !

Pour rappel, nombre de communes, lorsqu'elles sont en difficulté financière et en manque de recettes, n'hésitent pas à proposer à leur Conseil général respectif, et à fortiori, le cas échéant, à la population, d'augmenter la quantité fiscale. Ça a été le cas de la Ville de La Chaux-de-Fonds avec une réponse très nette de sa population, ça a été le cas du Val-de-Ruz qui semble remettre l'ouvrage sur le métier et il n'y a pas de raisons que ces difficiles missions soient l'apanage exclusif des communes.

De fait, le Conseil communal soutiendra le projet d'arrêté.

M. Alexandre Houlmann, Président ad interim : Nous poursuivons la discussion avec la reprise de la Présidence par notre Président.

M. Karim Boukhris, Président : Voilà, la discussion générale ayant eu lieu, je voulais savoir si l'entrée en matière, sur cet objet, était combattue.

Ça ne semble pas être le cas, nous allons donc pouvoir passer au détail avec l'amendement déposé par le groupe PLR.

Amendement PLR

Au projet d'arrêté amendé des groupes POP, UDC et PS sur le coefficient fiscal

L'article premier du projet d'arrêté est modifié comme suit :

Article premier. - *L'arrêté fixant le coefficient d'impôt, du 26 juin 2001 (RSC 40.101), est modifié comme suit :*

Article premier

¹L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40bbis et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de 75% de l'impôt de base (art. 3 et 268 LCdir).

*²Si le droit cantonal prévoit une modification du coefficient communal en dérogation à l'art. 3 al. 5 LCdir, le coefficient fiscal communal ~~sera automatiquement adapté pour demeurer à la valeur du coefficient mentionné à l'alinéa précédent.~~ **devra être fixé par le Conseil général.***

Pour le groupe PLR : Cédric Haldimann

M. Cédric Haldimann, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas être très long non plus parce que ce débat avait déjà été fait.

Nous maintenons effectivement notre amendement. Le PLR a compris en fait les volontés de ce projet d'arrêté que le coefficient d'impôt communal reste en mains communales et que ce soit les autorités communales qui maîtrisent leur coefficient, c'est pourquoi nous avons déposé cet amendement, pour éviter l'automatisme qui nous dérangeait fortement dans le projet du Conseil communal. L'amendement demande donc à ce que, lorsqu'il y a dérogation au Canton, lorsque le Canton commence à faire des bascules, que le sujet soit discuté au Conseil général et que le Conseil général valide ou non la décision du Grand Conseil. Cette solution nous paraissait plus juste puisque nous avions la totale maîtrise de ce coefficient fiscal et qu'il n'y avait pas d'automatisme sans qu'il n'y ait de discussion.

L'exemple du Conseil communal est effectivement juste mais on peut en prendre d'autres. Quand le Canton a pris les transports, on leur a donné des points parce qu'effectivement ils prenaient des charges et c'est plus souvent dans ce sens-là que les choses vont.

Ce n'est certainement pas en prenant le risque de voir notre coefficient augmenter que l'on va régler nos problèmes de ressources et si on voit partir de plus en plus de concitoyens, c'est aussi à cause de notre coefficient élevé. Je pense que, prendre le risque d'augmenter encore une fois nos impôts, ne vas en tout cas pas résoudre ces problèmes de ressources.

Merci, Monsieur le Président.

M. Julien Gressot, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci.

Si nous comprenons la volonté du PLR avec cet amendement, en fait, pour nous, il enlève justement tout l'intérêt qu'il y a à ce projet d'arrêté, c'est-à-dire de laisser la responsabilité au Grand Conseil des modifications de l'indice fiscal de La Chaux-de-Fonds. Dans ce cas-là, s'il y a cette concertation du Conseil général, en fait, cela veut dire que ça sera quand même automatiquement le Conseil général de La Chaux-de-Fonds qui devra expliquer si oui ou non il va accepter cette modification et pourquoi il le fait et donc ce sera en quelque sorte le Conseil général qui sera le responsable.

Pour rassurer le PLR, quoi qu'il se passe, s'il y a cette automaticité que nous défendons, il y a toujours possibilité de venir avec des projets d'arrêtés, de venir avec éventuellement un référendum ou une initiative. Il y a donc toujours possibilité de modifier l'indice fiscal mais pour nous c'est vraiment de laisser la responsabilité au Grand Conseil qui compte, c'est pourquoi nous refuserons cet amendement.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je crois que, effectivement, de notre côté, nous n'accepterons pas non plus cet amendement pour les raisons en grande partie qui viennent d'être invoquées et, s'il devait y avoir un argument supplémentaire, eh bien peut-être que le fait finalement de faire reporter la responsabilité au Canton, qui est celui finalement par qui le malheur arriverait – on peut le dire comme ça. Peut-être que le fait d'avoir cet arrêté tel qu'il est présenté-là, ça peut être un tout petit peu – croyons à Noël puisque c'est la bonne saison – le dissuader de venir avec des mauvaises idées.

À plus fortes raisons, nous soutenons donc l'arrêté tel qu'il est prévu aujourd'hui.

Merci.

M. Cédric Haldimann, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Encore une dernière chose.

Je pense que, si seule la Commune de La Chaux-de-Fonds a ce genre d'arrêté, le Grand Conseil ne va pas changer toute sa politique cantonale parce que La Chaux-de-Fonds a décidé un jour de bloquer son

coefficient. Ça ne va donc pas résoudre le problème et ça ne va pas les faire changer d'avis ou de politique ; c'est donc un problème.

Il faut que la population comprenne que leur augmentation d'impôt ou la possibilité d'augmentation d'impôt vienne d'une décision cantonale. Il faut qu'il y ait un débat, il faut que ça se sache et je pense que le meilleur moyen pour que la population comprenne la problématique – et ça je tiens à dire qu'il y a un problème – c'est qu'il y ait un débat au Conseil général. On évoque le problème, on en discute – les médias sont toujours là pour relayer l'information – et là la population comprendra que, si on accepte ou pas le changement, alors c'est de la faute du Canton. Mais s'il y a une augmentation automatique qui se fait, ils ne vont jamais comprendre si ça vient du Canton ou de la Commune et le problème n'est pas résolu.

Merci.

M. Karim Boukhris, Président : Voilà, alors si la parole n'est plus demandée, nous allons donc procéder au vote sur cet amendement.

L'amendement du PLR est refusé par 21 voix contre 15 (1 abstention).

M. Karim Boukhris, Président : Nous allons donc maintenant passer au vote du projet d'arrêté.

Le projet d'arrêté des groupes POP, UDC et PS est accepté par 22 voix contre 9 (15 abstentions).

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie.

Nous allons donc pouvoir passer au point suivant qui est le budget 2021.

Rapport du Conseil communal

à l'appui du

BUDGET 2021

(11 novembre 2020)

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Nous vous présentons le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2021 ainsi que les projets d'arrêtés relatifs à son approbation.

Vous trouverez ci-après le rapport du Conseil communal qui comprend :

- la présentation du Conseil communal;
- l'analyse des différents groupes de charges et de revenus;
- les arrêtés d'approbation du budget.

1. PRESENTATION

Introduction au budget 2021

Le budget 2021 est extrêmement difficile et présente un déficit de près de 20 millions de francs. Force est de constater l'ampleur de l'impact de la crise économique induite par la crise sanitaire qui vient s'ajouter au déficit structurel de notre Ville. Pour rappel, en 2014 – première année de crise financière, les comptes bouclant sur un déficit de plus de 12 millions – la Ville touchait encore 118,2 millions de francs de recettes fiscales. Selon les estimations basées sur les informations du Service des contributions, celles-ci s'élèveront à seulement 94,7 millions de francs en 2021. En d'autres termes, la perte de recettes fiscales se monte à plus de 23 millions de francs durant cette période, dont 16 millions entre les comptes 2019 et le budget 2021.

Il est à noter que le déficit structurel est accentué par trois facteurs : la diminution continue et régulière de nos habitants (près de 2'000 depuis le début de l'année 2015), les différentes réformes cantonales de la fiscalité (entre 2020 et 2021, la perte est estimée à 5.1 millions de francs, dont 1,1 million sur 2021 en lien avec la modification du taux de splitting de 55% à 52%) et enfin la crise économique que nous affrontons et qui touche de manière particulièrement violente le secteur horloger.

Ces dernières années, le Conseil communal et les services communaux ont travaillé à la réduction des charges afin d'éviter un glissement du déficit. Tout étant égal par ailleurs, on peut raisonnablement estimer que sans l'action déterminée qui a guidé nos deux autorités ces dernières années, le déficit dépasserait les 30 millions de francs. Le rétablissement des finances communales passera inévitablement par des recettes nouvelles générées par une amélioration conjoncturelle majeure, une attractivité économique et résidentielle retrouvée et une juste répartition des compensations fédérales pour les surcharges géotopographiques.

En ce qui concerne la diminution des charges de fonctionnement, le Conseil communal réitère le constat qu'il n'est plus possible de les diminuer sans compromettre gravement les prestations garanties du bon fonctionnement de notre cité – partant de sa capacité à être attractive – auxquelles nos concitoyens sont justement attachés. De surcroît, le Conseil communal estime également qu'il n'est plus possible de maintenir le blocage des échelons salariaux de nos collaborateurs. Pour rappel, cette mesure temporaire avait été prise alors que les uns et les autres envisageaient la crise financière comme étant passagère. Aujourd'hui, il est évident que celle-ci est structurelle et appelée à durer; de fait, il serait absurde de répondre à un problème structurel par une réponse temporaire. C'est bien d'une métamorphose en profondeur dont notre ville a besoin pour retrouver de la prospérité.

Dans cette perspective, si le Conseil communal vous présente un budget de fonctionnement très rigoureux malgré le déficit, il vous soumet un budget d'investissements plus ambitieux, qui est la marque non seulement d'une politique keynésienne, mais également de la nécessité d'entretien de nos infrastructures et de la dynamique nouvelle qui doit nous porter vers l'avenir. Les éléments marquants de ce budget d'investissements sont à n'en pas douter les travaux sur l'Ancien Stand pour y accueillir le Musée d'histoire naturelle, la requalification de la rue du Docteur-Coullery en véritable axe des musées favorable à la mobilité douce et le lancement de l'étude de rénovation de la patinoire des Mèlèzes et de sa centrale énergétique.

En conclusion, à l'heure où une crise polymorphe (sanitaire, économique, financière et démographique) est durablement installée, le Conseil communal est convaincu que c'est en gardant le cap de l'ambition et en fédérant les forces que notre ville trouvera les ressources pour inverser les tendances lourdes qui la traversent.

2. COMPTE DE RESULTATS

Le résultat du compte général de l'exercice se présente comme suit :

	Budget 2021	Budget 2021 économique	Budget 2020	Budget 2020 économique
Charges d'exploitation	256'706'630	256'706'630	255'828'390	255'828'390
30 Charges de personnel	117'387'850	117'387'850	116'815'420	116'815'420
31 Biens, services, autres charges exploitation	40'114'110	40'114'110	39'911'690	39'911'690
33 Amortissements patrimoine administratif	23'100'810	23'100'810	22'721'730	22'721'730
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'593'530	1'593'530	1'321'540	1'321'540
36 Charges de transfert	39'329'780	39'329'780	39'800'280	39'800'280
39 Imputations internes	35'180'550	35'180'550	35'257'730	35'257'730
Revenus d'exploitation	-222'385'750	-222'385'750	-232'637'370	-232'637'370
40 Revenus fiscaux	-95'130'000	-95'130'000	-106'082'000	-106'082'000
41 Revenus régaliens et de concessions	-217'930	-217'930	-219'230	-219'230
42 Prestation services et taxes redevances	-39'670'700	-39'670'700	-39'368'750	-39'368'750
43 Revenus divers	-343'140	-343'140	-238'440	-238'440
45 Prélèvement s/fonds et financements spéciaux	-1'039'530	-1'039'530	-1'107'870	-1'107'870
46 Revenus de transfert	-50'803'900	-50'803'900	-50'363'350	-50'363'350
49 Imputations internes	-35'180'550	-35'180'550	-35'257'730	-35'257'730
Résultat provenant des activités d'exploitation	34'320'880	34'320'880	23'191'020	23'191'020
34 Charges financières	14'554'360	14'554'360	15'377'950	15'377'950
44 Revenus financiers	-19'949'230	-13'452'230	-18'407'170	-12'957'170
Résultat provenant de financements	-5'394'870	1'102'130	-3'029'220	2'420'780
Résultat opérationnel	28'926'010	35'423'010	20'161'800	25'611'800
48 Prélèvement aux fonds	-23'900	-23'900	-23'900	-23'900
48 Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	-4'000'000	0	0	0
48 Prélèvement à la réserve de réévaluation PA (amort.)	-4'958'600	-4'958'600	-4'958'600	-4'958'600
Résultat extraordinaire	-8'982'500	-4'982'500	-4'982'500	-4'982'500
Résultat total (déficit)	19'943'510	30'440'510	15'179'300	20'629'300

Le compte de résultats présente un budget 2021 déficitaire de CHF 19'943'510.-. En comparaison avec le budget 2020, le déficit est supérieur de CHF 4.8 millions, après un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 4 millions.

Les revenus extraordinaires correspondent principalement à un prélèvement de CHF 4 millions à la réserve de politique conjoncturelle et au prélèvement à la réserve de réévaluation pour amortissements supplémentaires liés à la réévaluation des biens du patrimoine.

Les variations principales par rapport au budget 2020 sont les suivantes (amélioration (-) / détérioration (+)) :

Budget 2020, déficit (en millions)	15.2
<i>Evènements uniques enregistrés dans l'exploitation</i>	
Bénéfice sur ventes immeubles et terrains patrimoine financier	1.9
Réévaluation participation Viteos	3.5
Déficit économique budget 2020	20.6
Détériorations pour 2021	
Hausse charges de personnel	0.6
Baisse recettes fiscales	11.0
Améliorations pour 2021	
Revenus nets politique de stationnement	-0.1
Introduction redevance utilisation du domaine public	-0.3
Baisse de la facture sociale	-0.5
Baisse intérêts passifs	-0.2
Diverses détériorations et améliorations	-0.7
Déficit économique budget 2021	30.4
<i>Evènements uniques enregistrés dans l'exploitation</i>	
Bénéfice sur ventes immeubles et terrains patrimoine financier	-0.5
Réévaluation participation Viteos	-3.8
Réévaluation terrain Aresa	-2.2
Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	-4.0
Déficit budget 2021	19.9

L'aggravation du déficit économique s'explique principalement par l'estimation de la baisse des recettes fiscales liées à la pandémie du COVID-19 (impact estimé à CHF 9.7 millions).

Les explications détaillées des variations par rubrique se trouvent aux pages suivantes.

2.2 Comparaison Budget 2021 – Comptes 2019

	Budget 2021	Budget 2021 économique	Comptes 2019	Comptes 2019 économique
Charges d'exploitation	256'706'630	256'706'630	259'783'808	257'813'192
30 Charges de personnel	117'387'850	117'387'850	113'744'031	113'744'031
31 Biens, services, autres charges exploitation	40'114'110	40'114'110	41'287'031	39'316'415
33 Amortissements patrimoine administratif	23'100'810	23'100'810	23'015'550	23'015'550
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'593'530	1'593'530	1'870'716	1'870'716
36 Charges de transfert	39'329'780	39'329'780	37'509'162	37'509'162
39 Imputations internes	35'180'550	35'180'550	42'357'317	42'357'317
Revenus d'exploitation	-222'385'750	-222'385'750	-246'533'451	-245'331'946
40 Revenus fiscaux	-95'130'000	-95'130'000	-111'638'137	-111'638'137
41 Revenus régaliens et de concessions	-217'930	-217'930	-203'343	-203'343
42 Prestation services et taxes redevances	-39'670'700	-39'670'700	-39'549'126	-39'549'126
43 Revenus divers	-343'140	-343'140	-381'498	-381'498
45 Prélèvement s/fonds et financements spéciaux	-1'039'530	-1'039'530	-1'545'812	-1'086'327
46 Revenus de transfert	-50'803'900	-50'803'900	-50'858'217	-50'116'197
49 Imputations internes	-35'180'550	-35'180'550	-42'357'317	-42'357'317
Résultat provenant des activités d'exploitation	34'320'880	34'320'880	13'250'356	12'481'245
34 Charges financières	14'554'360	14'554'360	15'336'732	15'336'732
44 Revenus financiers	-19'949'230	-13'452'230	-20'270'670	-13'466'483
Résultat provenant de financements	-5'394'870	1'102'130	-4'933'938	1'870'249
Résultat opérationnel	28'926'010	35'423'010	8'316'418	14'351'494
48 Prélèvement aux fonds	-23'900	-23'900	-23'900	-23'900
48 Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	-4'000'000	0	0	0
48 Prélèvement à la réserve de réévaluation PA (amort.)	-4'958'600	-4'958'600	-4'958'536	-4'958'536
Résultat extraordinaire	-8'982'500	-4'982'500	-4'982'436	-4'982'436
Résultat total (déficit)	19'943'510	30'440'510	3'333'982	9'369'058

En comparaison des comptes 2019, le budget 2021 présente une augmentation du déficit de CHF 16.6 millions.

Les variations principales par rapport aux comptes 2019 sont les suivantes (amélioration (-) / détérioration (+)) :

Comptes 2019, déficit (en millions)	3.3
<i>Evènements uniques enregistrés dans l'exploitation</i>	
Rénovation salles communales	-1.9
Bénéfice sur ventes immeubles et terrains patrimoine financier	3.7
Liquidations sociétés immobilières et réévaluation acquisitions	0.3
Réévaluation participation Viteos	2.8
Facturation externe assainissement prévoyance.ne	1.2
Déficit économique des comptes 2019	9.4
Détériorations pour 2021	
Hausse charges de personnel	3.6
Hausse de la facture sociale	1.5
Baisse recettes fiscales	16.5
Diminution redevances utilisation du domaine public (LAEL)	0.7
Améliorations pour 2021	
Revenus nets politique de stationnement	-0.6
Introduction redevance utilisation du domaine public	-0.3
Baisse intérêts passifs	-0.4
Diverses détériorations et améliorations	-
Déficit économique budget 2021	30.4
<i>Evènements uniques enregistrés dans l'exploitation</i>	
Bénéfice sur ventes immeubles et terrains patrimoine financier	-0.5
Réévaluation participation Viteos	-3.8
Réévaluation terrain Aresa	-2.2
Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	-4.0
Déficit budget 2021	19.9

L'aggravation du déficit économique par rapport aux comptes 2019 s'explique principalement par la baisse des recettes fiscales, liée aux réformes fiscales cantonales et à la pandémie du COVID-19, ainsi qu'à la hausse des charges salariales.

Les explications détaillées des variations par rubrique se trouvent aux pages suivantes.

2.3 Charges de personnel

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Variation par rapport au budget 2020
	CHF	CHF	CHF	%
300 Autorités et commissions	1'746'900.00	1'657'700.00	1'700'895.38	5.38
301 Salaires personnel administratif et d'exploitation	52'657'900.00	52'547'250.00	51'017'846.36	0.21
302 Salaires des enseignants	37'832'050.00	37'741'600.00	37'936'209.35	0.24
303 Travailleurs temporaires	51'600.00	51'600.00	34'221.00	0.00
304 Allocations	1'735'300.00	1'677'910.00	1'693'668.60	3.42
305 Cotisations patronales	22'382'060.00	22'196'480.00	20'583'012.12	0.84
309 Autres charges de personnel	982'040.00	942'880.00	778'178.09	4.15
30 Total	117'387'850.00	116'815'420.00	113'744'030.90	0.49

L'augmentation des charges de personnel par rapport au budget 2020 et aux comptes 2019 s'explique par les éléments suivants :

Variations en millions (- amélior./ + détér.)	Budget 2020	Comptes 2019
Adaptation de l'échelle des traitements à l'IPC	-0.5	-0.7
Octroi des échelons quantitatifs et qualitatifs	0.7	0.7
Augmentation de la masse salariale admin. et expl.	0.5	2.4
Hausse cotisation AVS/AC au 01.01.20	0.0	0.3
Hausse primes APG maladie et accidents	0.2	0.7
Contribution fonds formation duale	0.0	0.5
Diverses variations	-0.3	-0.3
	0.6	3.6

Suite à la fin des mesures de blocage des salaires, le budget 2021 comprend l'octroi d'échelons quantitatifs et qualitatifs. Par ailleurs, l'adaptation à l'IPC entraîne une baisse de la grille salariale de 0.9 point pour le 1^{er} janvier 2021 (-0.5 point au 1^{er} janvier 2020).

Au niveau des charges sociales, l'augmentation de CHF 1.8 million par rapport aux comptes 2019 est liée à divers éléments :

- En 2020, suite à l'acceptation par le peuple de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), le taux des cotisations paritaires à l'AVS a été relevé de 0.3%, soit une charge supplémentaire pour l'employeur de 0.15% des salaires soumis à l'AVS.

- Les contrats d'assurance perte de gain maladie et accidents ont été renouvelés au 1^{er} janvier 2020 avec une hausse des primes.
- Suite à la réforme fiscale cantonale, le fonds de formation duale est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. La contribution au fond s'élève à CHF 544'160.- au budget 2021 et le montant prévu en recettes pour la formation des apprentis s'élève à CHF 215'850.-. Nous relevons que la différence entre la contribution et le montant reçu du fonds de formation s'explique principalement par le secteur de l'enseignement où la cotisation est due sur le salaire des enseignants et qu'il n'y a pas de formation d'apprenti dans ce domaine.

De manière générale, les effectifs inclus dans les budgets et comptes évoluent comme suit :

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Différence par rapport budget 2020
	EPT	EPT	EPT	EPT
Personnel relevant de l'échelle communale	618.88	610.93	587.96	7.95
Personnel, relevant de l'échelle cantonale				
- Enseignants	356.26	358.97	360.85	-2.71
- Orthophonistes	9.41	9.46	9.44	-0.05
- OPCMN (protection civile)	3.10	3.10	3.02	0.00
Total des EPT	987.65	982.46	961.27	5.19

Le personnel relevant de l'échelle communale augmente de 7.95 EPT par rapport au budget 2020. Cette augmentation s'explique principalement par la création de 3.7 postes pour le SCAS.

L'augmentation par rapport aux comptes 2019 de 31 EPT est liée notamment à la création de postes pour la mise en œuvre de la politique de stationnement et pour l'ouverture de nouvelles Tables de midi au service de la jeunesse. Ces nouveaux postes seront partiellement ou totalement compensés par des recettes supplémentaires. Par ailleurs, certains postes au SIS et à la sécurité publique n'ont pas été repourvus en 2019.

La diminution de l'effectif du personnel enseignant est liée à la baisse du nombre d'élèves et par conséquent à la fermeture de classes.

La statistique du personnel par service est la suivante :

Statistique du personnel

Services	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019		
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	
110	Conseil communal (secrétaires)	4.10	358'100.00	4.10	360'500.00	4.10	361'285.20
121	Chancellerie ¹	3.00	302'800.00	3.00	302'500.00	4.13	423'837.25
124	Affaires juridiques ¹	1.00	156'400.00	1.00	138'300.00	0.00	0.00
126	Communication	3.90	369'650.00	3.20	311'700.00	3.75	359'703.65
130	Contrôle des habitants	6.80	546'400.00	6.80	548'150.00	6.38	524'875.95
200	Service des bâtiments et du logement ²	22.85	1'971'200.00	22.80	1'978'900.00	21.28	1'924'331.60
201	Bâtiments divers d'utilité publique	7.44	568'300.00	7.44	573'900.00	7.35	574'117.70
240	Domaines	0.20	19'200.00	0.20	19'200.00	0.20	19'135.00
301	SCAS - Office d'aide sociale	52.75	4'323'400.00	49.05	4'021'400.00	45.99	3'941'571.95
311	Centre santé sex-Planning fam.	1.75	172'500.00	1.75	174'000.00	1.60	161'494.00
315	SCAS - Maison de retraite ²	0.00	0.00	0.00	0.00	0.69	49'041.60
430-455	Ecole obligatoire	407.38	42'366'200.00	408.50	42'173'700.00	411.24	42'374'746.95
482	Centre de santé scolaire	3.60	383'200.00	3.71	403'500.00	3.72	405'211.00
483	Centre d'orthophonie	10.60	1'237'350.00	10.60	1'234'700.00	10.66	1'275'999.95
500	Service des affaires culturelles	2.88	333'950.00	2.88	335'950.00	2.84	333'296.80
501	Bibliothèque de la Ville	21.80	1'859'150.00	21.28	1'837'000.00	21.62	1'865'699.20
502	Bibliothèques des jeunes	7.56	635'150.00	7.36	621'950.00	7.37	628'632.70
505	Archives communales	0.80	69'000.00	0.80	68'300.00	0.83	73'264.75
510	Services généraux des musées	4.60	383'800.00	4.60	387'900.00	4.60	388'666.70
511	Musée d'histoire naturelle	4.30	375'500.00	3.90	342'300.00	3.53	311'142.15
512	Musée d'histoire	5.65	490'150.00	5.45	467'000.00	5.55	495'918.65
513	Musée international d'horlogerie	9.45	977'650.00	9.25	966'150.00	9.25	940'920.20
514	Musée des beaux-arts	6.25	615'750.00	5.90	598'650.00	5.77	583'722.85
515	Zoo du Bois du Petit-Château	9.10	685'050.00	8.35	648'450.00	8.08	682'406.80
520	Service des sports	3.20	318'950.00	3.20	319'100.00	3.20	319'881.25
521	La Charrière, terrains, piste, halles	5.90	475'700.00	5.90	482'800.00	5.90	478'026.20
524	Piscines des Arêtes et Numa-Droz	4.00	305'000.00	4.00	305'100.00	3.92	349'704.10
525	Piscines, patinoires des Mélézes	10.80	917'050.00	9.80	859'900.00	9.80	902'949.00
550-552	Service de la jeunesse	74.40	5'868'150.00	76.92	5'786'300.00	71.22	5'741'574.30
600	Service des finances	10.98	984'400.00	11.40	1'012'900.00	11.33	1'002'969.10
620	Service des ressources humaines	8.70	802'400.00	8.20	777'100.00	7.35	736'104.05

Services	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
621 Sécurité et santé au travail	1.50	129'100.00	1.50	132'200.00	1.50	130'281.85
700 Administration des infrastructures	1.80	195'300.00	1.80	194'600.00	1.80	191'718.45
701 Service technique	10.10	931'100.00	9.30	896'500.00	9.44	920'282.35
708 Service des espaces publics	139.61	11'274'800.00	139.19	11'359'500.00	137.92	11'229'158.75
720 Station d'épuration	6.40	605'400.00	6.80	659'600.00	6.80	632'798.80
725 Déchets des personnes physiques	1.00	81'800.00	1.00	84'000.00	1.00	82'324.45
755 Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement ²	15.40	1'536'350.00	15.60	1'590'200.00	16.51	1'675'068.40
860 Sécurité publique	33.00	3'102'800.00	32.83	3'085'700.00	26.78	2'658'327.15
870-875 SIS et prévention incendie ³	57.50	4'987'400.00	57.50	5'059'700.00	53.25	4'859'222.71
875 Prévention incendie ³	2.50	233'700.00	2.50	220'700.00	0.00	0.00
890 OPC Organismes, Protection Civile	3.10	323'100.00	3.10	323'200.00	3.02	308'974.70
Total	987.65	92'277'350.00	982.46	91'663'200.00	961.27	90'918'388.21
Salaires du personnel en formation		990'150.00		1'119'850.00		1'036'650.05
Salaires CC (actuels et anciens) ⁴		1'746'900.00		1'657'700.00		1'700'895.38
Personnel temporaire		51'600.00		51'600.00		34'221.00
Cotisations patronales, autres charges		24'003'450.00		23'771'470.00		21'937'291.31
Primes ⁵		90'000.00		125'000.00		125'011.15
Echelons qualitatifs		170'000.00		0.00		0.00
Variation heures supplémentaires et vacances		0.00		0.00		53'300.00
Vacances délai résiliation		-200'000.00		-200'000.00		0.00
Remboursement des assurances		-1'741'600.00		-1'373'400.00		-2'061'726.20
Total charges de personnel (30)		117'387'850.00		116'815'420.00		113'744'030.90

*Effectif à plein temps sans les apprenti-e-s et les stagiaires.

¹ Dès 2020, les affaires juridiques (124) sont détachées de la Chancellerie (121).

² La gestion de la Maison de retraite du Châtelot (315) est transférée au Service des bâtiments et du logement (200) dès 2020.

³ La prévention incendie (875) est intégrée au SUME (755) en 2019. A partir du budget 2020, la prévention incendie est dissociée dans un centre séparé (875) mais dépend toujours du SUME.

⁴ Pour les salaires CC, la hausse est liée au versement de l'indemnité d'accompagnement aux Conseillers communaux sortants.

⁵ En 2020, augmentation de CHF 75'000.- pour les cartes monnaie locale de CHF 50.- offertes au personnel communal (y compris les enseignants). Pour 2021, le montant des cartes Abaille est de CHF 60'000.- (cartes de CHF 40.-).

2.4 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Variation par rapport au budget 2020
	CHF	CHF	CHF	%
310 Charges matériel et marchandises	5'405'560.00	5'231'790.00	5'136'664.24	3.32
311 Immobilisations non portées à l'actif	997'040.00	1'013'490.00	959'166.96	-1.62
312 Alimentation et élimination biens fonds PA	4'155'600.00	4'107'700.00	3'985'867.02	1.17
313 Prestation de services et honoraires	17'043'480.00	17'076'890.00	17'121'595.91	-0.20
314 Gros entretien et entretien courant	3'819'180.00	3'720'930.00	5'388'996.10	2.64
315 Entretien biens meubles et immobilisations incorporelles	2'520'140.00	2'632'770.00	2'649'941.93	-4.28
316 Loyers, leasing, fermages et taxes d'utilisation	1'994'600.00	1'978'220.00	2'055'494.69	0.83
317 Dédommagements	817'620.00	837'730.00	733'295.80	-2.40
318 Réévaluations sur créances	2'864'120.00	2'800'030.00	2'798'366.45	2.29
319 Diverses charges d'exploitation	496'770.00	512'140.00	457'642.07	-3.00
31 Total	40'114'110.00	39'911'690.00	41'287'031.17	0.51

Ces charges augmentent légèrement (+0.51%) par rapport au budget 2020.

La diminution de cette rubrique par rapport aux comptes 2019 s'explique principalement par la prise en compte dans les comptes 2019 d'une hausse des frais d'entretien des immeubles du patrimoine administratif (314) de CHF 1.9 million pour des travaux liés au retard d'entretien des salles communales (Anciens abattoirs et Maison du peuple). Ces travaux ont été financés par le bénéfice résultant de la vente de l'Usine électrique de CHF 1.9 million (bénéfice de la vente dans la rubrique 44 Revenus financiers des comptes 2019).

2.5 Amortissements du patrimoine administratif

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Variation par rapport au budget 2020
	CHF	CHF	CHF	%
330 Immobilisations corporelles PA	22'724'200.00	22'487'790.00	22'774'769.42	1.05
332 Immobilisations incorporelles PA	376'610.00	233'940.00	240'780.88	60.99
33 Total	23'100'810.00	22'721'730.00	23'015'550.30	1.67

Les amortissements des immobilisations corporelles augmentent légèrement par rapport au budget 2020 et sont stables par rapport aux comptes 2019.

Pour les immobilisations incorporelles, la hausse est liée à l'amortissement de divers frais d'études concernant notamment le complexe de la piscine patinoire, la STEP et l'adduction d'eau.

Les amortissements comprennent les amortissements supplémentaires dus aux réévaluations du patrimoine administratif qui sont compensés par un prélèvement à la réserve de réévaluation prévue à cet effet. Le prélèvement, comptabilisé en revenus extraordinaires (48), s'élève à CHF 5 millions.

2.6 Charges financières

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Variation par rapport au budget 2020
	CHF	CHF	CHF	%
340 Charges d'intérêts	9'163'000.00	9'364'500.00	9'565'070.65	-2.15
341 Pertes de change réalisées	500.00	0.00	8'758.43	0.00
342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	100'000.00	100'000.00	137'765.63	0.00
343 Charges pour les biens-fonds PF	5'287'860.00	5'902'450.00	4'978'163.34	-10.41
344 Réévaluations immobilisations PF	2'000.00	10'000.00	646'092.00	-80.00
349 Différence charges financières	1'000.00	1'000.00	881.60	0.00
34 Total	14'554'360.00	15'377'950.00	15'336'731.65	-5.36

Charges d'intérêts

La diminution des charges d'intérêts est liée au renouvellement d'emprunts à long terme arrivant à échéance en 2020 et en 2021. Ces emprunts devraient être renouvelés à des taux d'intérêt nettement inférieurs.

Cependant, l'endettement augmente et provoque des charges financières supplémentaires. Cette hausse de l'endettement s'explique par le manque d'autofinancement ainsi que par le versement de CHF 16.7 millions effectué début janvier 2019 pour l'assainissement de prévoyance.ne.

En ce qui concerne les intérêts supplémentaires liés à l'emprunt Depfa, un prélèvement est effectué à la provision constituée en 2015 pour couvrir la différence entre le taux fixe (2.63%) et le taux variable.

Compte tenu de l'incertitude qui prévaut actuellement sur les marchés financiers et des taux négatifs à court terme, la stratégie définie par le Conseil communal en matière d'emprunts consiste à allier la conclusion d'emprunts à long terme et court terme afin d'optimiser les critères de sécurité à long terme et de profitabilité.

Charges biens-fonds PF

Ces charges représentent les frais d'entretien des immeubles du patrimoine financier. Ces charges sont partiellement compensées par un prélèvement au fonds à vocation énergétique (recettes en rubrique 45 pour CHF 0.6 million au budget 2021 et CHF 0.8 million aux comptes 2019) et une réévaluation des immeubles (rubrique 44 pour CHF 1.9 million au budget 2021 et CHF 1 million aux comptes 2019).

2.7 Attributions aux fonds et financements spéciaux

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Solde réserve au 31.12.2019
	CHF	CHF	CHF	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux :				
- Fonds vocation énergétique	834'100.00	914'300.00	953'136.57	361'227.10
- Fonds forestier	1'000.00	1'000.00	7'085.00	195'397.45
- Réserve places stationnement	33'500.00	18'000.00	77'800.00	471'742.50
- Réserve eau	491'530.00	388'240.00	560'672.66	4'522'897.77
- Réserve STEP	0.00	0.00	272'021.54	2'831'012.88
- Fonds communal des mobilités	233'400.00	0.00	0.00	0.00
35 Total	1'593'530.00	1'321'540.00	1'870'715.77	

Le groupe 35 enregistre des charges qui concernent l'alimentation de diverses réserves et provisions autorisées par la législation en matière de finances. Pour respecter la législation en vigueur depuis de nombreuses années, certains centres doivent être partiellement ou totalement autofinancés. C'est pour cette raison que d'une année à l'autre, une attribution à la réserve (35) ou un prélèvement (45) est effectué.

Suite à l'introduction de la politique de stationnement au 1^{er} novembre 2020, un fonds communal des mobilités sera créé à fin 2020. L'attribution à ce fonds s'élève à CHF 233'400.- au budget 2021, ce qui représente le 20% des recettes prévues pour les mesures de la politique de stationnement. Nous précisons que l'art. 10 du Règlement concernant le stationnement à usage public mentionne que "*le fonds communal des mobilités est alimenté par une attribution annuelle entre 10% et 30% des recettes provenant des mesures de la politique de stationnement (horodateurs et macarons).*"

2.8 Charges de transfert

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Variation par rapport au budget 2020
	CHF	CHF	CHF	%
360 Quotes-parts revenus destinées à tiers	424'000.00	431'000.00	462'148.75	-1.62
361 Dédommagements à des collectivités publiques	25'450'150.00	26'222'540.00	23'740'480.80	-2.95
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	13'195'630.00	13'136'740.00	13'200'232.45	0.45
365 Réévaluations, participations PA	260'000.00	10'000.00	106'300.00	0.00
36 Total	39'329'780.00	39'800'280.00	37'509'162.00	-1.18

Les charges de transfert correspondent à diverses subventions versées à des tiers ainsi qu'à des dédommagements versés à des collectivités publiques. Le détail des subventions figure à l'annexe 6 du budget.

Cette rubrique comprend notamment les participations communales à la facture sociale, au pot commun pour les transports et aux institutions spécialisées ainsi que les subventions pour l'accueil préscolaire et parascolaire et aux institutions culturelles.

La variation principale par rapport aux comptes 2019 est une hausse de la facture sociale pour CHF 1.5 million. Nous précisons qu'aucun montant relatif au contentieux du SCAS n'a été enregistré dans le budget 2021. Si cela s'avère nécessaire, un rapport au Conseil général sera effectué pour la demande d'un crédit supplémentaire.

2.9 Revenus fiscaux

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Variation par rapport au budget 2020
	CHF	CHF	CHF	%
400 Impôts directs, personnes physiques	81'737'000.00	90'115'000.00	96'467'919.03	-9.30
401 Impôts directs, personnes morales	9'142'000.00	11'412'000.00	12'803'912.43	-19.89
402 Autres impôts directs	3'865'000.00	4'114'000.00	1'928'558.10	-6.05
Revenus fiscaux (contributions)	94'744'000.00	105'641'000.00	111'200'389.56	-10.32
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	386'000.00	441'000.00	437'747.39	-12.47
40 Total	95'130'000.00	106'082'000.00	111'638'136.95	-10.32

Les impôts sont répartis sur la base de coefficients Etat/Communes qui sont de 125/75 pour tous les impôts à l'exception de la rétrocession pour les frontaliers où les coefficients sont de 50/150.

Le budget 2021 présente une baisse de CHF 11 millions par rapport au budget 2020 et une baisse de CHF 16.5 millions par rapport aux comptes 2019. Le budget 2021 est fortement impacté par les réformes fiscales cantonales et les effets estimés de la pandémie. Les principales variations sont les suivantes :

Variations en millions (+ amélior./ - détér.)	Budget 2020	Comptes 2019
Réformes fiscales cantonales, personnes physiques	-0.9	-4.5
Réformes fiscales cantonales, personnes morales	0.0	-1.3
Elargissement impôt foncier aux personnes physiques	-0.2	1.8
Impacts réformes fiscales cantonales	-1.1	-4.0
Pandémie, personnes physiques	-5.6	-5.6
Pandémie, frontaliers	-1.8	-1.9
Pandémie, personnes morales	-2.3	-2.4
Impacts pandémie, estimations	-9.7	-9.9
Diverses variations	-0.2	-2.6
Baisse (-) des recettes fiscales	-11.0	-16.5

En ce qui concerne l'impact des réformes fiscales cantonales, nous avons pris en compte les chiffres mentionnés dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil. L'introduction de la modification du splitting, passage de 55 à 52, aura comme effet une baisse supplémentaire d'environ CHF 0.9 million des recettes fiscales des personnes physiques dès 2021. Nous n'avons pas reçu de nouvelles estimations en 2020, sauf pour l'impôt foncier des personnes physiques où nous avons pris en compte la nouvelle estimation (1.8 million). L'impact global des réformes fiscales cantonales peut ainsi être estimé à CHF 5.1 millions répartis sur les exercices 2020 et 2021. Il s'agit d'estimations qui doivent être considérées avec prudence.

Comme nous disposons actuellement de peu de statistiques et de rapport sur les impacts de la pandémie, il est très difficile d'estimer les impacts de cette dernière. Les chiffres présentés au budget 2021 au niveau des recettes fiscales doivent être considérés avec une extrême prudence car les hypothèses de travail et les données transmises par le canton pourraient s'avérer inexactes.

2.10 Revenus de concessions

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Variation par rapport au budget 2020
	CHF	CHF	CHF	%
412 Revenus de concessions	217'930.00	219'230.00	203'343.08	-0.59

Les revenus comprennent diverses concessions. Celles-ci demeurent stables.

2.11 Prestations de services et taxes

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Variation par rapport au budget 2020
	CHF	CHF	CHF	%
420 Taxes d'exemption	33'500.00	18'000.00	77'800.00	86.11
421 Emoluments administratifs	972'970.00	972'060.00	1'083'651.80	0.09
424 Taxes d'utilisation et prestations de services	24'808'780.00	24'325'210.00	24'039'829.31	1.99
425 Recettes sur ventes	7'722'840.00	7'709'710.00	7'758'461.56	0.17
426 Remboursements	2'879'030.00	3'147'990.00	3'342'702.94	-8.54
427 Amendes	1'415'800.00	1'421'800.00	1'003'737.13	-0.42
429 Autres taxes	1'837'780.00	1'773'980.00	2'242'943.70	3.60
42 Total	39'670'700.00	39'368'750.00	39'549'126.44	0.77

Cette rubrique enregistre les recettes provenant d'émoluments administratifs des permis de séjour et des permis de construire, des frais de sommation et des indemnités de renseignements. Par ailleurs, diverses prestations et taxes des différents services de l'administration communale sont facturées. Il s'agit notamment de la taxe déchets, de la taxe d'épuration, des facturations ambulances et des redevances de Viteos. Les ventes (eau, matériel) et les amendes sont également comprises dans ces comptes.

Le budget 2021 comprend un montant de CHF 1.1 million de recettes (rubrique 424) liées à l'entrée en vigueur de la politique de stationnement au 1^{er} novembre 2020 (CHF 0.6 million au budget 2020).

La baisse de la redevance de Viteos pour l'usage du domaine public pour le secteur de l'électricité s'élève à CHF 0.7 million par rapport aux comptes 2019 (rubrique 424). Une redevance pour l'usage du domaine public a été introduite au budget 2021 pour les secteurs de l'eau, du CAD et de l'évacuation des eaux usées pour un montant total de CHF 0.3 million.

2.12 Revenus divers

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Variation par rapport au budget 2020
	CHF	CHF	CHF	%
430 Revenus d'exploitation divers	343'140.00	238'440.00	373'182.17	43.91
439 Autres revenus	0.00	0.00	8'315.82	0.00
43 Total	343'140.00	238'440.00	381'497.99	43.91

La rubrique revenus divers comprend des revenus provenant des activités d'exploitation qui ne sont affectés nulle part ailleurs.

2.13 Revenus financiers

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Variation par rapport au budget 2020
	CHF	CHF	CHF	%
440 Revenus des intérêts	1'043'080.00	930'070.00	1'119'159.96	12.15
441 Gains réalisés PF	450'000.00	1'900'000.00	3'821'454.64	-76.32
442 Revenus de participations PF	1'608'200.00	2'007'750.00	2'597'560.00	-19.90
443 Produits des biens-fonds PF	7'159'330.00	6'953'220.00	7'155'376.61	2.96
444 Réévaluation immob. PF	7'916'500.00	4'593'000.00	3'504'144.00	72.36
445 Revenus financiers prêts et participations PA	27'690.00	35'510.00	34'420.79	-22.02
447 Produits des biens-fonds PA	1'660'410.00	1'738'200.00	1'837'564.85	-4.48
448 Produits des biens-fonds loués	44'020.00	38'420.00	54'953.00	14.58
449 Autres revenus financiers	40'000.00	211'000.00	146'036.13	-81.04
44 Total	19'949'230.00	18'407'170.00	20'270'669.98	8.38

Les gains réalisés sur la vente de biens du patrimoine financier (441) étaient exceptionnellement élevés au budget 2020 et aux comptes 2019 en lien avec des ventes extraordinaires (immeuble Fantaisie au budget 2020 et la vente de l'Usine électrique aux comptes 2019).

Les revenus de participations (442) comportent principalement le dividende de Viteos estimé à 4% soit à CHF 1.6 million (dividende de 6% ces dernières années).

Les produits des biens-fonds du patrimoine financier (443) sont constitués majoritairement des loyers et fermages des bâtiments et terrains du patrimoine financier.

Les réévaluations des immobilisations (444) correspondent aux plus-values dégagées par les réévaluations du patrimoine financier (immeubles, terrains et participations). L'augmentation au budget 2021 s'explique principalement par la réévaluation des terrains d'Aresa pour un montant de CHF 2.2 millions.

2.14 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Solde réserves au 31.12.2019
	CHF	CHF	CHF	
45 Prélèvements aux financements spéciaux :				
- Réserve STEP	28'120.00	16'390.00	0.00	2'831'012.88
- Fonds forestier	1'000.00	1'000.00	0.00	195'397.45
- Réserve déchets ménages	224'490.00	121'900.00	266'103.91	275'229.88
- Réserve déchets entreprises	202'920.00	184'080.00	212'866.98	69'726.01
- Fonds vocation énergétique	583'000.00	784'500.00	991'841.50	361'227.10
- Fonds zoologique	0.00	0.00	75'000.00	302'803.91
45 Total	1'039'530.00	1'107'870.00	1'545'812.39	

Les prélèvements au fonds forestier, aux réserves déchets ménages et entreprises sont effectués afin de respecter la législation en vigueur relative à leur autofinancement partiel ou total. Pour le domaine des déchets, l'augmentation exceptionnelle en 2019 du prélèvement est liée aux mesures d'assainissement de prévoyance.ne pour le personnel affecté à ce secteur.

Le prélèvement au fonds à vocation énergétique est prévu pour financer des travaux d'assainissement énergétique des bâtiments communaux des patrimoines administratif et financier.

2.15 Revenus de transfert

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Variation par rapport au budget 2020
	CHF	CHF	CHF	%
460 Quotes-parts à des revenus	200'000.00	0.00	0.00	-
461 Dédommagements de collectivités publiques	10'726'820.00	10'478'130.00	10'431'056.90	2.37
462 Péréquation financière et compensation des charges	14'358'290.00	14'810'370.00	14'768'401.00	-3.05
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	25'425'790.00	24'982'850.00	25'537'918.17	1.77
469 Différents revenus de transfert	93'000.00	92'000.00	120'840.75	1.09
46 Total	50'803'900.00	50'363'350.00	50'858'216.82	0.87

Suite à la modification de la loi sur la taxe des véhicules automobiles, les communes vont recevoir une participation de 3% à la taxe sur les véhicules à partir de l'exercice 2020 (rubrique 460).

Les dédommagements de collectivités publiques (rubrique 461) comprennent principalement les remboursements d'autres communes pour l'école obligatoire, l'accueil pré et parascolaire ainsi que le service ambulancier et la défense incendie région.

Pour la péréquation financière, les décisions du Grand conseil neuchâtelois de mars 2019 relatives à la réforme cantonale du volet des charges de la péréquation intercommunale ont un impact pour ainsi dire neutre sur le budget 2020 et une baisse de CHF 0.5 million pour le budget 2021. Nous relevons que ces décisions comprennent deux mesures transitoires, à savoir :

- Une dotation annuelle complémentaire de CHF 1 million pour la Ville de La Chaux-de-Fonds pour les exercices 2020 à 2023 en raison de l'impact négatif des réformes fiscales cantonales pour la Ville;
- Une allocation temporaire de CHF 1.5 million pour les exercices 2020 et 2021, financée par le fonds d'aide aux communes, répartie au prorata de la population et en fonction de l'altitude. La part de la Ville est estimée à CHF 0.7 million (géotopographie).

Le groupe 463 comprend notamment les subventions cantonales obtenues pour les écoles, pour l'aide sociale (guichet unique) et pour l'accueil pré et parascolaire. La baisse de ces subventions par rapport aux comptes 2019 s'explique par la diminution prévue du nombre de classes.

2.16 Revenus extraordinaires

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Variation par rapport au budget 2020
	CHF	CHF	CHF	%
489 Prélèvement capital propre	8'982'500.00	4'982'500.00	4'982'436.00	80.28
48 Total	8'982'500.00	4'982'500.00	4'982'436.00	80.28

Le prélèvement au capital propre correspond au prélèvement pour les amortissements supplémentaires liés à la réévaluation du patrimoine administratif et au prélèvement de CHF 23'900.- au préfinancement pour l'adduction d'eau. Pour le budget 2021, il comprend également un prélèvement de CHF 4 millions à la réserve de politique conjoncturelle.

3. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Ecart BU21 - BU20	Ecart BU21 - C19
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	25'005'500.00	19'086'900.00	11'322'725.77	5'918'600.00	13'682'774.23
- Recettes	-2'883'500.00	-2'232'500.00	-2'437'645.30	-651'000.00	-445'854.70
Investissements nets	22'122'000.00	16'854'400.00	8'885'080.47	5'267'600.00	13'236'919.53
Investissements non-soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	17'050'000.00	12'312'000.00	8'313'926.42	4'738'000.00	8'736'073.58
- Recettes	0.00	-540'000.00	-66'163.50	540'000.00	66'163.50
Investissements nets	17'050'000.00	11'772'000.00	8'247'762.92	5'278'000.00	8'802'237.08
Investissements nets totaux	39'172'000.00	28'626'400.00	17'132'843.39	10'545'600.00	22'039'156.61

Le détail des investissements figure en annexe 7.

L'art. 16 du règlement communal sur les finances (RCF) limite les investissements en fonction de l'autofinancement. Le calcul de l'autofinancement et du besoin en trésorerie figurent en annexe 9.

L'insuffisance de financement ressortant du budget s'élève à CHF 8.4 millions (sans les services autofinancés) et les investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances se montent à CHF 22,1 millions. L'insuffisance de financement est ainsi de CHF 30,5 millions. Le Conseil communal propose au Conseil général de renoncer au respect de la limite du degré d'autofinancement afin de pouvoir réaliser les investissements prévus.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier
Daniel Schwaar

ARRETES D'APPROBATION DU BUDGET

Arrêté no 1

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
 vu le rapport du Conseil communal, du 11 novembre 2020;
 vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
 vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
 vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
 des Communes, du 20 août 2014;
 vu le règlement communal sur les finances du 10 décembre 2015;
 sur la proposition du Conseil communal,
 arrête :

Article premier – Est approuvé le budget de l'exercice 2021, qui comprend :

a) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	256'706'630.00
Revenus d'exploitation	CHF	-222'385'750.00
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	34'320'880.00
Charges financières	CHF	14'554'360.00
Revenus financiers	CHF	-19'949'230.00
Résultat provenant de financements (2)	CHF	-5'394'870.00
Résultat opérationnel (1+2)	CHF	28'926'010.00
Charges extraordinaires	CHF	-
Revenus extraordinaires	CHF	-8'982'500.00
Résultat extraordinaire (3)		-8'982'500.00
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	CHF	19'943'510.00

b) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	CHF	42'055'500.00
Recettes	CHF	-2'883'500.00
Total du compte des investissements	CHF	39'172'000.00

Article 2 – Compte tenu de circonstances extraordinaires et en application de l'art. 16 al. 6 RCF, il est dérogé au mécanisme du calcul du frein à l'endettement mentionné à l'art. 16 al. 5 RCF.

Article 3 – ¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

La Chaux-de-Fonds, le 22 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Karim Boukhris

La secrétaire
Ilinka Guyot

Arrêté no 2

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 11 novembre 2020;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 10 décembre 2015;
sur la proposition du Conseil communal,
arrête :

Article premier – ¹ Un crédit budgétaire global de CHF 7'601'000.- est accordé au Conseil communal pour les crédits d'engagement inférieurs à CHF 200'000.- inclus dans la liste détaillée figurant dans les tableaux relatifs aux investissements inscrits au budget 2021. Les subventions et recettes éventuelles seront portées en diminution du présent crédit.

²Le montant indiqué à l'alinéa 1 est composé des éléments suivants :

Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances	CHF	5'694'000.00
Crédits financés non soumis, financés par des taxes	CHF	1'907'000.00
	CHF	7'601'000.00

Article 2 – Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Article 3 – Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement de ces crédits.

Article 4 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 22 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président La secrétaire
Karim Boukhris Ilinka Guyot

Arrêté no 3

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
 vu le rapport du Conseil communal, du 11 novembre 2020;
 vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
 vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
 vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
 des Communes, du 20 août 2014;
 vu le règlement communal sur les finances du 10 décembre 2015;
 sur la proposition du Conseil communal,
 arrête :

Article premier – Un crédit budgétaire total de CHF 2'000'000.- est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissements imprévues.

Article 2 – Le montant indiqué à l'article premier est réparti de la manière suivante :

a) Crédits soumis	CHF 1'700'000.-
Service des bâtiments et du logement	CHF 200'000.-
Service des espaces publics	CHF 200'000.-
Service technique	CHF 200'000.-
Service des sports	CHF 200'000.-
Divers soumis	CHF 900'000.-
b) Crédits non-soumis	CHF 300'000.-
Eaux-Réseau	CHF 200'000.-
Divers non-soumis	CHF 100'000.-
<hr/>	
Total	CHF 2'000'000.-

Article 3 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 22 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Karim Boukhris

La secrétaire
Ilinka Guyot

Arrêté no 4

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 11 novembre 2020;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 10 décembre 2015;
sur la proposition du Conseil communal,
arrête :

Article premier – Une enveloppe globale de 988 postes en équivalent plein-temps (EPT) est accordée pour le budget 2021.

Article 2 – Le Conseil communal gère les augmentations et les diminutions de personnel dans les limites définies à l'article premier.

Article 3 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 22 décembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Karim Boukhris

La secrétaire
Ilinka Guyot

Rapport de la Commission financière

Budget 2021

(du 25 novembre 2020)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

Législature 2016 – 2020

Pour le PS : M. Pascal Bühler (rapp.)
M. Patrick Jobin
Mme Silvia Locatelli
M. Michaël Othenin-Girard

Pour le PLR : M. Cédric Haldimann
M. Daniel Surdez
M. Christophe Ummel
M. Alain Vaucher

Pour le POP : M. Karim Boukhris
M. Nathan Erard
M. Julien Gressot

Pour l'UDC : M. Lionel Favre
M. Marc Schafroth (prés.)

Pour Les Verts : Mme Monique Erard
(prés.)
M. Sven Erard (v-prés.)

Législature 2020 – 2024

M. Pierre-Alain Borel (v-p.)
Mme Silvia Locatelli (rapp.)
M. Alexandre Houlmann

Mme Crystel Graf
M. Cédric Haldimann
M. Alain Vaucher

M. Karim Boukhris
M. Julien Gressot
M. Lara Zender

M. Andy Favre
M. Evan Finger

Mme Monique Erard
Mme Ilinka Guyot
M. François Perret
M. Laurent Stehlin

Composition du Conseil communal législature 2016 – 2020

M. Théo Bregnard, président, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI).

M. Marc Arlettaz, vice-président, directeur du dicastère de la sécurité, des espaces publics et des énergies (DSEPE).

M. Huguenin-Elie, directeur du dicastère de l'urbanisme, des bâtiments et des relations extérieures (DUBRE).

Mme Katia Babey, directrice du dicastère de la jeunesse, des affaires sociales, des sports et de la santé (DJASS).

Mme Sylvia Morel, directrice du dicastère des finances, de l'économie et des ressources (DFER).

Composition du Conseil communal législature 2020 – 2024

M. Huguenin-Elie, président, directeur du dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication (DUBREC).

M. Théo Bregnard, vice-président, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI).

M. Patrick Herrmann, directeur du dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES).

M. Jean-Daniel Jeanneret, directeur du dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI).

M. Thierry Brechbühler, directeur du dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS).

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission financière, dans sa composition 2016-2020, s'est réunie à quatre reprises, soit les 20 août, 23 septembre, 22 octobre et 9 novembre 2020. La Commission financière dans sa nouvelle composition (2020 – 2024) s'est réunie le 25 novembre 2020.

Le Conseil communal a participé *in corpore* aux cinq séances de la Commission, accompagné – à l'exception de celle du 22 octobre 2020 – de Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances.

Mme Deborah Graber a remplacé avec brio Mme Virginie Augsburger, absente pour cause de congé maternité, pour la prise et la rédaction des procès-verbaux de la Commission financière.

La séance du 20 août 2020 a traité du projet de rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif aux charges excessives résultant de la géo-topographie. Ce rapport, daté du 26 août 2020, a été soumis au Conseil général lors de sa séance du 24 septembre 2020.

En sus de la présentation générale du budget 2021, la Commission financière a examiné, lors de sa séance du 23 septembre 2020, le projet de rapport du Conseil communal relatif à la modification du Règlement communal sur les finances (RCF). Ce rapport, daté du 30 septembre 2020, a été soumis au Conseil général lors de séance du 20 octobre 2020.

Il est à relever qu'en raison de la pandémie de Covid-19 les élections communales prévues initialement le 14 juin 2020 ont été reportées au 25 octobre 2020, ce qui a notamment engendré quelques bouleversements calendaires.

Présentation générale du budget 2021

Après un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 4 mios, le budget 2021 présente un **déficit de CHF 19.9 mios**, soit une péjoration de respectivement CHF 4.8 mios et CHF 13.2 mios par rapport à ceux de 2020 et 2019. Si l'on compare le déficit économique 2020 (CHF 20.6 mios) à celui de 2021 (CHF 30 mios), c'est presque CHF 10 mios de différence négative et CHF 20 mios par rapport aux comptes 2019 !

Ce déficit de CHF 30 mios résulte d'une baisse de contribuables tant des personnes physiques que morales, des réformes fiscales cantonales, de la compensation des surcharges géo-topographiques non reconnue (env. CHF 17 mios) par l'État de Neuchâtel, ainsi qu'à l'absence de participation étatique aux charges du MIH. À ce tableau, vient s'ajouter le Covid-19 qui fait encore baisser les recettes fiscales.

Les principales causes de la dégradation de la situation financière de la Ville de La Chaux-de-Fonds sont de trois ordres :

- a) La diminution constante de la population qui passe de 39'045 (en 2014) à 37'140 habitants en août 2020, soit une perte de 1905 habitants. Si l'on estime que ces personnes représentent 600 contribuables qui paient CHF 2'000.- d'impôt par année, c'est une perte fiscale de CHF 1.2 mios que la Ville enregistre à la suite de ces départs.

La priorité de nos autorités, exécutives et législatives, est de stopper l'hémorragie d'habitants et d'en attirer de nouveaux.

- b) Les réformes fiscales votées par le Grand conseil en mars 2019, selon le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 21 novembre 2018, engendrent une perte totale de CHF 4.7 mios (l'impôt foncier des personnes physiques d'environ CHF 2 mios ne permettant pas de compenser les pertes sur les personnes physiques et morales de CHF 6.7 mios (respectivement CHF 5.4 mios et 1.3 mio).
- c) L'impact du Covid-19 sur la fiscalité est estimé à environ CHF 10 mios.

Il est à relever également que par rapport au budget 2020 les charges salariales augmentent de CHF 0.6 mios en raison du "déblocage" des échelons salariaux tant quantitatifs que qualitatifs, de l'augmentation des primes d'accidents et de l'augmentation des équivalents plein temps due à des postes pour le service d'incendie et de secours (5.19 EPT).

Par rapport aux comptes 2019, les charges salariales augmentent de CHF 3.6 mios en raison du "dégel" des échelons salariaux, de l'adaptation au renchérissement (- 0.9%), de l'augmentation des EPT (26.38 EPT), de l'augmentation des primes maladies et d'accidents (+ CHF 0.7 mio) et la contribution au fonds de formation duale (+ CHF 0.5 mio); ce dernier élément

représentant la contribution de la Ville en sa qualité d'employeur formant des apprenti-e-s.

Les éléments exceptionnels qui améliorent le budget sont en particulier la réévaluation de la participation Viteos (CHF 3.8 mios), le bénéfice sur la vente de terrains (CHF 0.5 mio), la réévaluation des terrains de l'Aéroport régional des Eplatures S.A (CHF 2.2 mios), ainsi que le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle (CHF 4 mios), soit un total de CHF 10.5 millions.

Aux fins d'avoir une vue d'ensemble, d'assurer une équité de traitement aux collaborateurs et de favoriser les synergies possibles, le Conseil communal a décidé de réunir toutes les demandes des formations métier (30900000) dans le Service des Ressources humaines au compte "Formation métier" qui passe ainsi de zéro à CHF 200'000.-, alors que ces comptes sont portés à zéro dans les autres services.

Le montant des investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances s'élève à CHF 22 mios environ et comprend l'investissement du terrain des Foulets.

Bien que la situation financière est difficile et que les perspectives sont moroses, la Commission financière est d'avis qu'il est nécessaire que la Ville continue d'investir.

Prévisions budgétaires

Les déficits prévus pour 2022 à 2024 se situent autour des CHF 15 mios, en ayant tenu compte d'une somme de CHF 10 mios obtenue au titre des surcharges géo-topographiques et de CHF 1 mio pour la subvention au MIH.

Prises de positions des représentants des groupes

Préavis du groupe PS

Après 6 ans d'efforts financiers consentis par la Ville jusqu'à la limite de ce qui est admissible et viable pour notre collectivité, le budget 2021 démontre que l'acharnement des phénomènes "externes" nous éloigne de la perspective d'entamer la législature avec sérénité. D'abord, les décisions cantonales qui ont dramatiquement diminué les contributions fiscales essentielles au fonctionnement de la commune. Ensuite, les effets de la pandémie sur les recettes et les dépenses, laissant derrière elle des dégâts économiques et sociaux durables. Enfin, la perte d'habitant-e-s qui diminue

logiquement notre assiette fiscale. Mais, ce tableau ne doit pas nous faire sombrer dans l'excès de prudence. Nous sommes au début d'une décennie qui va considérablement transformer notre Ville. Malgré le déficit important il est essentiel de maintenir une administration dotée des ressources nécessaires pour délivrer ses prestations et mener ces transformations. Il est tout aussi nécessaire d'investir et faire entrer notre cité dans le XXI^{ème} siècle. Nous le devons à la population, encore fragilisée par la pandémie, et aux futurs habitant-e-s que nous devons attirer pour sortir de cette spirale négative. C'est avec cette perspective et l'espoir d'être entendus sur les charges géo-topographiques que les commissaires socialistes accepteront le budget 2021. Merci à l'ensemble du personnel communal pour son engagement, ainsi qu'à l'ancien et au nouveau Conseil Communal qui ont préparé ce budget.

Préavis du groupe PLR

Les commissaires PLR ne peuvent pas être satisfaits du budget 2021 présenté. Malgré les efforts consentis par le Conseil communal et leurs services respectifs au long de ces cinq dernières années, le déficit économique se monte à CHF 30 mios auquel on retranche CHF 20 mios (CHF 10 mios éléments exceptionnels et CHF 10 mios Covid-19) pour donner un déficit structurel de CHF 10 mios, il est important et véritablement inquiétant. L'impact des réformes fiscales de l'État représente une perte de CHF 5 mios pour la Ville. Nous ne pouvons que déplorer, qu'année après année, de nouveaux reports de charge ou de diminutions de recette venant de l'état soient constatés. Le Conseil communal s'investit intensément dans la reconnaissance par l'état des surcharges géo-topographiques pour notre commune et, au vu de ce qui précède, nous l'encourageons à continuer dans ce sens.

Dans la volonté du Conseil communal, soutenue par les commissaires PLR, de se focaliser sur l'attractivité résidentielle, nous soutiendrons les programmes d'investissement prévus. Mais nous serons soucieux que ces investissements ne soient pas des feux d'artifice mais aient des liens entre eux et qu'ils apportent du sens à une vision d'une ville à moyen et long termes. La recherche de l'efficacité doit devenir le crédo des investissements.

Les représentants du groupe PLR à la Commission financière recommandent l'acceptation du budget 2021 ainsi que de la dérogation au frein à l'endettement idoine même si ce dernier nous devient année après année de plus en plus compliqué à accepter.

Préavis du groupe POP

Force est de constater qu'après des années d'austérité, la situation de La Chaux-de-Fonds ne s'est pas améliorée. Des habitants et des entreprises quittent la ville, les recettes fiscales continuent de baisser, les reports de charges se poursuivent et nos finances demeurent au plus mal. Pire, la pandémie aura des conséquences économiques particulièrement fortes dans notre région réduisant encore les rentrées fiscales.

C'est à la population et aux employés communaux que les commissaires populistes pensent en premier lieu. La précarisation d'une partie de notre population nous préoccupe fortement et nous souhaitons que notre motion sur la précarité soit mise en place urgemment. Le personnel de la Ville a été une nouvelle fois soumis à rude épreuve et sera touché par la baisse de l'IPC, baisse que nous souhaitons voir compensée. Nous remercions du fond du cœur la population et le personnel communal.

Les commissaires populistes prennent acte du budget 2021, sans surprise largement déficitaire. Il prévoit certains investissements bienvenus qui amélioreront l'attractivité de notre ville. À nos yeux c'est la voie à suivre. Il faut un plan de relance pour mettre un terme à l'austérité en misant sur nos potentiels et se donner une chance de surmonter ces épreuves tout en mettant le Canton face à ses responsabilités. À cet égard, le règlement en notre faveur de la péréquation pour surcharges géo-topographique est un premier pas existentiel.

Préavis du groupe UDC

Quels mots utiliser à la lecture de ce budget 2021 ? C'est bel et bien une catastrophe... Les représentants du groupe UDC ont pris connaissance de ce budget avec attention et stupeur.

Il est regrettable que les efforts et le travail du Conseil communal et des services de ces dernières années soient balayés par cette crise sanitaire qui nous touche de plein fouet. Les décisions du Conseil d'état nous prétéritent déjà suffisamment.

Il est évident que les raisons évoquées ci-dessus ne sont pas seules responsables de cette situation qui nous préoccupe au plus haut point. Au vu des résultats des précédents exercices, on s'aperçoit que notre ville souffre d'un déficit structurel. Par ailleurs, l'enjeu majeur de ces prochaines années est l'exode de la population de notre ville. Il faut impérativement le stopper et, dans un deuxième temps, attirer de nouveaux contribuables par tous les moyens. Pour nous, il s'agit d'une tâche essentielle qui attend les nouvelles Autorités.

Nous comprenons qu'un réel effort est consenti par les services et l'Exécutif. Il semble néanmoins que nous nous approchons dangereusement du bord du précipice et que des mesures graves et douloureuses nous pendent au nez.

Concernant les investissements, nous nous devons d'être rigoureux dans le choix de ceux-ci. Investissons intelligemment, mais avec parcimonie, afin de ne pas laisser mourir notre ville.

Pour terminer, les nouveaux exécutif et législatif se retrouveront face à des décisions difficiles s'ils veulent retrouver les chiffres noirs ces prochaines années. Il s'agira néanmoins de garder la face et de ne pas faire fuir encore plus de citoyens.

Tenant compte de ces éléments, le groupe UDC acceptera ce budget du bout des lèvres.

Préavis du groupe Les Verts

Le déficit annoncé de ce budget est encore plus important que ces dernières années ! Ce budget, aussi déficitaire soit-il, reste cependant un budget de rigueur !

Les membres de l'exécutif n'ont cessé de tenter d'infléchir la tendance ! Les employéEs remplissent leur mission avec engagement malgré les moyens parfois limités qui leur sont octroyés ! Notre ville ne vit cependant pas au-dessus de ses moyens ! Les efforts ont été faits et cela ne suffit pas ! Une constante, les prévisions fiscales toujours à la baisse !

Les facteurs extérieurs ne sont pas étrangers à notre situation financière désastreuse, osons le terme !

Les réformes cantonales ne sont pas toujours à notre avantage, loin s'en faut ! Notre situation de pôle du Canton MAIS situé en altitude devrait être davantage reconnue et les efforts de négociation avec le Canton doivent être poursuivis !

D'autre part, la COVID n'a pas encore fini d'influencer la bonne marche des services et ses conséquences sur les finances communales sont encore largement inconnues !

Les collaborateurs et les collaboratrices de l'Administration font face à cette situation sanitaire inédite qui péjorent encore davantage leurs conditions de travail déjà bien mises à mal par les mesures d'austérité prises ces dernières années. Que leur engagement au service de la population soit ici salué !

Les investissements que nous nous devons de consentir non seulement pour maintenir notre patrimoine mais également et surtout pour offrir un avenir à notre ville par de nouvelles infrastructures peuvent paraître conséquents mais ils sont nécessaires, voire indispensables si nous voulons donner envie de s'établir ici.

Soyons ambitieux et ambitieuses, audacieux et audacieuses pour redonner à notre cité l'attractivité qui lui permettra de surmonter ces moments difficiles.

Les représentant-e-s vert-e-s à la commission financière soutiendront le budget 2021.

Adoption des rapports des sous-commissions

La Commission financière a adopté les rapports des sous-commissions à l'unanimité des membres présents dans sa séance du 9 novembre 2020.

Prise d'acte du rapport du Conseil communal à l'appui du budget 2021

La Commission financière a pris acte à l'unanimité des membres présents du rapport du Conseil communal à l'appui du budget 2021 dans sa séance du 9 novembre 2020.

Adoption du rapport de la Commission financière

La Commission financière a adopté à l'unanimité des membres présents le rapport de la Commission financière dans sa séance du 25 novembre 2020.

Dérogation au frein à l'endettement

La Commission financière a accepté à l'unanimité des membres présents la dérogation au frein à l'endettement dans sa séance du 25 novembre 2020.

Approbation du budget 2021

La Commission financière a préavisé positivement le budget 2021 dans sa séance du 25 novembre 2020, par 14 voix et 1 abstention.

Remerciements

Pour sa dernière séance politique au sein du législatif communal, le Président remercie les membres de la commission pour leur participation et la qualité des débats et il partage le plaisir qu'il a eu à la présider. Il souhaite une bonne continuation à celles et ceux qui poursuivent leur "cursus" politique, ainsi qu'à celles et ceux qui voient leur engagement politique prendre fin.

La Commission financière remercie les membres du Conseil communal, ainsi que la cheffe du service des finances, Mme Sylvène Aeschlimann, pour leur participation engagée et la qualité des réponses fournies.

Elle tient en outre à remercier sincèrement Mme Deborah Graber, pour la rédaction et la bonne tenue des procès-verbaux des séances, ainsi que pour la logistique contribuant au bon déroulement des séances de la Commission.

Les remerciements de la Commission vont également et spécialement à toutes les personnes rencontrées durant ses travaux, ainsi qu'à l'ensemble des employé-e-s pour leur professionnalisme et leur engagement en ces temps particulièrement difficiles.

Pour la Commission financière
Pascal Bühler
Silvia Locatelli
Rapporteurs

Rapport de la sous-commission du budget 2021

Dicastère de M. Théo Bregnard (DICI et Présidence)

Composition de la sous-commission

Membres : Madame Silvia Locatelli PS
 Monsieur Sven Erard Les Verts
 Monsieur Cédric Haldimann PLR, rapporteur

La sous-commission s'est réunie le jeudi 22 octobre 2020 en présence du chef du dicastère M. Théo Bregnard, de l'assistante de direction du DICI Mme Anne Balmer et des chefs de services suivants :

- Centres 100, 110 et 121 : M. Daniel Schwaar (chancelier) pour la Chancellerie
- Centre 126 : M. Giovanni Sammali (chef de service) pour le Service de la communication
- Centres 420, 430, 435, 440, 445, 450 et 455 : MM. Alain Fournier (directeur de secteur) Pascal Cosandier (directeur de secteur) et Giacomo Laini (directeur administratif) pour l'École obligatoire
- Centre 500 : M. Cyril Tissot (délégué aux Affaires culturelles) pour les Affaires culturelles
- Centres 501, 502 et 505 : Mme Sylvie Béguelin (directrice) pour les Bibliothèques de la Ville et les Archives de la Ville
- Centres 510, 511, 512, 513, 514 et 515 : M. Régis Huguenin (conservateur du Musée international d'horlogerie), M. David Lemaire (conservateur du Musée des beaux-arts), M. Francesco Garufo (conservateur du Musée d'histoire) et M. Xavier Huther (directeur a.i. des institutions zoologiques et administrateur des musées)
- Centre 560 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour les cultes

M. Fabrice Demarle (directeur de secteur) est excusé.

Remarques générales

Le chef du dicastère explique aux commissaires que pour ce budget, il a été dans un premier temps demandé aux chefs de service de se baser sur celui de 2020 et ensuite, en cas d'écart avec les comptes, de le réduire encore dans la mesure du possible.

100 – 110 – 121 – Chancellerie

Le chancelier décrit la situation du service qui est toujours à flux tendu, notamment avec la Covid qui a généré beaucoup de travail. Mais la situation se stabilise malgré tout avec les quatre collaborateurs-trices, soit trois EPT. Dans son ensemble le service fonctionne bien, mais avec toujours le même questionnement sur l'éventualité d'un-e vice-chancelier-ère pour suppléer le chancelier. Une réflexion à ce sujet est en cours avec le Service des ressources humaines (SRH) pour trouver une solution en privilégiant une postulation interne.

Le budget est stable depuis deux ans, avec néanmoins une légère augmentation due aux futures indemnités octroyées aux conseillers généraux suppléants dont leur intronisation a été acceptée par l'Autorité législative lors de la séance du Conseil général du 1^{er} septembre 2020.

Un-e commissaire se souvient que dans la précédente législature, le poste de vice-chancelier était occupé par le préposé au Contrôle des habitants et que cela semblait bien fonctionner. Il est également relevé que c'était le ou la chancelier-ère qui était en charge de l'organisation des élections.

Le chancelier explique qu'auparavant, le Contrôle des habitants était rattaché à la Chancellerie, ce n'est donc pas une piste actuellement privilégiée. La solution devrait plutôt être trouvée au sein même de la Chancellerie. En ce qui concerne l'organisation des élections, il confirme qu'il n'en est pas le responsable, mais qu'il prend bien entendu part à leur organisation.

126 – Service de la communication

Tout d'abord, le chef de service rappelle qu'un grand nombre d'événements, mis en place ou soutenus par la Ville, n'ont pas eu lieu à cause de la crise sanitaire.

Il explique ensuite que son service va présenter trois objets pour la fin de l'année. Il s'agit de divers objets promotionnels, tels qu'un stylo "urbanisme horloger" en bambou, trois modèles de tasses à thé avec des motifs Art nouveau et un bonnet avec un logo "1000m : la bonne altitude". Ils seront diffusés par Tourisme neuchâtelois. En cas de succès probant, ils en réaliseront une deuxième version, ciblant un public plus jeune. Ces opérations sont autoporteuses, ce qui prouve que même avec peu de moyens, on peut mener ce genre d'action. Le Service a également organisé plusieurs concours tout au long de l'année sur les réseaux sociaux.

Un-e commissaire constate que les charges de personnel sont plus élevées en 2021 et que cela ne correspond pas uniquement aux nouveaux échelons. Le chef de service lui explique que cela correspond à un nouveau poste à 70% de chargé de promotion et événementiel.

420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 – École obligatoire

La direction fait tout d'abord part de quelques constats par rapport à la crise sanitaire. Elle commence à rencontrer des problèmes pour trouver des remplaçants et il est constaté certaines difficultés chez les élèves. Mais, de manière générale, les enseignants tiennent bien le cap pour le moment.

Le chef du dicastère ajoute que pour l'heure, il ne souhaite pas restreindre l'activité scolaire à son minimum. La gestion de la Covid se passant au niveau cantonal, il se bat pour garder une cohérence entre tous les cercles scolaires du Canton. Cette situation a malheureusement une influence sur le moral des élèves. Pour rappel, lors de la première phase de la crise sanitaire, 10-15% des élèves ont décroché.

Un-e commissaire souhaite faire part de sa reconnaissance à la direction, aux enseignants et au personnel de l'école pour tout le travail accompli afin de gérer cette crise au mieux.

La direction fait ensuite un bilan au niveau des effectifs. Cinq classes ont été fermées à la rentrée scolaire de cette année. Pour rappel, quatre avaient déjà été fermées l'année précédente et on prévoit d'en fermer encore quatre l'année prochaine, plus une classe spéciale, en fonction de l'évolution des effectifs et de la nécessité de compresser les coûts au maximum.

Ce dernier point interpelle un-e commissaire qui demande comment il est possible de prévoir une fermeture de classe spéciale, alors que celle-ci ne devrait pas dépendre des effectifs.

La direction précise que les effectifs moyens en classe spéciale ont également baissé ces dernières années.

Par ailleurs, le Conseil communal a décidé une augmentation de dotation du service socio-éducatif, dont une personne spécialement dédiée aux classes spéciales et l'engagement d'assistants socio-éducatifs. Cela permettra une amélioration des conditions d'emploi, d'éviter le plus possible les situations d'épuisement, de démotivation et les heures supplémentaires irréductibles.

Il a également été décidé d'ouvrir une deuxième classe TE+ en collaboration avec le Service communal de l'action sociale (SCAS). Cette décision répond ainsi aux enjeux d'insertion et d'accompagnement de jeunes considérés comme fragiles ou dont les perspectives demeurent très incertaines. Le projet Oasis junior a aussi été validé.

Un-e commissaire fait part du mécontentement d'une partie de la population par rapport aux enseignants des classes spécialisées qui ne seraient pas toujours au bénéfice d'une formation spéciale, voire même, pas formés du tout à l'enseignement.

Le recrutement d'enseignants spécialisés est un problème récurrent depuis plusieurs années à l'École obligatoire (EOCF). Alors que le Canton a supprimé toute participation aux frais de formation au Master en enseignement spécialisé, la Commune finance ces frais de formation ainsi qu'une décharge de quatre périodes hebdomadaires, ce qui est particulièrement incitatif. Malheureusement, et ce n'est pas faute d'avoir à maintes reprises signalé le problème, le salaire des titulaires de classes spéciales n'est pas suffisamment compétitif et ne tient pas compte de cette mission complexe qui nécessite un bagage professionnel et une fiabilité à

toute épreuve. Au cycle 3 notamment, le salaire d'un enseignant TE est nettement inférieur à celui d'un enseignant de branche.

Le chef du dicastère souhaite également reposer le contexte : le nombre d'enseignants non formés a drastiquement diminué ces dernières années. Une des problématiques est que Neuchâtel est un des cantons les plus restrictifs au niveau de la formation exigée et des équivalences favorisées.

Dans la situation évoquée, il y a eu deux démissions hors délai (fin mai), ce qui n'a pas permis de recevoir des candidatures avec les titres et compétences attendues. Les postes de ces personnes engagées pour un an seront remis au concours lors des offres publiques d'emploi au printemps 2021. Il faut encore savoir qu'une fermeture de la classe FS aurait été problématique pour la répartition de ces élèves dans les classes FR.

La direction relève que le 84% des charges financières de l'EOCF concernent des charges de personnel : enseignants, direction, administration, concierges, personnel technique (environ CHF 52 millions). Si on examine plus particulièrement la masse salariale des enseignants, celle-ci est conditionnée par toute une série de facteurs sur lesquels nous n'avons pas prise.

Concernant l'évolution démographique de la Ville ces dernières années, la diminution observée se répercute évidemment sur les effectifs des classes. Deux tendances fortes sont à relever : premièrement, au début des années 2000, il y avait à La Chaux-de-Fonds environ 400 naissances par année. Depuis 2015, on assiste à une diminution constante des naissances et aujourd'hui 330 naissances sont enregistrées annuellement. Les prévisions d'effectifs d'élèves pour les prochaines années se basent ainsi sur les données fournies par le Contrôle des habitants de la Ville et des communes partenaires. Deuxièmement, il faut tenir compte du solde entre les arrivées et les départs de familles. Il est constaté, depuis quelques années, que les effectifs d'élèves ont tendance à diminuer en cours d'année scolaire (au total, 20 à 40 élèves de moins entre le début et la fin de l'année scolaire). Ce solde négatif s'ajoute donc à la diminution des naissances. La grande question est de savoir si ces tendances vont se maintenir ces prochaines années.

L'école s'oppose pour l'heure à la nouvelle réorganisation des classes. En effet, le Département de l'éducation et de la famille (DEF) envisage de revoir l'arrêté sur le subventionnement des classes qui n'est plus actuel, notamment en lien avec la réforme du cycle 3, et de définir un concept cantonal d'encadrement (proche de celui du canton de Vaud). Ce nouveau concept consiste à l'introduction d'auxiliaires de vie (ASE), à la suppression de presque toutes les classes FS/TE avec une priorité à l'inclusion et à l'introduction de tabelles pour les groupes à niveau du cycle 3. Le DEF envisage la possibilité d'avoir des classes d'enseignement spécialisé (FS et TE) à hauteur d'un maximum de 2% du nombre de classe FR.

Les conséquences pour le Canton sont les suivantes : fermeture de 43 classes FS/TE, ouverture de 17 classes FR (effet des tabelles), fermeture de 5 classe (démographie), remplacement du SIT par les ASE.

Les problèmes soulevés par l'EOCF sont les suivants : une fausse équité par le lissage des ressources, une homogénéisation des ressources sur le Canton qui ne tient pas compte du contexte socio-économique, la diminution drastique des classes FS plutôt que de fixer des critères pour l'entrée en FS (l'EOCF perdrait ainsi 18 classes sur 23 actuellement) et enfin, la difficulté d'organisation avec les tabelles pour les particularités organisationnelles du cycle 3 au sud sur les Crêtets et Bellevue.

Le Conseil communal a ainsi adressé un courrier à Mme la conseillère d'État Maire-Hefti dans ce sens.

Les autres cercles scolaires sont, de manière générale, également opposés à cette fixation aléatoire du 2% du nombre de classes FR pour déterminer le nombre de classes FS. Le chef du dicastère ajoute qu'il s'agit en premier lieu d'établir des critères clairs déterminant quels élèves doivent aller en classe spéciale pour l'ensemble du Canton. La situation actuelle est privilégiée car l'intégration d'une grande partie des élèves actuellement en classe FS entraînera forcément l'ouverture de nouvelles classes, qui ne seraient alors plus subventionnées par l'État.

Un-e commissaire aimerait comprendre d'où sort ce chiffre de 2%. Le chef du dicastère répond que l'État s'est probablement basé sur certaines communes qui ne rencontrent en aucun cas les mêmes problématiques que la commune de La Chaux-de-Fonds.

500 – Affaires culturelles

Le délégué aux affaires culturelles fait un point sur les sujets marquants de l'année en cours, dont la contribution du Service à la gestion de la crise sanitaire, en mettant notamment à disposition le personnel de la billetterie pour la hotline du Canton pendant deux mois et en réceptionnant les dossiers de demande de soutien. Le délégué aux affaires culturelles a participé au premier tri de ces dossiers. Il a cependant été un peu déçu de devoir gérer les dossiers du Littoral, alors qu'il se serait senti plus efficace à pouvoir donner son expertise sur les acteurs culturels locaux qu'il connaît. Il n'a d'ailleurs pas pu suivre les dossiers de ces derniers.

Un deuxième sujet important est le mandat confié à l'association La Marmite pour la rédaction d'un rapport et d'un dossier de candidature pour le projet de "Capitale culturelle suisse".

Le troisième point mentionné est l'élaboration de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), qui s'est faite malheureusement sans échange avec les Villes et qui est un peu décevante, notamment quant aux reports de charges indirectes qui pourraient exister pour la ville et l'absence d'un soutien plus important du Canton pour remplir les missions qu'il souhaite développer.

Le quatrième et dernier point est le Laboratoire autogéré de création (LAC) que le Service a soutenu dans sa recherche de nouveaux lieux. Un accord devrait être trouvé avec le Canton pour une occupation de six mois du bâtiment occupé actuellement.

501 – 502 – 505 – Bibliothèque de la Ville (BV) – Bibliothèque des Jeunes (BJ) – Archives

La directrice fait tout d'abord un point sur la situation sanitaire qui a particulièrement impacté les animations. Depuis la réouverture, elle a pu en organiser un certain nombre, mais au vu de ce qui se passe actuellement, elle n'est pas certaine qu'elles pourront être maintenues, malgré les plans de protection établis pour chacune d'elles. Cette situation est assez démotivante, car les animations sont l'un des deux axes principaux des missions des bibliothèques, l'autre étant le développement des collections.

Bibliothèque de la Ville

Un rééquilibrage du budget a été fait l'année dernière après la décision de supprimer les recettes des DVD. Le budget des acquisitions peut ainsi rester identique. Ce printemps, pendant la période de fermeture des activités commerciales, la Bibliothèque n'a pu maintenir qu'en partie les commandes de livres, car beaucoup d'éditeurs ont repoussé la sortie de leurs publications. Il n'est donc pas sûr que le budget soit atteint d'ici la fin de l'année. En ce qui concerne les prestations de services de tiers, l'accueil d'activités culturelles a été plus compliqué, mais le public continue d'avoir envie de s'éduquer, d'expérimenter et d'échanger. Deux ateliers ont pu être organisés avec succès, un de dégustation de miel et un atelier "zéro déchets".

L'année prochaine, il est prévu d'organiser une exposition sur Le Corbusier et Ritter, une autre sur Jean Cornu et une troisième sur Hector Hodler. Le Samedi des bibliothèques reprend le thème "Même pas peur" qui aurait dû être celui de l'édition 2020, annulée au printemps. La bibliothèque va également participer à la Nuit de la photo et souhaite éditer une brochure commune entre la Bibliothèque de la Ville et la Bibliothèque des jeunes afin d'annoncer toutes ces animations.

Un-e commissaire demande ce qu'il en est de la fréquentation. La directrice n'a pas toutes les statistiques, mais l'on aura une baisse due à la Covid, malgré la réouverture. Le port du masque n'est pas agréable pour tous et n'encourage pas à un séjour prolongé.

Bibliothèque des jeunes

La Bibliothèque des jeunes (BJ) a dû restreindre son budget global 2021 et a donc renoncé à un poste de stagiaire pré-HES. Elle a ainsi pu légèrement augmenter les acquisitions qui étaient jusque-là en partie compensées par l'association de la BJ. Il est préférable pour la directrice que celle-ci soutienne les animations plutôt que les acquisitions.

Le 21 novembre 2020, l'EPFL délègue des animateurs qui vont travailler avec des jeunes filles sur le codage informatique. Le but de la BJ est de faire de la promotion et de trouver des soutiens extérieurs.

L'année prochaine seront fêtés les cinquante ans de Président-Wilson avec notamment des ateliers d'animation et la réalisation d'une fresque; ce qui explique la légère augmentation des prestations de services de tiers.

Archives de la Ville

En premier lieu, la directrice tient à préciser que le nouvel archiviste abat un travail énorme, avec un poste à 60%, insuffisant pour répondre à l'ensemble des services qui lui adressent des demandes d'archivage courant, alors qu'il est censé s'occuper prioritairement des archives historiques. La petite hausse du matériel d'exploitation s'explique par l'installation d'une salle de consultation au collège des Endroits et un bureau de traitement. Diverses commandes de matériel en vue d'un futur déménagement auront lieu ces prochaines années. La numérisation a été provisoirement mise à l'arrêt car elle sera traitée en interne par des civilistes. Dans le cas des registres anciens et uniques, les séries devront toujours être externalisées. Un site Internet spécialement dédié aux Archives de la Ville a également été créé. Sur 2020, 80 demandes ont déjà été faites.

Le chef du dicastère rappelle qu'en début de législature, nous avons un 10% pour les Archives et maintenant un 80% réparti entre un collaborateur archiviste à 60% et la directrice à 20%.

Il revient ensuite sur le projet de centre cantonal d'archives et informe que le Conseil communal avance dans une direction commune avec l'État, mais la relation reste fragile. Le Canton souhaite progresser rapidement. Il se retrouve aujourd'hui avec trois hypothèses de travail architectural. La première offre des locaux pour les archives de la Ville mais totalement séparés de ceux dédiés aux archives de l'État. La deuxième regroupe tout ce qui est patrimonial, y compris le Département audiovisuel (DAV), mais les locaux restent séparés du centre d'archives de l'État. Enfin, la seule solution qui paraît acceptable, est celle d'avoir un centre d'archives communs, avec néanmoins une certaine séparation des flux. Elle permettrait de réduire les coûts, de consentir et de favoriser les synergies. Du point de vue du chef du dicastère, créer deux sites côte à côte sans créer de véritables synergies ne passera jamais, ni au Conseil général, ni au Grand Conseil. La seule solution est donc une solution commune.

La directrice ajoute qu'il y a néanmoins une belle évolution dans l'idée de collaborations, notamment grâce à l'architecte cantonal qui envisage des opportunités de mutualisation.

Elle termine en parlant du projet de réaménagement des combles du Collège industriel afin d'y installer, dans un premier temps, le matériel légué par l'Institut suisse pour la conservation de la photographie et, à terme, d'y installer les locaux de la BJ dans l'éventualité d'un regroupement.

510 – Services généraux des Musées

Le chef du dicastère commence par une remarque générale sur l'ensemble des musées, avec un budget équivalent aux précédents. Un poste de web community manager pour les musées et le zoo (réparti à hauteur de 20% pour chacun) avait été présenté au Conseil communal, mais celui-ci, même si l'importance d'un tel poste ne fait aucun doute, n'a finalement pas validé cette option en raison des difficultés financières de la Ville. Le chef de service explique que le budget des Services généraux des musées est stable et que l'équipe est opérationnelle sur l'ensemble des sites muséaux communaux, ainsi que sur le Musée paysan et artisanal (MPA). Un renfort est prévu pour l'ouverture du nouvel MHNC, reportée au 1er semestre 2022. Sa seule remarque porte sur les coûts de formation dont l'enveloppe a été centralisée au SRH, ce qu'il trouve peu efficient.

Le chef du dicastère comprend ce point de vue, mais estime aussi qu'il est important d'avoir une vision plus transversale. Un-e commissaire trouve cette centralisation intéressante car cela permet au Conseil communal d'avoir une réelle politique de formation.

511 – 515 – Musée d'histoire naturelle et Zoo du Bois du Petit-Château (BPC)

Musée d'histoire naturelle (MHNC)

Le chef de service annonce que les travaux concernant le projet lZoo18 commencent dans quelques jours et qu'un scénographe et un muséographe ont été mandatés. L'ouverture est programmée au 1er semestre 2022. Les points impactant le budget sont, outre le poste de web community manager abandonné pour 2021, la constitution d'un stock pour la boutique et la promotion de l'ouverture, ce qui se retrouvera évidemment sur les recettes de l'année suivante.

Le chef de service fait également un point sur le nombre de visiteurs du Zoo qui s'est avéré plus élevé que les hypothèses utilisées dans le cadre du rapport au Conseil général. Pour l'année en cours, une fréquentation de 120'000 visiteurs du Zoo est enregistrée, alors même que l'année n'est pas finie et que le Zoo a été fermé plus de deux mois et demi.

Un-e commissaire pense que justement cette crise a eu un effet positif en amenant les touristes suisses à prendre d'assaut les Montagnes neuchâteloises.

Le chef du dicastère souligne le fait qu'ils souhaitent communiquer sur cette ouverture dans la durée, par de petits évènements ponctuels.

Zoo du Bois du Petit-Château (BPC)

Le chef de service annonce que le Zoo du Bois du Petit-Château est stable en termes de fonctionnement et que de nouveaux investissements sont prévus pour l'année prochaine, avec notamment la requalification de la fontaine ludique dont l'investissement doit encore être validé par le Conseil général.

Un-e commissaire demande ce qu'il se passerait si ce projet était refusé. Il s'agirait alors de renégocier avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) mais le Service n'imagine pas un refus du Conseil général pour ce projet porteur, amené par de nombreux services communaux.

Le chef de service revient sur les cotisations accidents pour le zoo. Les taux sont revus chaque année par l'assurance SUVA en fonction des sinistres des années précédentes. Pour les autres services, assurés chez Visana, la police d'assurance est arrivée à échéance au 31.12.2019 et, compte tenu des sinistres, les taux ont fortement augmenté avec la nouvelle assurance.

512 – Musée d'histoire (MH)

Le conservateur évoque une certaine surcharge pour organiser le télétravail en début de crise sanitaire et afin de pouvoir rouvrir le 11 mai avec toutes les mesures de sécurité requises. Les infrastructures existantes, trop exiguës pour l'équipe, ont rendu cette réorganisation encore plus compliquée.

Malgré cela, l'équipe du Musée d'histoire a pu continuer à avancer sur les principaux projets, notamment "L'histoire en jeu", projet de médiation à travers le jeu, qui comprend les Escape Rooms, "Meurtre à 1000 mètres", sorte de Cluedo géant créé en collaboration avec Entrée de jeux et l'adaptation de plusieurs jeux de société sur une base d'histoire chaud-fonnière.

Le conservateur rappelle par ailleurs que l'affiche de la dernière exposition temporaire, "Culture Clubs", figure dans la revue "Les 100 meilleurs affiches 2019". Il évoque également la future exposition, en lien avec le 10ème anniversaire de la Nuit de la photo, en collaboration avec la Bibliothèque sur le fonds Jules Jacot Guillarmot et un projet de pièges photographiques dans le parc des musées qui saisissent automatiquement des photos d'animaux. Il revient également sur sa volonté de développer l'identité visuelle du musée et de pouvoir présenter les collections en ligne sur le nouveau site internet, pour lequel CHF 20'000.- ont été inscrits aux investissements.

Pour finir, il rappelle le souhait des musées de créer un espace d'accueil plus confortable pour le public, notamment avec un café qui permettrait aussi une valorisation du parc. Le précédent projet Oréade devait regrouper les trois musées du parc, mais un nouveau projet, plus modeste, devrait surtout permettre de développer des espaces nécessaires au MH et au MIH.

513 – Musée international d'horlogerie (MIH)

Le conservateur évoque un bon début d'année, puis une belle reprise après la crise sanitaire. De belles perspectives malgré tout pour 2020, avec une forte fréquentation en juillet et août, avec des pics à 450 personnes les jours de pluie. En septembre a eu lieu le très beau prix Gaïa puis l'exposition des montres sélectionnées au Grand Prix d'Horlogerie de Genève (GPHG) en octobre. Tout dernièrement, la bourse horlogère a par contre été annulée. Le prochain temps fort sera donc l'inauguration de l'exposition sur la photographie en collaboration avec le Musée du temps à Besançon; collaboration qui s'inscrit dans la candidature des Savoir-faire de mécanique horlogère et mécanique d'art, dont l'annonce se déroulera finalement à Paris fin décembre.

Un-e commissaire s'étonne que cette annonce ne donne pas lieu à des festivités importantes comme à l'époque de l'inscription à l'UNESCO, ce à quoi le conservateur répond qu'il est plus difficile de communiquer sur cette nouvelle inscription qui a un caractère par définition invisible, étendu à l'Arc jurassien et transfrontalier. Les restrictions sanitaires imposent aussi une certaine retenue. Des festivités et une communication sont néanmoins prévues au travers de l'exposition temporaire du MIH et lors d'un week-end festif du 18 au 20 décembre.

Le conservateur revient finalement sur l'étanchéité, dont les frais au budget (amortissements) sont liés à l'étude en cours. Cette dernière sera intégrée dans le rapport global soumis prochainement au Conseil général, incluant également la ventilation, le chauffage et la climatisation du musée.

514 – Musée des beaux-arts (MBA)

Le conservateur revient brièvement sur le poste de web community manager qui est un enjeu important pour les musées qui ont pour l'instant un budget dérisoire concernant les publications et la communication. Cette visibilité sur les réseaux sociaux s'est révélée particulièrement importante pendant la crise sanitaire et l'est lors de toute visite culturelle d'une ville

Sinon, peu de remarques par rapport au budget, parce qu'il est très semblable à celui de 2020, avec une légère augmentation en prestations de services de tiers. En effet, le musée fonctionne à raison de trois expositions par an, ce qui implique beaucoup de transports. Ces derniers coûtent chacun entre CHF 40'000.- et CHF 50'000.-. Il est donc stratégique d'augmenter ce poste qui est de toute façon compensé par des recettes dues aux expositions.

Le chef du dicastère tient à souligner la qualité des expositions et que le nombre de personnes présentes au dernier vernissage témoigne d'une reconnaissance du musée et de la culture dans notre ville. Le MBA bénéficie d'une large audience et d'une belle dynamique. Il réfléchit à la façon de faire reconnaître davantage ces expositions d'envergure nationale, voire internationale.

Selon le conservateur, la réponse est relativement simple. Cela s'explique en grande partie par un manque au niveau communication. Il ajoute un mot sur la fréquentation qui a un peu baissé par rapport à l'époque de son prédécesseur. Cela est dû au nouveau fonctionnement des expositions qui implique de plus longues périodes de fermeture, mais qui a pour vertu de fédérer l'art contemporain à un niveau cantonal autour du MBA, ce qui était sa volonté dès le départ.

Un-e commissaire souhaite savoir quel impact à la Neuchâtel touriste carte (NTC). Le conservateur et le chef du dicastère trouvent qu'elle est plutôt positive en termes de promotion des musées.

560 – Cultes

Le chef de service n'a rien de particulier à signaler, le budget 2021 est construit sur les mêmes lignes que les précédents.

Le chef du dicastère ajoute que des mouvements sont certainement à prévoir pour les prochaines législatures, car les communautés religieuses vont en diminuant avec un patrimoine d'importance. Il ajoute que pour l'heure le Grand Temple n'a pas été repris, car il n'existe pas de projet concret du Conseil communal pour ce bâtiment.

Un-e commissaire demande si la nouvelle loi cantonale sur les communautés religieuses pourrait augmenter le budget des cultes. Le chef du dicastère répond par la négative, corroboré par le chef de service qui précise que la participation à certaines charges des communautés religieuses repose sur un concordat suite à la séparation de l'église et de l'État. Ces charges, la Commune les assumait déjà auparavant. Donc, si de nouvelles communautés religieuses devaient être reconnues, la Ville ne serait pas obligée de les prendre en charge puisqu'elles ne l'ont jamais été.

Le rapporteur de la sous-commission
Cédric Haldimann

Rapport de la sous-commission du budget 2021

Dicastère de M. Marc Arlettaz (DSEPE)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Monique Erard	Les Verts,
	Monsieur Christophe Ummel	PLR, rapporteur
	Monsieur Patrick Jobin	PS

La sous-commission s'est réunie le lundi 19 octobre 2020 en présence de M. Marc Arlettaz, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Rose-Marie Bart, assistante de direction du DSEPE et des chefs de services et administrateurs suivants :

- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le Service des espaces publics (SEP)
- Centre 860 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) et cap Baptiste Develey (commandant de la Sécurité publique, chef de service) pour la Sécurité publique
- Centres 870, 871, 876, 877 et 878 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) et Lt col Thierry König (commandant du SIS) pour le Service d'incendie et de secours (SIS)
- Centres 205, 700, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures

Centres 880 et 890 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) pour l'organisation de protection civile des Montagnes neuchâtelaises (OPCMN).

Bref rappel des événements liés à la COVID-19 : l'administration communale a suivi le développement de la pandémie qui a conduit, fin février, à la réduction de la taille des manifestations, puis à la réduction du nombre de personnes pouvant se rassembler spontanément et, dès le 13 mars, à la mise à l'arrêt de bon nombre d'activités. Pour les autorités, il a fallu rapidement mettre en place l'organe de conduite régional (OCRg), qui n'avait encore jamais été activé avant ce jour, depuis que la régionalisation des secours l'a instauré en 2015, en lieu et place des organes de conduite communaux. Le Conseil communal a nommé le chef du Service de la santé et de la promotion de la santé, Souhaïl Latrèche, comme chef de l'état-major de l'OCRg, en raison de ses compétences en matière de santé publique et pour la coordination des travaux des services concernés. Le rassemblement autour d'une même table de divers services (SIS, SP, chancellerie, RH, bâtiments et logements, école, jeunesse) a permis des discussions constructives et une mise en application efficace et pragmatique des décisions qui se sont enchaînées à un rythme effréné entre mars et juin.

L'OCRg a travaillé en étroite collaboration avec les autorités de la Ville du Locle, dont le conseiller communal en charge des secours et le chancelier qui ont régulièrement participé aux travaux et séances. Celles des autres petites communes ont été orientées au début de la crise et leurs administrateurs sont restés en contact avec l'OCRg et lui transmettaient notamment un état de situation de leur commune respective ainsi que de leurs besoins, très régulièrement. Au plus fort de la crise, le rythme des rencontres était bihebdomadaire. Le conseiller communal en charge de la sécurité de La Chaux-de-Fonds a représenté l'OCRg des Montagnes auprès de l'état-major cantonal de conduite (EMCC) et a transmis ensuite les informations à l'OCRg, ce qui a permis, durant tout le printemps, le suivi, entre autres, des questions de télétravail, du port du masque, de la reprise de l'activité, de la réouverture des marchés, etc.

Avec l'amélioration de la situation, l'OCRG a été mis en veille avec des rencontres bimensuelles au début de l'été, mais il a dû être réactivé dernièrement.

205 – Forêts

Le budget est proche de celui de 2020. Des discussions ont été tenues concernant l'impact de la fusion entre Le Locle et Les Brenets, desquelles il a découlé un accord sur la révision de la clé de répartition qui devrait être légèrement plus favorable à La Chaux-de-Fonds. La collaboration reste excellente.

700 – Administration des infrastructures

Rien de particulier à signaler.

COVID-19 : les mêmes mesures que celles prises dans l'administration générale ont été appliquées.

708 – Service des espaces publics

Rien de particulier à signaler sur les charges de personnel.

COVID-19 : la gestion du plus grand service de la Ville a relevé du défi logistique. Fort heureusement, depuis la mi-mars, il n'y a plus eu de sorties neige. Un plan de renoncement a été établi pour définir les missions qui devaient impérativement être maintenues et celles qui pouvaient être laissées en attente. Des aménagements ont été faits pour maintenir au maximum la distance de sécurité entre les employés restant sur site, en plus des mesures prises pour réduire leur présence en organisant des rotations.

Durant cette période, par solidarité, des collaborateurs se sont proposés pour travailler dans d'autres secteurs que le leur. Pour l'été, l'équipe de nettoyage a été renforcée pour maintenir une ville propre.

L'approche de l'hiver induit quelques défis particuliers, notamment du point de vue de la présence des chauffeurs en charge du déneigement vis-à-vis des risques de mise en quarantaine. L'OCRg coordonne la problématique avec les instances cantonales compétentes.

710 – Voirie - frais d'entretien

Les chiffres sont stables. La N20 (Louis-Joseph-Chevrolet – Crêtets – Liberté) est maintenant du ressort de la Confédération qui nous sous-traite l'entretien et paie également l'évacuation des eaux claires de surface. Ce mandat n'induit pas de travail supplémentaire pour le service, mais ces prestations sont désormais rétribuées. En revanche, avec la nouvelle loi cantonale sur les routes et voies publiques (LRVP), l'entretien des trottoirs le long des routes cantonales est à la charge de la Ville.

Le contrat d'entretien des routes à l'abonnement a été renégocié avec le Canton. Un forfait d'environ CHF 205'000.- HT a été obtenu contre CHF 130'000.- précédemment.

Au chapitre 710, de nombreux investissements sont prévus pour un total de CHF 1'582'300.-. Il s'agit, entre autres, de travaux d'entretien routier, de remplacement de véhicules, d'aménagement de places de jeux, etc. Les travaux d'entretien des routes extra-urbaines sont maintenant sous la responsabilité du Service technique.

711 – Enlèvement de la neige

Le budget est établi, pour sa grande majorité, en prenant une moyenne des comptes sur les cinq dernières années, les conditions météorologiques étant très changeantes d'année en année.

Les mêmes négociations que pour le chapitre 710 ont été menées avec la Confédération et l'État, au niveau du service hivernal.

Il est prévu dans la politique de stationnement que les divers parkings d'échange soient déneigés pour 7h00. Le service ne pouvant pas assurer totalement ces prestations, le travail sera partiellement externalisé.

Une réflexion est actuellement menée sur la taxe pour la décharge à neige afin d'évaluer sa pertinence. Si sa suppression était envisagée, un rapport serait soumis au Conseil général.

715 – Service des ateliers

La suppression du système de géolocalisation sur 34 véhicules, dès mi-novembre, a été décidée. L'installation utilisait la technologie 2G que Swisscom abandonne en fin d'année. Le dispositif a permis d'éclaircir quelques réclamations mais le rapport coût d'exploitation/utilité, avec un nouveau système, ne serait pas concluant. Une géolocalisation métier reste installée sur les camions de salage avec le système Boschung qui permet de connaître, entre autres, la localisation et la quantité de sel épandue, à quelles heures et à quels endroits.

725 – Déchets des personnes physiques

Le calcul est toujours fait selon la base légale qui définit que le 20 % doit être pris en charge par l'impôt. La nouvelle loi cantonale sur le traitement des déchets (LTD) n'a pas encore été soumise au Grand Conseil. Dès lors, un éventuel changement du taux ne pourra pas entrer en vigueur avant 2022. Une trentaine de conteneurs de surface seront prochainement posés dans les zones périphériques et industrielles; les demandes de permis de construire sont en cours.

Un audit du système de ramassage des déchets est en cours de finalisation. Il en ressort cependant déjà que le service offert à la population est d'une qualité supérieure à la moyenne suisse. Il existe vraisemblablement quelques potentiels d'économies qui devront être analysés dans le courant de l'année 2021. Une nouvelle campagne d'information pour le tri des déchets devrait être lancée courant 2021 afin de redynamiser le tri.

Les investissements prévus concernent la poursuite de l'équipement en conteneurs enterrés et le renouvellement des premiers, qui datent de 2008.

726 – Déchets des entreprises

Depuis le 1er janvier 2019, les grandes entreprises de plus de 250 EPT sont sorties du monopole des déchets urbains. Suite aux contacts pris, à deux exceptions près, les entreprises ont maintenu leur collaboration avec le service de la Ville. Le chapitre devant être autofinancé, un montant est prélevé sur la réserve ces dernières années et il faudra songer probablement à revoir, à la hausse, la taxe de base pour les entreprises qui y sont encore soumises.

Le coût des déchets recyclables augmente, car les ristournes diminuent, en particulier s'agissant du carton.

727 – Déchetterie intercommunale

Les chiffres sont stables par rapport au budget 2020 et aux comptes 2019. Le budget a été élaboré avant l'acceptation de la fusion entre Le Locle et Les Brenets. Le nombre d'habitants augmentant de 1'000, les participations de chacun des partenaires seront finalement légèrement différentes. Un nouveau responsable de la déchetterie intercommunale est entré en fonction au début du mois d'octobre, il vient du domaine des déchets, il connaît donc parfaitement le sujet.

COVID-19 : malgré les premières dispositions prises, la déchetterie a dû être fermée en raison de l'absence de deux collaborateurs considérés à risque. Pour les déménagements du 31 mars, des solutions ont été trouvées au cas par cas. Vadec a joué le rôle de coordinateur pour permettre la réouverture simultanée de toutes les déchetteries

730 – Service des espaces verts

Les chiffres sont stables par rapport au budget 2020 et aux comptes 2019.

Le fleurissement de la ville a été apprécié par la population et des félicitations ont été adressées au service. Quelques nouveaux endroits seront encore aménagés pour égayer la ville.

Malgré la pandémie, durant laquelle l'effectif présent a été réduit de deux tiers pour ne pas faire courir de risques aux employés, les milliers de pensées cultivées durant l'hiver ont été plantées.

L'investissement prévoit l'achat de divers agrégats machines.

735 – Centre horticole

Le magasin fonctionne. Une campagne de promotion devrait encore être faite courant 2021.

740 – Cimetière et centre funéraire

La gestion de ce service passera à l'administration des infrastructures dès le 1er janvier 2021, cela n'est pas visible dans le budget.

Le four sera changé et durant cette période les corps seront transférés à Neuchâtel, qui vient de renouveler ses installations.

Le massif IV, qui accueillera un "cimetière nature", sera opérationnel en 2021.

Les investissements prévus sont, entre autres, le remplacement du four, l'entretien des chemins, l'étude de la stabilisation du monument de la tombe collective et la réfection des vitraux de la salle des cérémonies.

COVID-19 : la situation a été compliquée. Lorsque les premières dépouilles de personnes décédées de cette maladie sont arrivées, les mesures à prendre pour l'incinération n'étaient pas connues. L'EMCC a demandé l'établissement de chapelles ardentes afin de pouvoir accueillir des

cercueils en cas de saturation des services. La chapelle du centre funéraire a été réquisitionnée à cet effet mais n'a heureusement pas été utilisée.

Le four ayant connu quelques pannes de courte durée durant le printemps, certaines dépouilles ont dû être transférées à Bienne.

860 – Sécurité publique

La situation s'est stabilisée au niveau de l'effectif, puisque tous les postes sont pourvus, y compris ceux d'assistants pour la politique de stationnement qui entrera en vigueur le 1er novembre 2020. Le personnel uniformé se compose de huit assistants et de douze agents, soit 20 EPT sur un total de 31,5 EPT pour le service entier (sur 33 prévus au budget). La différence est constituée d'une addition de temps très partiels encore vacants dus à des postes à 80 ou 90 % par exemple.

Le budget 2021 correspond globalement au budget 2020.

Sous les imputations internes en rubrique 39 et 49 se trouvent des montants en lien avec la politique de stationnement.

Des différences apparaissent dans certains comptes entre le budget 2020 et le budget 2021 en raison de la nouvelle répartition de diverses tâches entre la sécurité publique et le Service technique dans le domaine de la signalisation.

La rubrique 31200100 est en relation avec l'achat d'un véhicule hybride qui consommera donc de l'électricité en lieu et place de carburant, d'où la diminution de charges dans les imputations internes.

Dans les imputations internes se trouvent des frais de personnel et des recettes d'amendes en lien avec la politique de stationnement. Il s'agit de forfaits, soit, CHF 200'000.- sur CHF 1,4 mio pour les amendes et CHF 350'000.- pour la participation aux frais de personnel, ce qui représente trois EPT, deux assistants et un collaborateur administratif. Le monitoring permettra d'affiner les chiffres.

Un seul investissement prévu, soit le remplacement d'un véhicule. Les propulsions alternatives commencent à être intéressantes, mais doivent convenir aux besoins du service et il faudra encore attendre de voir comment réagit le véhicule hybride actuel en hiver. L'expérience qui sera acquise permettra d'affiner le choix.

COVID-19 : l'annulation des manifestations a induit beaucoup de travail d'accompagnement. Les contacts avec le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ont été quotidiens et la collaboration excellente. La réouverture du marché, mais réparti sur divers emplacements, a également été chronophage. Une organisation totalement nouvelle, une gestion revue et des plans de protection ont dû être établis, ce qui a mobilisé beaucoup de ressources.

Le contrôle du stationnement a été suspendu, durant le semi-confinement, mais remplacé par le contrôle des mesures de distanciation, notamment. Le public a été sensibilisé et la démarche appréciée. Il a été rencontré peu de problèmes et aucune dénonciation n'a été faite.

Le personnel administratif a fait du télétravail autant que possible, un tournus des employés a été mis en place avec une seule personne présente.

Pour les collaborateurs uniformés, les locaux ont été aménagés pour permettre de garder les distances. Le service est resté actif mais avec d'autres missions à remplir.

870 – Défense incendie région

Le marché du travail se tend un peu chez les sapeurs-pompiers professionnels, avec une concurrence nouvelle entre services, à l'instar de la situation rencontrée ces dernières années pour les ambulanciers qui, elle, s'améliore. Les raisons principales en sont, d'une part, la volonté de Genève de doubler son effectif d'ici 2030 et, d'autre part, les nouveaux besoins dans les villes de taille moyenne (15-30'000 habitants), dans toute la Suisse romande, qui cherchent à engager des pompiers formés pour encadrer leur corps de sapeurs-pompiers permanents, étant donné que le volontariat diminue fortement.

En 2021, le SIS fêtera ses 20 ans. Si la COVID-19 le permet, diverses manifestations seront organisées, telles qu'une petite fête, l'édition d'une plaquette, des journées portes ouvertes, etc.

Le budget 2021 est proche de celui de 2020; les coûts sont stables. Il est cependant éloigné des comptes 2019 en raison de la recapitalisation de Prévoyance.ne qui avait été imputée cette année-là.

Les investissements prévus concernent la protection respiratoire avec l'acquisition d'une remorque et d'une machine à laver. Ceux qui concernent le bâtiment de la caserne, soit la réfection des façades et de l'étanchéité du sous-sol, seront gérés par le Service des bâtiments et du logement.

COVID-19 : la première vague a induit une diminution des interventions, en raison de la réduction de l'activité sociale et économique. Le service a bien résisté et a pu soutenir l'OCRG. Il est important que le personnel ne s'épuise pas. De ce point de vue, la deuxième vague démarre dans des conditions plus difficiles, puisque les écoles ne sont pas fermées et que les industries fonctionnent.

871 – Service ambulancier

Le marché du travail se détend. D'ici 2021, le service devrait atteindre le nombre d'ambulanciers ES requis pour remplir les conditions fixées pour le renouvellement de la reconnaissance du service par l'association faïtière des services de sauvetage IAS en 2022. Cette évolution favorable permettra également de diminuer le grand nombre d'heures supplémentaires actuel.

Mêmes remarques que pour le 870.

Les investissements prévus sont le remplacement de gilets de 2ème chance et le complément du stock par des gilets pour femmes (actuellement au nombre de 2) et le remplacement de deux ambulances. Pour la première, il s'agit de celle commandée il y a deux ans. En raison de la COVID-19, la livraison est retardée à l'année prochaine et un investissement ne pouvant pas être reporté, le montant prévu au budget 2020 a dû être réinscrit au budget 2021. Pour la seconde, il s'agit du

remplacement de celle de 2011 (1ère ambulance Mercedes). Au vu des délais de livraison, la répartition de l'investissement est faite sur 2 ans.

876 – Service du feu

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 870 et est influencé par le nombre d'habitants.

877 – Service de sauvetage

Ce compte correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871.

878 – Service routier / hydrocarbures

Les missions de secours sont effectuées sur l'ensemble du Canton sous la responsabilité de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) et la supervision du commandant du SISMN, qui agit comme commandant des missions de secours. La contribution, définie en proportion de la population, baisse légèrement pour 2021.

880 - 890 - Protection civile – détachement catastrophe

Le montant de la contribution reste inchangé à CHF 14.- par habitant. COVID-19 : l'engagement a été important dès le début de la pandémie. Le Service cantonal de la sécurité civile et militaire connaissant depuis quelques mois des vacances de poste, les autorités cantonales ont demandé la délégation du commandant de l'Organisation de protection civile des Montagnes (OPCMN) pour appuyer le dispositif cantonal. L'OPCMN a, quant à elle, été gérée par les deux autres cadres professionnels, avec l'appui des cadres de milice, sous la supervision du commandant.

Les missions accomplies ont été, entre autres, l'appui dans des homes et d'autres structures. Une partie des astreints étant privés de travail durant le semi-confinement, leur convocation a été facilitée et a posé moins de problèmes aux employeurs. Les difficultés sont apparues dès la reprise de l'activité en mai. Les quatre organisations régionales du Canton ont bien collaboré.

Les autorités s'inquiètent de la modification de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), qui entrera en vigueur en 2021. En effet, elle réduit le nombre d'astreints mais prolonge la durée de leur service. Si une nouvelle vague de COVID-19 devait apparaître l'année prochaine, la stratégie d'engagement de la protection civile devrait être modifiée en conséquence.

902 – Services industriels

Les chiffres sont stables. L'attribution au fonds énergétique est légèrement inférieure à 2020. La redevance de la ristourne gas se réduit un peu.

Le dividende Viteos indiqué est de 4 %, qui est le minimum prévu. L'exercice 2020 sera probablement impacté par la COVID-19, raison pour laquelle les communes actionnaires ont souhaité faire preuve de prudence dans leurs projections budgétaires.

La réévaluation indiquée de la participation à Viteos correspond au chiffre transmis par l'entreprise.

La redevance pour l'utilisation du domaine public pour les conduites fera l'objet d'un rapport au Conseil général courant 2021.

911 – Eaux - réseau

Les chiffres sont stables. La taxe évoquée ci-dessus pourrait impacter le montant de la facture d'eau.

Les divers investissements concernent, entre autres, l'adduction d'eau et la chaîne de traitement des eaux aux Moyats.

Le rapporteur de la sous-commission
Christophe Ummel

Rapport de la sous-commission du budget 2021

Dicastère de Mme Sylvia Morel (DFER)

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Julien Gressot	POP
	Monsieur Marc Schafroth	UDC, rapporteur
	Monsieur Pascal Bühler	PS

La sous-commission s'est réunie le lundi 19 octobre 2020 en présence de Mme Sylvia Morel, conseillère communale, cheffe de dicastère, Mme Deborah Graber, assistante de direction et des chef-fe-s de services et responsables suivant-e-s:

- Centre 123 : M. Mikaël Déal (chef de secteur au SIEN) pour le Service informatique communal
- Centre 130 : Mme Sarah Honsberger (cheffe de service / préposée au contrôle des habitants) pour le Contrôle des habitants
- Centres 600 et 610 : Mme Sylvène Aeschlimann (cheffe de service) pour le Service des finances
- Centre 620 : Mme Isaline Feremutsch (cheffe de service) pour le Service des ressources humaines
- Centre 621 : MM. Pierre Studer et Frédéric Brandt (chargés de sécurité) pour la sécurité et santé au travail

Le centre 122 (Service de l'économie) est géré par la cheffe de dicastère du DFER.

En raison des mesures sanitaires, la directrice du dicastère indique que les chef-fe-s de service et responsables susmentionné-e-s viendront à tour de rôle répondre aux questions des commissaires.

122 – Service de l'économie

Le budget a été réalisé comme les années précédentes, sans qu'une nouvelle discussion relative au Service de l'économie n'ait eu lieu au sein du Conseil communal. Si un service devait être créé, cela serait le fait de la nouvelle équipe en place.

Différents montants relatifs au marché de Noël composent le budget du Service. La cheffe de dicastère espère pouvoir organiser, en collaboration avec le Service de communication, le Marché de Noël et cela malgré la crise sanitaire. Un commissaire se demande si la Ville doit gérer ce marché de Noël. Pour ces deux éditions le Conseil communal y est favorable. Pour l'édition 2020, si la manifestation a lieu, elle se fera en collaboration avec Noël en ville.

313 00000 Prestations de services de tiers : un commissaire indique qu'un montant de CHF 150'000.- était indiqué au budget 2020 contre CHF 21'500.- au budget 2021. Les CHF 150'000.- étaient prévus pour poursuivre la campagne de promotion de la Ville, mais celle-ci a été interrompue et les CHF 21'500.- concernent le marché de Noël.

123 – Service informatique communal

Il est relevé que l'informatique représente une charge financière importante dès lors que la Ville est largement informatisée. Une étude d'opportunité d'optimisation des coûts informatiques est en cours en parallèle d'un projet de ventilation de ces coûts par service. Il est par ailleurs relevé que la collaboration avec le chef de secteur du Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) est bonne.

Un commissaire relève une diminution dans la refacturation au Musée des beaux-arts (MBA) du Locle pour l'exploitation d'un logiciel informatique commun aux Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Le chef de secteur indique que ce système sera à l'avenir partagé par plus d'acteurs. Ce changement a déjà été intégré dans le budget 2021, en prévision de l'arrivée de ces nouvelles parties prenantes. Un autre service du Locle devrait exploiter ce même logiciel, ramenant ainsi les recettes au même niveau. Au final, les coûts d'exploitation pour la Ville devraient même diminuer, ce système étant partagé par plus d'acteurs qu'actuellement.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la plateforme de prêt des bibliothèques. Ce projet est principalement piloté par les bibliothèques et la plateforme devrait être opérationnelle en 2021. Il s'agira d'une nouvelle solution émanant du même fournisseur que la solution actuellement en exploitation dans l'ensemble du réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes (RBNJ).

Le montant des investissements au centre 123 est de CHF 1'025'000.-. Cela correspond au renouvellement régulier du matériel ainsi qu'à la réalisation des projets inscrits au budget 2021. Un commissaire demande si ce montant a été voté par le Conseil général. La cheffe de dicastère répond par la positive. Il s'agit de la 3e étape, sur 5, de la mise en œuvre du schéma directeur informatique (cf. rapport du Conseil communal au Conseil général du 21 mars 2018). Le montant dépensé jusqu'à présent est moins conséquent que prévu, en partie dû au fait que les besoins et priorités ont évolué entre la conception du schéma directeur informatique avec les services et sa réalisation. S'il devait y avoir un reliquat, la mise en œuvre pourrait se poursuivre sur une année ou deux supplémentaires. Sur le crédit d'investissements de CHF 5'019'000.- accordé pour réaliser le schéma directeur informatique, CHF 1'115'000.- ont été engagés à ce jour.

Le logiciel Abacus sera évoqué au centre 600.

130 – Contrôle des habitants

Le contrôle des habitants comptabilisera, en 2021, une charge moindre en raison des élections cantonales, moins onéreuses que les élections communales.

En termes de ressources humaines, l'équipe qui compose le service est formidable et l'effectif stabilisé. Le Contrôle des habitants a été le 1er service à rouvrir au printemps et, depuis lors, aucune absence n'a été comptabilisée.

Un commissaire demande ce qu'est le projet eDéménagement. Il s'agit d'une plateforme qui permet d'annoncer son déménagement en ligne. La suite de la procédure se passe ensuite entre la commune de départ et celle d'arrivée, ou inversement. Cela ne changera pas le travail effectué par le Contrôle des habitants mais facilitera la vie des citoyens.

Un commissaire évoque l'évolution du nombre d'habitants. La population chaux-de-fonnière continue de diminuer; on comptabilise 332 habitants de moins à fin août, la statistique de septembre n'ayant pas encore été réalisée. Le plus souvent, les personnes sortantes déménagent à l'intérieur du Canton, là où il y a de nouvelles constructions ou des terrains à bâtir. Un commissaire évoque les personnes qui déménagent pour des questions liées à l'emploi et non pas à la ville en elle-même.

600 – Service des finances

La cheffe de dicastère donne aux commissaires un document relatif à la présentation du budget 2021 qui sera distribué aux commissaires ce jeudi en commission financière. Le budget, peu réjouissant, est passé en revue avec présentation à l'appui.

Un commissaire demande pour quelle raison seuls CHF 4 mios sont prélevés à la réserve de politique conjoncturelle. La cheffe de dicastère explique la manière dont la réserve peut être utilisée (possibilité de prélever la moitié du solde de la réserve donc CHF 4 mios pour 2021). Le Conseil communal envisage de prélever un montant de CHF 5 mios lors du bouclage des comptes 2020. Un commissaire demande si la réserve disparaîtra. Il lui est répondu par la positive, en indiquant qu'elle pourrait être reconstituée.

Le déficit qui progresse est, quant à lui, inquiétant; tout comme les recettes fiscales qui diminuent. Une prévision pourra être donnée lors de la séance de la commission financière ce jeudi 22 octobre.

Un commissaire demande si les montants au budget pourront encore être corrigés. La cheffe de dicastère répond par la positive

S'agissant du nombre d'habitants, il diminue chaque mois. Il y a donc des pertes fiscales liées à ces départs et d'autres en lien avec la récente réforme fiscale.

La cheffe de service se joint à la séance par Skype

La cheffe de service évoque la démission de son adjointe, après 7 années de collaboration. Cette dernière souhaite acquérir une expérience professionnelle dans le privé. Son départ sera effectif à fin octobre. L'organisation du service a été revue et validée par le Conseil communal. Le chef comptable a été nommé adjoint. Un poste de chargé de comptabilité a été mis au concours. La transmission des dossiers à l'interne se passe très bien. La cheffe de service espère pouvoir auditionner les candidats la semaine prochaine, ou la suivante. La nouvelle organisation débutera au 1er novembre 2020.

Un commissaire remercie pour les informations transmises et demande quelles étaient les principales tâches de l'adjointe de la cheffe de service. Le budget, les comptes, la mise en place de MCH2 et la gestion des projets du service. La partie gestion de projet sera reprise par l'assistante comptable, cheffe de projet SAP-FI.

Une macro-analyse a été réalisée en collaboration avec le SIEN pour le passage de SAP à Abacus. Le Conseil communal a pris connaissance de cette macro-analyse et a décidé le lancement du projet pour la migration de SAP à Abacus au 1er janvier 2023. Actuellement, l'analyse détaillée des processus est effectuée pour définir plus précisément les flux des documents et informations. Il ne s'agit pas d'effectuer une copie conforme de la situation actuelle. Il est notamment prévu d'introduire les visas électroniques, l'e-facture, et d'augmenter l'intégration des listes, ce qui permettra de limiter le recours à Excel, qui peut être source d'erreurs. Les services vont être impactés par cette migration. Ils seront consultés pour essayer de prendre en compte leurs besoins spécifiques. La gérance locative du Service des bâtiments et du logement est un service particulier pour lequel il faudra intégrer le plus grand nombre de processus possible. Ladite migration sera financée par le schéma directeur informatique. Un commissaire demande si le Service est suffisamment doté en personnel

pour faire tout cela. La cheffe de service indique que le Conseil communal a donné son accord pour payer les éventuelles heures supplémentaires qui seraient engendrées par ce processus. Le responsable de la facturation partira à la retraite en juin 2022 et le Conseil communal a déjà donné son accord afin qu'un tuilage puisse avoir lieu avec le-la nouveau-elle collaborateur-trice dès juin 2021, ce qui apportera des ressources supplémentaires pour le projet.

Un commissaire évoque la situation du Service communal de l'action sociale (SCAS) et demande si l'appui apporté audit service par le Service des finances est gérable. La cheffe de service répond par la positive en ajoutant que s'agissant des dossiers en souffrance, la personne prochainement engagée (contrat à durée indéterminée) y consacra les six premiers mois de son engagement à la Ville. Tout cela se fait en collaboration avec la cheffe du SCAS. Il s'agira de prioriser les dossiers, d'éviter la prescription, etc. Un commissaire demande quand cela pourra débiter. La cheffe de service espère que cela pourra débiter en novembre.

49400120 – Participation STEP. Un commissaire demande à quoi cela correspond. Il s'agit de la participation de la Station d'épuration des eaux (STEP) aux charges d'intérêts de la Ville calculée sur la base des investissements de la STEP et du réseau d'égouts au taux moyen des emprunts de la Ville. Ce montant est payé par la taxe sur les déchets.

31323100 – Conseillers externes – Experts. Un commissaire demande quelle est la raison de la diminution inscrite au budget. La cheffe de service indique que le nouveau mandat de la fiduciaire coûte moins cher.

Le marché des prêts est évoqué. La situation financière de la Ville induit qu'il est difficile d'obtenir de bons taux d'intérêts. Le marché est particulièrement tendu, même les cantons peinent à obtenir des prêts à des taux intéressants. Un commissaire demande en quelles années les emprunts DEPFA prendront fin. Les échéances pour ces emprunts structurés sont en 2022 pour le premier et en 2029 pour le second.

610 – Contributions

La cheffe de service ne peut pas encore se positionner concernant la prévision fiscale. Elle pense qu'il faut être prudent et évoque notamment les impôts sur les frontaliers. Le Covid-19 apporte également son lot d'inconnues. La cheffe de dicastère évoque les suppressions de postes qui auront inmanquablement lieu au sein des entreprises qui ne peuvent plus vendre leurs produits.

S'agissant des impôts sur les frontaliers, un commissaire demande à quel montant cela correspond. La cheffe de service dit que c'est difficile à estimer mais qu'il peut rapidement s'agir de millions de francs. Selon elle, le montant indiqué au budget dans sa version actuelle sera diminué. Elle évoque également les sociétés qui, pour certaines, ne verseront pas d'impôt sur le bénéfice durant plusieurs années. De plus, les impacts de la réforme fiscale ne sont pas encore connus. Toutes ces inconnues induisent qu'il est extrêmement difficile d'établir le budget des recettes fiscales. La cheffe de service évoque encore les demandes d'ajustements des acomptes, peu nombreuses, qui impacteront l'année 2021. Au niveau des recettes fiscales, l'exercice 2021 risque d'être plus fortement impacté par la pandémie que les comptes 2020.

Avant de mettre un terme à la séance de la sous-commission, la directrice du dicastère demande si les commissaires souhaitent en savoir d'avantage sur les mesures Covid au sein de l'administration communale. Un commissaire demande s'il est prévu de relancer le télétravail. La directrice du dicastère indique que le Conseil communal n'a pas encore évoqué la question.

620 – Service des ressources humaines

La directrice du dicastère indique que ce le Service connaît des moments compliqués et une charge de travail importante, notamment en lien à la crise sanitaire.

Bon nombre de collaborateurs ont effectué du télétravail dès le mois de mars; et chacun a vu son salaire maintenu. Tout a été fait et mis en place pour que le personnel soit bien traité et puisse continuer à délivrer les

prestations dans les meilleures conditions possibles. La cheffe de service n'a pas les chiffres exacts mais selon elle, une dizaine de collaborateurs ont été atteints par le Covid-19 durant la première vague. Deux nouveaux cas ont été annoncés ce matin au Service des ressources humaines et la deuxième vague sera certainement plus lourde en termes d'absence. Le Service a accompagné les chefs de service et les collaborateurs durant cette période et la plupart des services ont poursuivi leurs activités pendant la crise du printemps. Le SIEN a mis en place un système afin que les collaborateurs puissent se connecter sur leur session depuis leur ordinateur privé, ce qui a permis de mettre en œuvre le télétravail en un week-end. Cette période a nécessité une coordination importante et a engendré une charge de travail importante. Fait particulier pour la Ville, elle est revenue à une situation normalisée dès le 11 mai 2020, donc pratiquement un mois avant le Canton.

La cheffe de dicastère ajoute que, durant un temps, le timbrage a été supprimé. Puis une solution a été mise en place afin que les collaborateurs puissent enregistrer eux-mêmes leur temps de travail par un web service. L'éventuel temps manquant a été compensé par la Ville que ce soit en raison de garde d'enfants lors de la fermeture des écoles ou parce que l'activité ne pouvait pas être effectuée en télétravail. La cheffe de service indique que le défi le plus important a été de délivrer les prestations essentielles sachant que les écoles étaient fermées et que de nombreux parents ne pouvaient pas travailler selon leur pourcentage d'activité habituel.

D'autres tâches/activités ont occupé le Service telles que le développement d'un nouvel outil relatif aux entretiens d'évaluation dans le but de redonner un nouveau souffle à ce processus important, l'automatisation et l'amélioration des processus liés à la gestion des absences, l'accompagnement de plusieurs grands services au sein desquels l'absentéisme est important. S'agissant de la formation des cadres, un nouveau projet, commun aux trois villes, aux communes de Val-de-Ruz et Val-de-Travers ainsi qu'au Canton, est en cours dans le but de proposer des formations de qualité mais également de mutualiser les coûts.

Un commissaire demande si les absences sont dans la même tendance que précédemment. Il lui est répondu par la positive, les processus mis en place prenant du temps pour produire leurs effets.

S'agissant de la masse salariale, la cheffe de dicastère indique que le règlement sera appliqué. Dès lors, les échelons quantitatifs et qualitatifs seront versés aux collaborateurs. L'IPC, négatif, viendra en déduction des salaires et la parité pour la perte de gain sera appliquée.

Une estimation a été faite en lien aux remboursements des assurances maladie et accidents. Les montants indiqués semblent raisonnables. Un commissaire demande si la moyenne est faite sur trois ans. La cheffe de service répond par la positive. Toutefois, le montant "maladie" a été augmenté dès lors que l'assurance perte de gain verse des indemnités journalières à la Ville dès le 90e jour et non plus dès le 180e jours comme précédemment. Pour l'assurance-accidents, une moyenne est faite sur trois ans mais il s'agit d'être prudent dès lors que selon les collaborateurs accidentés les montants peuvent fortement varier en fonction du salaire des collaborateurs concernés.

31320300 – Conseillers externes – Experts. Un commissaire demande ce qu'il en est de l'augmentation du montant mis au budget. La cheffe de service indique qu'on retrouve ici la cellule d'écoute externe pour les collaborateurs. La Ville prend en charge jusqu'à quatre séances par collaborateurs, et ce sans avoir aucune information en amont ou par après. Un commissaire demande si l'ensemble des collaborateurs est au courant de l'existence de cette cellule. La cheffe de service indique que les coordonnées de ladite cellule est sur Intranet et que son existence est régulièrement rappelée aux cadres et aux collaborateurs. C'est une psychologue du travail, qui travaillait auparavant pour Itéral Management (cabinet de formation et d'accompagnement en entreprise auquel la Ville confiait des mandats) qui répond aux collaborateurs. Elle indique que cette cellule est régulièrement sollicitée, pour un large panel de problématiques.

Le montant relatif au médecin-conseil (environ CHF10'000.- par année) est aussi compris dans ce montant. Le médecin-conseil est sollicité lors de nouveaux engagements, pour appuyer des collaborateurs qui sont en arrêt maladie, pour aiguiller celles et ceux qui n'ont pas de médecin de famille et, parfois, il aide le Service à se déterminer lorsque des avis médicaux contradictoires concernent un collaborateur. Finalement, un montant est également prévu afin de pouvoir proposer du coaching au besoin.

621 – Sécurité et santé au travail

À l'époque, il y avait un ingénieur de sécurité. En 2015, il a été décidé de ne pas le remplacer par une fonction identique. À ce jour, trois collaborateurs ont la fonction de chargé de sécurité. Ils s'occupent respectivement du Service des espaces publics, de la conciergerie et du "secteur" administratif de la Ville; ils vont régulièrement rencontrer les chefs de service/secteur/collaborateurs dans leur environnement professionnel. Ces collaborateurs sont en lien direct avec la cheffe de dicastère, qu'ils rencontrent chaque semaine. La sous-commission a souhaité les rencontrer.

Lorsque des accidents professionnels ont lieu, les chargés de sécurité se rendent sur place afin d'évaluer s'il s'agit d'un accident qui aurait pu être évité avec des aménagements spécifiques ou s'il s'agit d'une maladresse. Depuis une année, des groupes de travail ont été créés par secteur afin que les collaborateurs puissent dialoguer avec les chargés de sécurité. La gestion des accidents est informatisée de manière à avoir un historique, de connaître la manière dont chaque cas est traité et de permettre à chaque chef-fe de service d'avoir connaissance de ce qui se passe au sein de son service.

Un commissaire relève que le compte 30900000 – Formation métier est à CHF 0.-. Celle-ci n'est pas supprimée mais sera gérée par le Service des ressources humaines. Une procédure pour les demandes de formations-métier est en cours de rédaction. Les commissaires souhaitent avoir le détail des formations-métiers, ce qui est possible au moment des comptes.

Les différentes activités des chargés de sécurité sont évoquées, notamment la manière de transposer, sur le terrain, tout ce qui est écrit dans les guides de santé et sécurité au travail, les campagnes de vaccination, les formations-métier sur lesquelles un travail important a été réalisé cette année (travail en hauteur notamment).

Dans le cadre de la sécurité et santé au travail, le fait que la cheffe de dicastère soit en charge de ces questions permet d'imposer ou de faire passer un certain nombre de consignes alors qu'il était parfois difficile pour les chargés de sécurité de se faire entendre.

La séance est levée à 11h53

Le rapporteur de la sous-commission

Marc Schafroth

Rapport de la sous-commission du budget 2021

Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie (DUBRE)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Daniel Surdez	PLR
	Monsieur Nathan Erard	POP, rapporteur
	Monsieur Lionel Favre	UDC (excusé)

La sous-commission s'est réunie le lundi 19 octobre 2020 en présence de M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chefs de services et responsables suivants :

- Centre 150 : Mme Sarah Steinweg Clark, pour le centre relatif aux transports
- Centres 200, 201, 210, 211, 212 et 240 : MM. Antoine Guilhen (architecte communal, chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le Service des bâtiments et du logement (SBL)
- Centres 250, 755, 765 et 875 : M Yanick Stauffer (délégué au marketing urbain, commerce, immobilier et foncier, responsable du secteur marketing urbain, commerce, immobilier et foncier) pour le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement (SUME)
- Centres 701, 712, 720 et 721 : MM. José Iglesias Claros (chef de projets) et Dominique Crettaz (chef de projets senior) pour le Service technique (ST) et Jacques Vidal (responsable de la Station d'épuration des eaux - STEP)

Remarques générales

En préambule, le chef de dicastère rappelle la situation difficile vécue cette année due à l'épidémie du Covid-19. Il a fallu gérer l'appréciation et la mise en pratique des différentes règles imposées par la Confédération en évitant les tensions.

Le secteur prévention incendie du SUME a été légèrement réorganisé avec la nomination d'un responsable. Cela permet de garantir que cette personne poursuive sa carrière à la Ville, ses compétences étant fortement recherchées; et permet également de préparer le départ à la retraite de l'un des collaborateurs.

Le chef de dicastère évoque la campagne politique en cours et regrette les commentaires formulés ici ou là qui rejaillissent sur les collaborateurs et sont source de démotivation. En effet, certaines critiques font état d'un éventuel manque de contact entre les services, la population et les associations, alors que plus d'une centaine de rencontres ont été effectuées au cours de la dernière législature.

Pour illustrer ce propos, le projet relatif à la rue du Docteur-Coullery est cité puisque suite aux contacts pris avec les riverains, celui-ci a été remanié. De nombreuses rencontres ont également été menées dans le cadre de l'introduction de la politique de stationnement ou de la monnaie locale. À cela s'ajoutent les rencontres régulières avec les particuliers et les entreprises concernées par les permis de construire. Les contacts avec la population, les riverains, les entreprises et les associations sont donc constants. Le chef de dicastère rappelle qu'il faut préserver les collaborateurs qui s'engagent sans compter et avec passion.

Un commissaire relève en effet que le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement est le plus exposé car il laisse la marque la plus forte dans la cité. La discussion porte ensuite sur l'opportunité pour la Ville de réfléchir à informer régulièrement la population sur ce qui a été réalisé et ce qui le sera.

Concernant le budget, le chef de dicastère indique que beaucoup de prudence et d'ingéniosité ont été nécessaires de la part des services afin de rester sur un niveau correspondant aux dernières années tout en étant prêts à relever de nouveaux défis.

À noter au sujet des charges de personnel que les échelons automatiques sont ajoutés aux budgets des services, alors que les échelons discrétionnaires sont quant à eux inscrits dans une enveloppe figurant dans les comptes du Service des ressources humaines et seront répartis fin 2020. Cependant, entre l'IPC négative et le fait que le financement de la part APG revienne à charge des employés, le déblocage des échelons ne donnera finalement que peu d'effet.

150 – Transports

Un nouveau poste concernant la subvention foncière ARESA, dont le terrain est désormais en DDP, est ajouté à la subvention annuellement versée au 36350010.

200 – Service des bâtiments et du logement

Les charges financées par le bénéfice de la vente de l'Usine électrique qui apparaissaient dans les comptes de résultat pour 2020 n'existent plus en 2021, d'où la différence par rapport à cette année.

Concernant les investissements en matière de rénovation d'appartements, la réflexion s'est affinée. Le parc immobilier était auparavant si disparate que les rénovations se faisaient dès que possible. Maintenant, l'analyse est plus contrastée et il s'agit d'apprécier si la relocation sera facile. Sur 2021, contrairement à 2020, où un chantier important a eu lieu avec la rénovation du collège de l'Ouest, il y aura plutôt une succession de petits objets. La rénovation de l'Ancien Stand, qui accueillera le Musée d'histoire naturelle, avec une inauguration prévue au printemps 2022, sera suivie par des mandataires. Plusieurs travaux en matière d'énergie sont prévus, financés par le fonds communal de l'énergie.

Un commissaire relève la stabilité des charges de personnel, mais aussi l'augmentation du montant dévolu aux produits de désinfection (Covid oblige). L'administrateur évoque la concurrence salariale et la crainte de perdre des gens compétents, certains métiers étant difficiles à repourvoir par du personnel qualifié.

201 – Bâtiments divers d'utilité publique

Une baisse des revenus est prévue en lien au départ de la police de proximité du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville. Le chef de dicastère explique que ces locaux incluent la sécurité publique, la direction du dicastère et la salle du Conseil général, il paraît dès lors difficile de les louer à des privés. Un montant de CHF 90'000.- a donc été mis au budget afin de financer une étude visant à rénover l'Hôtel-de-Ville, notamment en y ajoutant un ascenseur, en vue d'accueillir le Service des bâtiments et du logement (SBL). Le but est de libérer de la place à Serre 23 et de réorganiser une partie des locaux de l'administration.

Un commissaire s'enquiert de la situation problématique au niveau de l'équipe de conciergerie.

Le chef de service explique qu'avec plus d'une centaine d'employés, chaque année voit son lot de problématiques RH. L'équipe du site Numa-Droz/Bibliothèque a rencontré d'importantes difficultés qui ont été désamorçées avec l'aide du Service des ressources humaines (SRH). Certaines personnes ont été déplacées à leur demande et une nouvelle équipe constituée.

Un commissaire relève l'augmentation du poste "prestations de services de tiers". Cela est dû à l'enlèvement de la neige. En effet, le budget est établi sur la moyenne des cinq dernières années car les prévisions sont ici impossibles.

La gestion des fontaines en hiver (hivernage et remise en fonction) était jusqu'ici effectuée par Viteos. Certains travaux n'étaient cependant plus exécutés et des contrats privés ont dû être conclus. Un nouveau système de compteurs a d'ailleurs été installé gracieusement par Viteos, permettant désormais de simplifier la procédure.

Investissements

À la question d'un commissaire de savoir pourquoi un investissement est prévu pour les cloches du Temple Allemand, qui n'est finalement qu'une salle de spectacles, le chef de dicastère explique que la majorité du Conseil communal estime que celles-ci font partie du patrimoine urbain, participant au charme d'une ville. Elles doivent être tournées d'un quart pour éviter qu'elles se fendent (opération périodique).

Concernant le site des Anciens Abattoirs, un rapport sera présenté au Conseil général en 2021 avec une demande de crédit et une planification sur plusieurs années (transformation de l'ancien lieu d'abattage des petits animaux en salle polyvalente, assainissement de la cheminée, liaison au chauffage à distance (CAD), changements de plusieurs fenêtres et portes, rhabillage de certaines façades et aménagement de la seconde partie des espaces extérieurs avec entrée côté ouest pour les grands événements).

Certains investissements figurant au 450, 501, 502, 511 sont également suivis par le SBL, comme le ferait un bureau d'architecture, mais sans facturer ses services. Les travaux relatifs à l'aménagement des combles de la Bibliothèque de la Ville renforceront la position du département audiovisuel (référence suisse). Un rapport sera présenté au Conseil général. À noter que le centre d'archives cantonal devrait prendre place à La Chaux-de-Fonds. Une réflexion est en cours afin d'y intégrer également les Archives communales et le département audiovisuel. Si cette option devait être retenue, l'espace rénové dans les combles trouverait de toute façon une affectation avec la relocalisation de la Bibliothèque des jeunes de la rue de la Ronde.

Concernant le projet du Musée d'histoire naturelle, un commissaire regrette que l'excavation étudiée sous la terrasse pour des expositions temporaires ait été finalement abandonnée pour des questions budgétaires. Le chef de service explique que le volume sera existant et qu'il pourra être aménagé plus tard si désiré.

210 – Gérance-secrétariat

Après quelques années de fonctionnement, il s'avère que le fait d'avoir séparé l'administratif de la gestion locative a été une erreur, indépendamment des compétences des personnes responsables. Ces deux entités seront donc à nouveau réunies. Au niveau de la gérance technique, quelques adaptations doivent encore avoir lieu afin que les personnes en place puissent gérer au mieux la partie budgétaire des travaux. Certains travaux effectués dans le cadre de la gérance des bâtiments de la Ville sont désormais facturés, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici.

211 – Bâtiments locatifs

Des choix ont dû être faits concernant les immeubles à rénover, en fonction des plus-values pouvant être réalisées. Sur les CHF 1'730'000.- d'investissements prévus, CHF 583'000.- seront financés par le fonds communal de l'énergie et CHF 1'509'800.- de plus-value seront dégagés, soit un autofinancement de CHF 2'092'800.-. Ces investissements permettent donc de dégager un bénéfice de CHF 362'000.-. Pour rappel, la réévaluation est calculée en prenant le montant des loyers (y compris les vacants) divisé par le taux de capitalisation (taux variant en fonction de l'état du bâtiment selon les règles édictées par les professionnels de l'immobilier).

À la question d'un commissaire de savoir si, lorsque l'on prévoit de relier un bâtiment au CAD, les autres immeubles voisins sont approchés pour savoir s'ils veulent profiter des travaux, le chef de service explique que ces démarches sont menées par Viteos.

Les principaux investissements concernent les bâtiments suivants : Succès 25-29, Crêtets 22-26, Philippe-Henry-Matthey 27-31 (toiture) et Numa-Droz 93.

L'administrateur ajoute qu'il est toujours difficile de définir quel sera le nombre d'appartements vacants. L'hypothèse retenue est celle d'une amélioration par rapport au budget 2020. En effet, même si les vacants augmentent en ville, le fait que nous ayons bien rénové notre parc, tout en proposant des locations à prix modestes, permet d'être optimiste.

212 – Parkings

L'administrateur souligne ici que le parking de l'hôpital est fortement lié aux frais de déneigement. Les années pauvres en neige permettent à ce parking d'être rentable à l'inverse des années à fort enneigement.

240 – Domaines

Aucune remarque.

250 – Foncier

Un montant sera désormais perçu pour le droit de superficie du terrain ARESA. La réévaluation comptable de celui-ci est également prévue dans ce budget pour un montant de CHF 1'100'000.-. Une seule vente de terrain est prévue en 2021; l'îlot A du quartier Le Corbusier. Le projet Fantaisie est également évoqué avec la construction de trois nouveaux bâtiments et d'un parking. Il s'agit d'un projet de grande qualité mais qui contribuera toutefois à augmenter le nombre de logements disponibles en Ville.

701 – Service technique / 712 constructions nouvelles

Suite au départ du responsable génie civil, une réorganisation a été décidée privilégiant une hiérarchie horizontale. Deux chefs de projets ont ainsi été nommés, le taux d'activité du secrétariat augmenté et une technicienne engagée pour le 1er janvier 2021 afin de décharger les deux chefs de projets des suivis de chantiers pour leur permettre de se consacrer davantage aux projets. Ces modifications expliquent la légère augmentation constatée au niveau des charges de personnel.

Le budget du 701 ne suscite pas de remarque.

Au centre 712, un commissaire s'enquiert de l'augmentation, ces dernières années, du poste 31410010 (auparavant au 701). Elle résulte, pour 2019-2020 de la reprise par le service des charges de signalisation (réparations, modifications). Pour le budget 2021 il a été tenu compte de la nouvelle recette prévue au 46010020 (part de la taxe prélevée sur les véhicules, remorques et bateaux rétrocédée par le Canton) afin d'augmenter le montant à disposition pour l'entretien des routes et chemins.

Investissements

Le détail des projets figurant dans le crédit "entretien constructif 2018- 2021" est évoqué. Il s'agit de la rue du Docteur-Coullery, des tronçons Casino/Pod, RC 1320 au niveau Bonne-Fontaine/Grillon, de la rue de Pouillerel, du carrefour Succès/Louis-Agassiz ainsi que du trottoir Morgarten (en lien avec la gare de la Fiaz).

À ce propos, un commissaire souhaite avoir les chiffres des dépenses/recettes totales enregistrées jusqu'à présent sur ce crédit d'engagement. Selon les données actuellement disponibles, un montant de CHF 3'974'697.- a été dépensé et CHF 71'059.35 perçus, sachant que les travaux de cette année ne sont de loin pas tous facturés ni l'ensemble des subventions reçues. Il est en effet prévu pour 2020 des dépenses d'environ CHF 2'510'000.- ainsi que des recettes de CHF 300'000.-.

Un commissaire demande si le crédit "contribution passage à niveau Grenier transN", concerne l'entier des coûts des travaux qui seront réalisés. Il s'agit en fait d'une participation légale et obligatoire de la Ville de 50% à la sécurisation du passage à niveau. Le projet n'étant pas complètement abouti, le montant exact est pour l'instant inconnu. Ce montant comprendra les barrières et le génie civil correspondant, mais aussi les honoraires et les nouvelles installations de sécurité ferroviaires.

Le crédit "requalification parvis du Zoo" comprend les travaux qui seront réalisés en 2021 liés à la marquise d'entrée.

Le crédit "Réfection bandes granit Espacité" prévoit de changer l'ensemble des plaques de la Place. Selon la convention, l'entretien de cette place privée est cependant à la charge de la Ville qui jouit en contrepartie de celle-ci comme d'un espace public. Cette convention est en cours de renégociation. Le problème des places de parc non sanctionnées derrière la Place Espacité est évoqué, car beaucoup de véhicules y stationnent. Des solutions sont recherchées afin de régler cette situation.

720 – Station d'épuration (STEP) / 721 – réseau séparatif

Le projet "micro-polluants" devrait occuper largement le Service en 2021. Concernant le traitement des eaux pluviales, une étude de la statique du bassin est en cours, qui fait suite à l'étude hydraulique, plus longue qu'initialement attendue.

Au niveau du personnel, un décès est à déplorer cette année, un employé qui n'a pas été remplacé. En outre, deux départs à la retraite sont prévus pour 2021. Des réflexions sont en cours quant au remplacement de ces employés.

Le poste "Électricité-Eau-Gaz" pourrait augmenter suite au changement du nouveau CCF. Cependant, la situation est ici peu claire. Il a été décidé par prudence d'augmenter le budget du poste 31200100. D'ici fin 2020, le nouveau compteur, agréé par Viteos, sera mis en service et nous pourrions vérifier si l'augmentation prévue du budget était justifiée ou non.

Le compte 35100000 permet d'attribuer à la réserve l'éventuel bénéfice réalisé par la STEP. Au contraire, si la situation finale est négative, un prélèvement à la réserve est alors effectué par le compte 45100010.

Le personnel de voirie travaillant à l'entretien des canalisations facture ses heures au centre 721 (compte 39100040), autofinancé par la taxe.

Investissements

Les investissements les plus importants prévus pour 2021 sont évoqués, soit le traitement des micropolluants et l'augmentation de la capacité de dégrillage du BEP.

755 – Urbanisme, mobilités et environnement

Le chef de dicastère informe les commissaires sur les engagements ayant eu lieu aux postes de chargé des aménagements urbains et de chargée de projet commerce et tourisme. À noter également qu'un stagiaire est employé quelques mois pour le monitoring lié à l'introduction de la politique de stationnement. Les relations entre le secteur planification, plus particulièrement en ce qui concerne les aménagements urbains, et le Service technique, se sont densifiées, ce qui est positif. De gros enjeux attendent le Service en 2021 avec la rue du Docteur-Coullery, projet important et qualitatif et son incidence sur le carrefour avec l'Avenue Léopold-Robert et la partie du Casino. La volonté est de trouver une solution pour supprimer les feux sur cette zone, une solution bénéfique tant pour les piétons avec des trottoirs plus généreux, que pour la circulation automobile, plus fluide. L'axe des musées serait ainsi réalisé l'année prochaine. Autre grand dossier, la phase de consultation de tous les acteurs pour la piétonisation de la Place du Marché avec une réalisation possible en 2022 et avec la certitude que, ce que l'on appelle la "Place du village", carte de visite d'une ville, est ce qui manque chez nous. Toutes les villes ayant réalisé une zone piétonne en constatent les effets positifs. Le Conseil communal a décidé d'aller vite car il y a urgence. La consultation sera cadrée par quelques éléments non modifiables (piétonisation, périmètre et pavage) et bénéficiera d'un large spectre en prenant en compte les commerçants et propriétaires concernés, les usagers (les maraîchers, la Plage des six pompes et la Braderie), la Commission mobilité, espace public et stationnement, les associations de défense des handicapés ainsi que chaque parti politique. Parmi les thèmes qui seront abordés se trouveront notamment l'arborisation, le souhait ou non d'accueillir toujours les grandes manifestations (Plage des six pompes et manèges), les livraisons, les périmètres des terrasses, les terrasses d'hiver ou l'emplacement des déchetteries. À noter que l'idée d'un caddie abeille ou d'une station de vélo cargo sont à l'étude pour permettre les achats de produits lourds (p.ex. à la vinaire).

Le chef de secteur ajoute qu'il est important de donner des perspectives à notre ville, la façon de consommer a changé et il ne faut pas rester attaché à une situation qui n'est pas bonne. En outre, des places de parcs sont existantes à proximité, d'autant que la situation va se détendre suite à la mise en place de la politique de stationnement et que nombre de citoyens viennent consommer en vélo ou à pieds. Au vu des remarques entendues dans la population, l'un des commissaires suggère d'organiser un débat public avant que tout soit décidé, ceci afin de fédérer la population derrière ce projet. De plus, une attention toute particulière devra être portée sur les rues adjacentes, donnant envie d'aller jusque sur la place.

Le chef de secteur évoque également la révision du plan d'aménagement local qui est extrêmement chronophage pour le Service. Un poste est toujours vacant (géomètre communal) et va être remis au concours en axant davantage les tâches sur la partie immobilière-foncière.

L'augmentation constatée des charges en biens et service s'explique par une édition de la Biennale du patrimoine horloger prévue en 2021 (il s'agit d'une opération neutre puisque financée par des montants équivalents en sponsoring), par la contribution de la Ville au projet d'agglomération 4e génération et par le 12e anniversaire Unesco. L'idée est ici d'organiser chaque année une fête populaire en lien avec le patrimoine. Le thème choisi en 2021 sera "les fleurs et le fleurissement" en collaboration avec les espaces verts et les habitants, permettant de mettre en valeur les vitraux, ferronneries, cages d'escaliers ou la présence des fleurs dans les arts décoratifs.

Au niveau des permis de construire, le volume est stable. Le montant évalué est une moyenne sur cinq ans. Les dossiers sont moins volumineux, mais nombreux et la charge de travail égale.

Investissements

Une question est posée concernant les parcelles vendues au quartier des Foyards. Actuellement sur quatorze parcelles prévues, trois sont libres et deux sont en construction. Une partie est cependant en attente, car une vive opposition est en cours, et le risque encouru est que les personnes renoncent à leur projet.

L'aménagement des brigades internationales est un projet permettant de faire une esplanade naturelle, qui permettrait une terrasse pérenne pour l'ABC.

765 – Politique de stationnement

Concernant les recettes, un commissaire demande si une certaine prudence a été faite au moment d'inscrire les chiffres ou si la capacité totale a été calculée. Il est expliqué que le budget a été élaboré sur la base des estimations figurant dans le rapport au Conseil général. Il y est indiqué qu'environ 6200 pendulaires externes viennent travailler en voiture à La Chaux-de-Fonds. En déduisant les possibilités de stationnement sur fonds privé, environ 2000 pendulaires parquent sur la voie publique. Avec l'introduction des macarons, il a été estimé que 1500 d'entre eux continueraient à stationner sur la voie publique, le solde faisant du covoiturage, utilisant les transports publics ou venant habiter en ville. Cette base a servi à l'élaboration du budget, prévoyant notamment une vente de 1000 macarons externes en zone urbaine et 314 macarons externes en parking d'échange.

875 – Prévention incendie

Afin de répondre aux exigences légales, les frais relatifs à la prévention incendie ont dû être identifiés au 755 et réunis dans ce centre. Aucune remarque particulière n'est faite sur celui-ci.

Le rapporteur de la sous-commission
Nathan Erard

Rapport de la sous-commission du budget 2021

Dicastère de Mme Katia Babey (DJASS)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Karim Boukhris	POP, rapporteur
	Monsieur Alain Vaucher	PLR
	Monsieur Michael Othenin-Girard	PS

La sous-commission s'est réunie le jeudi 22 octobre de 7h30 à 12h30 en présence de Mme Katia Babey, cheffe du dicastère et de Mme Ana Sarrias, assistante de direction, ainsi que des chef-fe-s de services et responsables suivant-e-s :

- Centre 115 : Mme Lara Zender (trésorière) pour le Parlement des jeunes
- Centre 124 : M. Vincent Schneider (responsable) pour les Affaires juridiques
- Centres 301 et 321 : Mmes Anouk Steiner (cheffe de service) et Rachel Montandon (adjointe à la cheffe de service) pour le Service communal de l'action sociale
- Centres 311, 482 et 483 : M. Souhaïl Latrèche (chef de service) pour le Service de santé et promotion de la santé et Mme Ruth Hynek Hlavizna (responsable du Centre d'orthophonie)
- Centres 520, 521, 524 et 525 : M. Rolf Aeberhard (chef de service) et Mme Nelly Sébastien (adjointe au chef de service) pour le Service des sports
- Centres 550, 551 et 552 : M. Michaël Voegtli (chef de service) et Mme Joanna Carrard (adjointe administrative, coordinatrice de l'accueil extrafamilial) pour le Service de la jeunesse

115 – Parlement des jeunes

Bien que le comité n'ait pas pu organiser tous les projets en raison de la Covid-19, ils ont pu en compenser certains, notamment dans le cadre des élections.

Le budget 2021 global est réparti comme suit :

- CHF 1'500.- pour les frais de fonctionnement;
- CHF 7'200.- pour les projets internes;
- CHF 3'000.- pour les projets externes.

Avec l'expérience acquise lors de l'organisation des événements antérieurs, le comité a la volonté et la capacité d'en organiser à nouveau en 2021, tels qu'une Silent Party, des Shuffle, événements musicaux, Fast-down etc. En outre, il s'investit dans différents groupes de travail dans le cadre de pétitions ou motions afin de sensibiliser les jeunes à la politique, se positionnant également sur des projets qui touchent à la jeunesse, à l'instar du droit de vote à 16 ans. Ainsi, ils ont pu sonder des jeunes lors d'un appel à projet dans 10-15 classes ayant pour thème "Que manque-t-il à la Tchaux ?". Le fruit de ce travail pourrait être présenté aux nouvelles autorités en janvier.

L'idée de pouvoir rendre ces travaux publics lors d'une séance du Conseil général dans le cadre de la présentation des statuts du Parlement revus mérite d'être développée, évoque la cheffe du dicastère.

Les commissaires saluent l'enthousiasme du Parlement des jeunes, tout en se réjouissant des projets et échanges à venir.

124 – Affaires juridiques

Le nouveau responsable qui compte sur une solide expérience, notamment 6 ans en qualité de chef de service – avocat au service juridique de l'État, a pris ses nouvelles fonctions au 1er mai dernier.

Le modèle précédent ayant démontré qu'il n'était pas des meilleurs au vu de la charge de travail et des dossiers complexes à traiter, la cheffe de dicastère indique que les conditions d'engagement et de fonctionnement ont dû être revues. Ainsi, au niveau comptable, le centre financier 124 Affaires juridiques a été recréé alors qu'il était rattaché auparavant au centre financier de la Chancellerie, en tant que secteur juridique.

Actuellement, le responsable n'a pas de secrétariat, les travaux relatifs sont effectués par les services demandeurs. Son bureau est situé à la Chancellerie, ce qui favorise les synergies et permettrait, dans l'éventualité où les besoins administratifs augmenteraient, de réfléchir au partage d'un poste entre les deux services.

Concernant le budget pour le poste Conseillers externes – Experts, l'enveloppe de CHF 40'000.- sera consacrée aux cas très spécifiques, par exemple un avis de droit financier, ou lors d'une surcharge dans les dossiers. Un commissaire relève l'importance de pouvoir faire un bilan après une période de pratique afin d'étudier quelles sont les solutions les plus optimales, à savoir prestations externes ou internes. Il s'agira de pouvoir distinguer les coûts liés aux dossiers spécifiques et ceux liés au fonctionnement. Des pistes sont évoquées, telle qu'une ventilation différente pour les demandes particulières ou la comptabilité analytique.

Enfin, il est indiqué que le compte Acquisition livres, ouvrages spécialisés a été augmenté de CHF 1'000.- afin de pouvoir compléter la bibliothèque et procéder à la mise à jour indispensable d'ouvrages de référence. Le compte Abonnement journaux, magazines a été diminué du même montant. En effet, on retrouve de plus en plus les informations en ligne, à l'instar des arrêts du Tribunal fédéral.

301 – Office d'aide sociale

Engagée depuis janvier 2020 comme chargée de mission à 30% pour le service, la cheffe de service actuelle a fait le choix de postuler suite au départ de l'ancien chef. Auparavant, elle dirigeait le Guichet Social Régional Littoral Ouest (GSLO), 3e plus grande entité du Canton après Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. C'est ainsi qu'elle a pris ses nouvelles fonctions au 1er juin.

L'adjointe qui a intégré le service en juin 2019, présente également brièvement son parcours professionnel, notamment en lien avec la gestion financière ou administrative au sein de diverses entités (Canton et sociétés privées).

Il est indiqué que l'augmentation des charges salariales est due à la création de plusieurs postes pour la sécurisation du service (50% collaborateur administratif, 70% collaborateur contentieux, 70% assistante administrative), hausse à pondérer avec celle de CHF 200'000.- enregistrée au compte subvention des cantons et concordats. En effet, en fonction du nombre de dossiers et d'assistants sociaux (AS), un quota est calculé pour le travail administratif. Jusqu'à présent, le service était en-dessous de ce quota, ce qui a engendré du retard dans la saisie des recettes. À relever que le secteur administratif a repris toute la gestion des frais médicaux et qu'il s'agit de 16'000 factures annuelles à contrôler, les bénéficiaires ayant l'obligation de s'assurer auprès d'Assura.

Avec les récents engagements, à savoir :

- celui de la chargée des procédures internes et formation à 60% en juillet 2020 qui compte sur une solide expérience cantonale en matière d'expertises et
- celui de la cheffe d'office des AS à 100%, qui a travaillé également au GSLO

tout est mis en œuvre pour harmoniser les pratiques. En outre, la personne en charge du contentieux (poste CDMax jusqu'à fin 2021) s'occupe de toute la gestion de ces dossiers, notamment des questions liées au paiement des doubles loyers qui doivent être traitées rapidement en raison des délais de prescription. Le Service pourra également compter durant quelques mois sur les compétences d'une personne qui se verra ensuite rattachée au Service des finances.

Au niveau des délais concernant les demandes de subsides pour les caisses maladie, le Guichet social régional (GSR) se charge de remplir les formulaires ad hoc qui sont ensuite analysées par l'Office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM). Le délai de remise à l'OCAM par le guichet est d'environ deux semaines, ce qui interpelle un commissaire qui fait état de délais bien plus importants.

Concernant les allocations de résidence budgétisées en diminution, il est cependant indiqué qu'à compétences égales, la priorité est donnée aux personnes domiciliées à La Chaux-de-Fonds. Depuis le début de l'année, dix nouveaux AS ont été formés par la cheffe de service qui seront ensuite suivis par la cheffe d'office. Actuellement, le nombre de dossiers attribués à chaque AS est de 95 à 98 (base cantonale = 80 à 120 dossiers). L'idéal serait d'arriver à 85 dossiers car en réalité, les AS traitent bien plus de dossiers. En effet, lors de maladie ou de l'entrée en fonction de nouveaux AS, la totalité des dossiers ne peut leur être attribuée. De plus, certains dossiers de bénéficiaires nécessitent d'être revus plus particulièrement. Par rapport aux recrutements d'AS, à noter qu'il est difficile actuellement de recruter des AS bénéficiant d'expérience. Ainsi, le service a engagé des AS sortant de formation. Quand bien même, les exigences sont là et les nominations après le temps d'essai de 6 mois se font sur la base d'un travail de qualité.

Comme indiqué dans les remarques, le compte prestations de services de tiers budgétisé à CHF 68'000.- comptabilise une partie des coûts liés au contrat établi avec l'entreprise de sécurité NSA pour réguler les visiteurs dans le respect des mesures Covid-19. La présence d'un agent proche des réceptions de l'office social et de l'agence AVS/AI (suite au récent déménagement à la rue du Collège 9) rassurent aussi bien les collaborateurs que les visiteurs, permettant de réduire les problématiques d'esclandres et de violence. À terme, une réflexion sera menée pour la sécurisation de ces lieux de manière pérenne.

Concernant le différentiel de CHF 66'702.- entre les comptes 2019 et le budget 2021, il est rappelé qu'il concerne le coût de l'audit mené au sein du SCAS. S'agissant du compte 31810010 Pertes sur débiteur chiffré à zéro, un commissaire estime qu'il serait important de pouvoir donner une fourchette du montant ou alors à tout le moins comptabiliser CHF 1.- symbolique dans ce compte. Bien qu'actuellement le résultat ne puisse être chiffré, l'adjoite indique que le montant qui sera mis à la charge de la Ville par la facture sociale en 2021 sera revu à la baisse pour les prochains exercices. Pour ce qui est de l'audit, la cheffe du dicastère explique qu'il fait l'objet d'une procédure et que la Ville n'a par conséquent pas le droit d'en disposer librement. Malgré les allégations parues dans la presse, il ne s'agit donc pas d'un refus d'accès de sa part ou d'un manque de transparence, mais bien d'une contingence liée à la procédure découlant de la Commission de la protection des données et de la transparence des cantons du Jura et Neuchâtel. Dans ce dossier, la Ville se réserve en outre le droit de porter plainte pénale pour violation du secret de fonction.

La variation importante entre le budget 2021 et les comptes 2019 au compte fournitures et matériel de bureau s'explique par les commandes effectuées "en gros" par le service. En 2021, il s'agira d'équiper tous les nouveaux postes de travail de fournitures de bureau (timbres dateurs) etc. Pour ce qui est des équipements informatiques, sur le même principe, tous les appareils multifonctions seront changés par le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN). À noter que les imputations liées à ce domaine ne sont pas comptabilisées dans le centre du SCAS, mais au SIEN. Concernant le budget de CHF 5'000.- au compte Frais d'impression, photocopies, il pourrait être réduit à CHF 2'500.- comme chiffré dans les comptes 2019 car il s'agit principalement des frais liés aux cartes de visites.

Enfin, il est indiqué qu'en raison des nouveaux postes créés et des besoins accrus de bureaux, le service a dû faire faire des aménagements et travaux. Ainsi, trois bureaux ont pu être recréés dans leurs locaux. Toutefois, le prochain déménagement du Service des sports, situé actuellement au deuxième étage de la rue du Collège 11, leur permettra de disposer de nouvelles surfaces dès 2021.

311 – Centre santé sexuelle – Planning familial

Pour pallier l'augmentation des consultations (+ 100 sur 1200 annuelles) suite au déménagement à Serre 14, l'équipe (1.5 EPT) a pu augmenter son taux de travail 0.15 EPT en 2020. Cette hausse est partiellement compensée par un soutien financier unique et supplémentaire du Canton de CHF 10'000.- (garantie de déficit) en 2020. Au niveau du budget, à noter que le Canton subventionne à raison de 50%. Sur les 50% restant, Le Locle subventionne 25% et la Ville prend en charge le 75% restant. Actuellement, des discussions sont en cours avec le Canton car ce dernier souhaite définir un concept commun en matière de santé sexuelle avec les trois prestataires (planning familial (PF) Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds et Générations Sexualités Neuchâtel) en vue d'une révision des contrats de prestations. À ce stade du projet, les conseillères communales concernées travaillent étroitement sur ces questions, notamment dans le but d'une meilleure reconnaissance des missions effectuées en matière de santé de leur centre respectif et de leur financement dans le dispositif en général.

Enfin, il est indiqué que malheureusement, la gynécologue qui assurait une présence au Centre à raison d'une demi-journée toutes les deux semaines a mis un terme à son mandat pour la fin février 2021. Malgré de nombreuses démarches pour un remplacement, les recherches n'ont pas abouti. De nouvelles solutions sont étudiées afin de pouvoir continuer à effectuer les frottis ou prescrire les ordonnances de contraception. Ses honoraires étaient comptabilisés dans le compte Honoraires médecins dentistes pour CHF 16'000.-.

321 – Participation aux institutions sociales

En raison du modèle d'affaire qui a évolué, des adaptations obligatoires découlant de la nouvelle stratégie cantonale d'intégration professionnelle amèneront le Service à renforcer dès 2021 la dotation relative au secteur CISP (actuellement 0.8 EPT à l'interne). Dès lors, la Ville a dénoncé la convention qui la lie à Job Service pour la fin juillet 2021 et les prestations seront internalisées au sein du service, ce qui équivaudra à 1.5 EPT. Les chiffres et la remarque y relative seront corrigés dans la prochaine version du budget.

Le compte Subv. organisations bnl – Prêts enregistre le prêt sans intérêt accordé à la Coquille lors de l'achat de l'immeuble.

À relever que le fonds de la Fondation Favre-Robert-Guyot-Bingguelly a été alimenté de CHF 80'000.-.

Enfin, il est indiqué qu'au niveau de l'aide sociale, le Canton ne prévoit pas une hausse énorme liée à la Covid-19 en 2021, mais que 2022 pourrait avoir des répercussions importantes.

482 – Centre de santé scolaire

La baisse enregistrée au niveau des charges de personnel est due au départ à la retraite anticipée de la responsable du Centre de santé scolaire à fin 2020, dont la rente pont a pu être financée. L'assistante administrative promue au poste de responsable du Centre de santé scolaire prendra ses nouvelles fonctions le 1er janvier 2021. Après avoir suivi diverses formations, elle se chargera de gérer la partie gestion de projets du centre et le budget. La partie médicale sera quant à elle assurée par deux infirmières et le chef de service. Cette réorganisation permet de travailler dans la durée, de donner un autre souffle et de poursuivre les activités principales que sont la prévention santé. Il est indiqué que les missions dévolues au service ont évolué ces dernières années avec une diminution des actes médicaux (contrôle, pesée, taille, etc.) au profit d'autres programmes ou outils de promotion de la santé qui ont triplé. Pour rappel, l'Arrêté cantonal de 2015 concernant la santé scolaire a été basé sur le projet pilote mené par le Centre de santé scolaire de notre Ville.

Durant la période de fermeture des écoles liée à la Covid-19, le centre était également fermé, ce qui a permis d'effectuer le contrôle des 120 pharmacies des écoles. Le chef de service a travaillé en qualité de président de l'EMCC Covid-19 des Montagnes et à ce titre, a été très occupé.

483 – Centre d'orthophonie

En préambule, le chef de service évoque la situation liée à la centralisation des formations continues au Service des ressources humaines (SRH) ainsi que la baisse du montant dévolu. Cette décision de réduire les formations continues à CHF 200'000.- pour tous les services de la Ville est préoccupante. En outre, certaines formations sont obligatoires et certifiantes, à l'instar de celles qui doivent être suivies par les orthophonistes.

La décision est défendue par la cheffe du dicastère qui explique que le montant calculé comprend toutes les formations obligatoires. Cette centralisation devrait par ailleurs garantir une meilleure égalité de traitement au sein des services. S'agissant de la répartition des coûts entre employeur/employés, les formations font l'objet d'une analyse du SRH, et en fonction des cahiers des charges et des besoins des services, les coûts peuvent être totalement ou partiellement pris en charge. Dans tous les cas, une convention entre le collaborateur et la Ville est établie.

Pour ce qui est du budget de CHF 12'700.- qui avait été budgétisé pour les orthophonistes, la responsable indique que chaque EPT a un budget annuel de CHF 1'000.- pour suivre au minimum 18h de formation obligatoire stipulée dans le code de déontologie de l'ARLD (Association romande des logopédistes diplômées). L'orthophoniste-logopédiste doit développer ses compétences et connaissances par une formation permanente logopédique et interdisciplinaire en se tenant au courant de l'évolution de la profession et des progrès scientifiques en rapport avec le langage et sa valeur psychodynamique et sociale. Ainsi, certains traitements ne peuvent être facturés à l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) que si l'orthophoniste a pu se former au préalable (exemple actuel dyscalculie) et est en mesure d'utiliser des tests spécifiques et, ensuite, un traitement adéquat et en phase avec les nouvelles théories scientifiques. Une diminution de ces formations aurait aussi un impact direct sur l'offre que peut présenter le Centre d'orthophonie en matière de pathologies. En tant que service public le Centre d'orthophonie se doit de répondre à toutes les demandes de la population en matière de troubles du langage. Les remboursements de ces formations se font en fin d'année sur le principe de l'annualisation du taux de travail. Ces décomptes sont scrupuleusement analysés et validés par la responsable de Centre et ceci aussi en fonction du besoin de spécialisation.

Pour ce qui est de la facturation pour la période impactée par la Covid-19, allant de mars à juin durant laquelle le Centre était fermé, seule la moitié des traitements ont pu être facturés, soit CHF 50'000.-. Ils ont été dispensés par télétravail (skype, zoom, face time, téléphone.) et bien que le volume de travail était plus important, l'OES n'a pas pris en charge le différentiel. Au niveau du centre, aucune prestation n'a été facturée aux parents, ce qui représente CHF 2'000.-.

En réponse à un commissaire concernant l'urgence en orthophonie, il est indiqué qu'avant la fermeture il y avait environ 60 enfants en liste d'attente. Le paramètre de l'urgence n'a pas été utilisé pour maintenir le centre ouvert durant les mois de mars à juin. D'ailleurs, l'urgence en orthophonie est très difficile à définir.

Enfin, à futur, le centre devrait pouvoir emménager dans les locaux loués à la clinique de la Serre 14, dont le bail a été résilié. Ainsi, l'entier du Service santé et promotion de la santé sera basé dans un même immeuble.

520 – Service des sports

En préambule, le chef de service indique que ce budget a fait l'objet de quelques augmentations dans les biens, services, marchandises (BSM) des centres respectifs. Le centre 525 enregistre une hausse au niveau des charges salariales suite à l'engagement d'un agent technique en CDMax d'une durée de deux ans (départ en 2015 qui n'avait pas été remplacé).

S'agissant des recettes budgétisées liées aux infrastructures sportives (locations-entrées), elles ne tiennent pas compte de la problématique de fermeture ou de fréquentation qui pourrait résulter de la Covid-19. En 2020, lors de la fermeture des installations sportives en mars dernier, le principe suivant a été appliqué : prolongation de la durée des abonnements et facturation des locations au prorata des mois utilisés. D'autres demandes ont dû être traitées de manière particulière en fonction de l'utilisation partielle des installations. En parallèle, l'adjointe et les collaborateurs ont dû travailler sur les plans de protection complexes avec les associations ou les écoles.

Pour ce qui est des subventions, celle de CHF 4'000.- pour le projet O-Finder de l'Association neuchâteloise de course d'orientation (ANCO), inauguré en 2020, représente les frais annuels de licence et de la maintenance de l'application. Comme pour d'autres soutiens, le Service a établi une convention avec l'association (durée 5 ans) qui permettra de faire le bilan sur la base des statistiques qui seront récoltées. Le Club de tennis de table, passé en ligue A, s'est vu octroyer une subvention de CHF 1'000.- et les matches ont été déplacés de Bellevue à la Halle Volta.

Au niveau des formations métiers enregistrés au compte 309 000 00 qui ont été centralisées au SRH, les formations obligatoires et qualifiantes, telles que celles pour les gardes-bains (brevet tous les ans) seront maintenues.

Le Service accueille et forme au sein de ses bureaux administratifs depuis quelques années un-e apprenti-e, généralement en deuxième année d'apprentissage. Les données liées à la contribution formation duale/apprentis sont complétées par le SRH.

Enfin, bien que l'enveloppe dédiée aux subventions puisse paraître insuffisante pour une ville telle que La Chaux-de-Fonds, il est indiqué que le soutien aux clubs s'effectue essentiellement par le biais de subventions indirectes, consistant à des mises à disposition des infrastructures à des prix attractifs. Ainsi, si certains clubs ne se rendent pas toujours compte des ressources humaines ou financières que cela représente, ces dernières sont importantes. Aussi, le Service s'est attelé à les chiffrer récemment. Ces travaux seront présentés lors d'une séance de la Commission des sports et permettront d'élargir la réflexion pour définir des critères d'attribution cohérents.

Les commissaires sont convaincus de la nécessité de valoriser ce soutien et appuient ces travaux. À ce titre, une comparaison avec d'autres villes serait intéressante et ils évoquent des pistes possibles pour mieux valoriser ce soutien, telles que par exemple des conventions indiquant le soutien financier d'une part, et les prestations d'autre part.

L'objectif visé est de pouvoir présenter un rapport sur la politique sportive et un plan d'action en 2022, soit avant le départ à la retraite du chef de service.

521 – La Charrière, terrains, piste, halles

Ce centre enregistre peu de modifications, hormis CHF 15'000.- pour le compte Locations salles-terrains-installations qui concernent la location de la piscine de Numa-Droz imputée au centre 524.

Le compte Imputations internes enregistre des variations en raison de nouvelles imputations internes effectuées au sein des services. Par rapport au compte Honoraires gérance PA de CHF 4'200.- contre CHF 300.- en 2020, cela concerne la gestion des garages souterrains loués (PF) et les montants sont chiffrés par la gérance communale. S'agissant de l'entretien des véhicules et des équipements, le service dispose de compétences qui lui permettent de réparer à l'interne certaines pannes. Lors de l'utilisation du garage et/ou de prestations de la voirie, les coûts sont néanmoins facturés. Un commissaire estimerait intéressant d'y voir figurer une remarque ou le coût moyen sur les cinq dernières années.

S'agissant des investissements, on y retrouve le budget relatif à la rénovation du Centre sportif des Foulets qui fait actuellement l'objet d'un recours de riverains auprès du Canton. Les vestiaires des arbitres du Collège de la Charrière sont inexistantes, ce qui est très problématique. Le projet sera mené en collaboration avec le SBL.

524 – Piscines des Arêtes et Numa-Droz

Hormis les recettes de CHF 15'000.- enregistrées pour la location de la piscine, il est relevé que les postes restent stables. Le compte Alarmes, surveillance enregistre les frais liés à la surveillance de Numa-Droz par une entreprise de sécurité de la place. Les rondes effectuées aux abords de l'installation font l'objet d'un rapport hebdomadaire et ont un effet dissuasif; elles ont permis de réduire les vols ainsi que le vandalisme. Ces rondes seront maintenues pendant un certain temps et sont également étendues sur le site des Mélèzes pour les patinoires durant la saison hivernale ~ 6 mois et ceci quotidiennement.

Pour ce qui est de la réfection des joints de la piscine des Arêtes datant de 1984, il est rappelé que suite à l'abandon du projet de centre aquatique, l'entretien de l'installation a dû être renforcé; ces travaux constituant la dernière étape de remise en état des plages et du bassin de la piscine. Enfin, il est relevé que la piscine de Numa-Droz de 1974 a bien vieilli mais certains instruments sensibles dans le domaine de la filtration (ozonateur, chloration, détecteurs divers, ventilation) arrivent en fin de vie et devront être remplacés dans les prochaines années

525 – Piscine, patinoires des Mélèzes

Le compte Achat Machines-Appareils-Véhicules-Outils budgétisant un montant de CHF 10'000.- permettra de réparer ou remplacer des machines de nettoyage et/ou d'entretien vieillissantes. L'utilisation de ces dernières est intensive et le chef de service a souhaité anticiper les problématiques liées aux pannes. En effet, tout dépassement devant être compensé, ce compte correspond ainsi mieux à la réalité du terrain.

Concernant les recettes Locations salles-terrains-installations estimées à CHF 73'000.- et qui totalisent dans les comptes CHF 60'875.28 un commissaire se questionne sur le montant inscrit qui lui semble surévalué.

Enfin, il est précisé que le crédit de CHF 170'000.- relatif à l'éclairage LED de la patinoire est obligatoire au vu de l'état actuel de ces rampes et pannes consécutives. À noter qu'elles seront réutilisables lors de la rénovation plus globale de la patinoire extérieure. La rénovation complète de la piscine et le crédit d'étude de rénovation patinoires et centrale énergétique n'appellent pas de remarques particulières.

550 – Service de la jeunesse

En préambule, le chef de service indique que le Service a continué à fonctionner pendant toute la période de semi-confinement.

Au niveau de l'accueil extrafamilial, ils sont passés par des étapes de fermeture des structures et du maintien de l'accueil d'urgence durant le semi-confinement, réouverture et adaptation de l'accueil parascolaire lors de la reprise de l'enseignement présentiel, avec un accueil supplémentaire organisé lorsque les classes fonctionnaient encore en demi-groupes (accueil étendu depuis le 25 mai). Les échanges avec les parents ont été nourris, notamment du fait de l'incertitude pour beaucoup d'une reprise ou non de leur

activité professionnelle (travailleurs en RHT), avec de ce fait un taux d'occupation réduit jusqu'à la fin de l'année scolaire.

En ce qui concerne le secteur d'animation socioculturelle, une enquête auprès des parents et des jeunes pour connaître leurs besoins pendant la période de semi-confinement a permis la mise en place de deux blogs, un pour les plus jeunes et un pour les adolescents, et la distribution de kits de bricolage aux familles pendant le semi-confinement. En juin, les animateurs et animatrices ont effectué des tournées dans les quartiers (3 après-midis par semaine en moyenne) pour aller au contact des jeunes. Un programme d'activités durant 4 des 6 semaines des vacances d'été a été assuré et le Service a obtenu un financement extraordinaire du Canton pour soutenir ces activités. La carte vacances, pour les 12-17 ans, a également connu un succès important avec 491 cartes (contre 314 l'année précédente), avec un prix ramené à CHF 20.- au lieu de CHF 25.-.

Financièrement, pour 2020, il y aura moins de recettes, puisque la part parentale n'a pas été payée durant le semi-confinement et que le taux d'occupation était moins élevé jusqu'à l'été en tout cas (environ CHF 450'000.-). La baisse des charges (nourriture etc.) ne compensera pas totalement cette baisse.

S'agissant du budget 2021, pour les trois centres, les montants de biens, services et autres charges d'exploitation restent très proches du budget 2020.

Le compte Prestations de service de tiers de CHF 35'000.- enregistre les frais du programme Alterconnexion, qui consiste à aider des jeunes en voie de désaffiliation par un programme de mentorat, en travaillant en collaboration avec d'autres partenaires actifs dans les Montagnes neuchâteloises (Service d'éducation de rue, Centre de loisirs et d'animation de l'Ancienne Poste (CLAAP) (Le Locle), Job Service). Il est aussi prévu de mettre rapidement en place un projet de petits jobs pour les 13-17 ans. Inspiré d'un programme fonctionnant dans un centre d'animation socioculturelle de Bevaix, qui a donné de bons résultats, le projet pressenti est le fruit d'une collaboration avec d'autres acteurs des Montagnes, tels que le Service de rue ou le CLAAP, au Locle. Il est indiqué que le Service fonctionnera en tant qu'intermédiaire et rencontrera dans ce cadre les deux acteurs, mais que la signature se fera entre le jeune et l'employeur. Il fournira entre autres les modèles pour le contrat.

Les commissaires estiment que le projet est intéressant dans le sens où il permet au jeune d'élargir ses expériences, et éventuellement d'obtenir un certificat ou une attestation. Une collaboration pourrait éventuellement être étudiée avec la Jeune Chambre Internationale des Montagnes Neuchâteloise qui traite aussi avec les jeunes en vue de faciliter leur entrée dans la vie professionnelle.

Au niveau du transfert des formations métiers au SRH et baisse de l'enveloppe, le chef de service fait part de ses craintes (formations obligatoires, cours de mise à niveau, valorisation, reconnaissance et fidélisation du personnel).

Enfin, il est indiqué qu'au niveau des investissements, un projet de rénovation de la grande salle du rez-de-chaussée de la rue de la Serre 12 datant de 1980 est prévue. Celui-ci comprendra l'enveloppe (la façade), la toiture et la salle avec une mise aux normes électriques et les sanitaires avec un WC pour personnes à mobilité réduite. Cet investissement est budgétisé dans le centre du Service des bâtiments et du logement (SBL) à hauteur de CHF 700'000.-.

551– Accueil parascolaire

Les Tables de midi ouvertes à la rentrée 2019 fonctionnent bien et sont pratiquement pleines cette année.

Les CHF 11'000.- budgétisés au compte Élimination des déchets concernent les restes de nourriture qui ne peuvent être compostés en raison de produits carnés. L'entreprise Meister qui les récupère les transforme en gaz.

552 – Accueil préscolaire

Les chiffres du compte Subventions aux entreprises privées ont été adaptés par rapport à l'augmentation du prix journée dans plusieurs structures privées subventionnées, ainsi que l'adaptation (non effectuée en 2019) suite à la création de 16 places aux crèches "Au clair de lune" et "Ma crèche sous les étoiles".

Le rapporteur de la sous-commission
Karim Boukhris

M. Karim Boukhris, Président : Nous allons donc débiter par la discussion générale et je donne tout d'abord la parole à la Présidente de la Commission financière.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Situation inédite qu'a vécue la Commission financière en cette année 2020. Au-delà des conséquences de la pandémie qui rendent de nombreuses projections et estimations très aléatoires, et donc l'exercice d'établissement du budget 2021 particulièrement périlleux, le report des élections et donc de la fin de la législature à l'automne ont conduit à cette situation très particulière d'un budget établi par les anciennes autorités, préavisé lors d'une ultime séance par la Commission financière dans sa nouvelle composition et porté et défendu ce soir par les nouveaux "héros" composant le Conseil Communal actuel.

La Commission financière, dans son ancienne composition, s'est réunie en plénum à quatre reprises entre le 20 août et le 9 novembre 2020 ainsi qu'en séances de sous-commission sur deux jours différents de la même semaine à fin octobre. Ensuite, elle a cédé sa place pour une ultime séance, le 25 novembre, aux nouvelles personnes la composant pour cette législature.

Durant ces cinq séances en plénum, la Commission financière, en plus du travail sur le budget proprement dit, a pris connaissance du rapport d'information relatif aux charges excessives résultant de la géotopographie et a pu débiter du rapport relatif à la modification du Règlement communal sur les finances.

Si nos finances vont si mal, ce n'est pas le fait d'une mauvaise gestion car les charges de notre Collectivité sont maîtrisées. Nous devons construire et imaginer le futur de notre Ville afin d'y attirer de nouveaux résidents et résidentes.

Notre situation de Ville en altitude doit être reconnue par l'État et les subventions de la Confédération redistribuées en conséquence. De même, des institutions basées à La Chaux-de-Fonds mais portant loin à la ronde la notoriété de notre région doivent également obtenir davantage de soutien de l'État. Nous devons mettre de l'énergie, y croire, nous battre pour cela ! Il en va de l'avenir de notre Ville !

En tant que nouvelle présidente de la Commission financière, depuis peu et pour quelques mois encore, je profite ici de remercier chacune et chacun pour son engagement au service de la population de notre Ville. Je parle ici de vous toutes et tous, les élu·e·s, mais également de toutes les employées et tous les employés !

Je vous remercie.

M. Karim Boukhris, Président : Je passe maintenant la parole à la rapporteur de la Commission financière.

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La Présidente de la Commission a déjà beaucoup dit mais il paraissait important que, en cette année particulière, je puisse aussi rajouter quelques mots sur l'esprit de la Commission.

Comme vous aurez toutes et tous pu le constater, la forme de ce rapport, la composition des autorités qui auront préparé puis examiné le budget et enfin le simple fait que ce soit moi qui prenne la parole ce soir en tant que rapporteuse, alors que 95% du rapport a été préparé par Pascal Bühler, illustre le caractère exceptionnel du processus budgétaire 2021.

Nul besoin ici de revenir sur les raisons qui nous ont amenées à cette situation inédite ; comment pourrions-nous oublier cette année 2020 et ce fichu virus qui a ébranlé et ébranle encore l'ensemble de la société et ses institutions ?

Il était cependant important pour moi, en tant que rapporteuse d'un soir, de rappeler que les conditions dans lesquelles la ou les commission-s financière-s ont dû examiner ce budget ont été très particulières. Je ne vais donc pas revenir sur le détail du rapport de commission qui vous a été soumis et qui est pour moi quand même pour le moins complet, mais permettez-moi plutôt en préambule de vous dire plutôt quelques mots sur l'esprit dans lequel les travaux ont été faits.

La Présidente l'a dit, la Commission s'est réunie cinq fois : quatre dans son ancienne composition et une fois dans la composition validée lors de l'installation des autorités 2020-2024. Malgré les circonstances, ces séances se sont déroulées dans une atmosphère constructive et respectueuse du travail fait par les uns et les autres. Cela a ainsi permis une certaine continuité naturelle, entendez par là qu'entre la position de la Commission financière 2016-2020 et la nouvelle Commission financière aucune rupture de cap n'est venue marquer les débats – en tout cas pas pour l'instant.

Si des échanges fort intéressants ont eu lieu, concernant notamment la capacité d'investissement de notre Ville, un constat unanimement partagé a largement pris place dans nos discussions. Ce constat, c'est celui de l'érosion continue de nos recettes qui vient, année après année, réduire l'impact des efforts pourtant extrêmement importants auxquels notre Collectivité, notre administration et nos autorités ont dû consentir pour redresser la barre.

Si, par la force des choses, certaines divergences apparaissent toujours dans la manière d'entrevoir les solutions dans les différentes forces politiques auxquelles nous appartenons, l'adversité dans laquelle se trouve notre Ville a vraisemblablement quelque peu renforcé notre capacité commune à travailler ensemble pour trouver des solutions. À l'heure où,

pour notre Commune, la crise s'ajoute à la crise, cette attitude ne peut que nous être bénéfique.

C'est dans le cadre de cet esprit que la Commission financière a préavisé positivement l'adoption de ce budget 2021 – 14 voix contre 1 abstention – et qu'elle a accepté, à l'unanimité de ses membres présents, la dérogation au frein à l'endettement.

La Commission remercie l'ensemble du Conseil communal 2016-2020 ainsi que l'ensemble du Conseil communal 2020-2024 pour le travail effectué dans le cadre de ce budget. Merci également à l'ensemble des secrétariats de direction des dicastères ainsi qu'à la Cheffe du service financier et Mesdames Augsburgers et Graber pour l'appui important donné pendant tout le processus d'examen, notamment en ce qui concerne la production des rapports.

Merci à toutes les directions de service mais aussi et surtout à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Ville pour leur engagement important.

Et enfin, merci à toutes les personnes qui, jusqu'au 9 novembre 2020, ont participé aux travaux de commission et qui aujourd'hui n'en font plus partie.

M. Karim Boukhris, Président : Je vous remercie. Cette fois la parole est donc donnée aux groupes.

M. Blaise Fivaz, PDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En préambule, permettez-moi de relever la qualité des rapports de la Commission financière, des sous-commissions ainsi que celui du Conseil communal. Je tiens à remercier tous les rapporteurs, les Conseillers communaux ainsi que les responsables des services et l'entier du personnel communal pour leur engagement.

CHF 19.9 millions de déficit prévu pour 2021, soit CHF 4.8 millions de plus qu'au budget 2020 et ceci malgré un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle qui semble-t-il va disparaître. À ce propos, où puiserons-nous lorsqu'il n'y aura plus de réserve ?

L'élu PDC émet une vive inquiétude au sujet de la situation économique de notre Ville qui, malgré les gros efforts consentis tant par votre Conseil que par tout le personnel, se péjore année après année et l'érosion démographique qui perdure n'y est certainement pas étrangère.

À ce titre, et bien que la loi et la jurisprudence l'autorisent, nous savons que des chefs de service et des collaborateurs sont domiciliés ailleurs, voire même dans les cantons voisins. N'y a-t-il pas une possibilité de les retenir en toute légalité bien sûr ?

À cela vient s'ajouter la pandémie que nous vivons au quotidien sans en connaître l'issue et sans aucune maîtrise sur les conséquences financières que cela ne manquera pas d'engendrer ; l'avenir paraît sombre.

Les vitrines vides dans notre avenue principale soulignent ce triste constat. La manufacture Jean Singer, établie depuis 100 ans dans notre Cité, s'en va et 67 postes de travail de la maison TAG Heuer sont déplacés dans le Canton de Vaud. À quand un Service économique avec un responsable dynamique à sa tête ?

Le nombre d'appartements vacants ne cesse également d'augmenter. À ce titre, quel est le taux de vacance dans les immeubles propriétés de la Ville ? Peut-on nous éclairer à ce sujet ? Il y a certainement un manque à gagner.

Nous convenons volontiers que les nombreux reports de charges du Canton sur les communes ne sont pas étrangers à ce bilan en ne citant que les réformes fiscales cantonales.

Je m'arrêterai là car je ne souhaite pas tomber dans la morosité ou le mélodrame. C'est difficile mais essayons de regarder plutôt la moitié du verre plein que la moitié du verre vide.

Mesdames, Messieurs, essayons de garder une attitude positive. Le dégel des échelons de l'échelle de traitement du personnel communal ainsi que l'adaptation au renchérissement sont un juste retour pour tous ces collaborateurs qui ne baissent pas les bras malgré les écueils.

Une subvention de l'État, voire la prise en charge des frais du MIH ce n'est pas utopique. Un versement plus conséquent de l'État pour les surcharges géotopographiques, ce n'est pas une utopie. Se battre pour un retour ou une arrivée de nouveaux habitants intra-muros, ce n'est pas utopique. La Ville est belle et elle a de très nombreux atouts à faire valoir !

Les réévaluations de la participation de VITEOS et les terrains de l'Aéroport des Éplatures sont des faits. L'introduction du macaron et du stationnement avec vignette pour les pendulaires dans le cadre de la nouvelle politique en matière de parcage est un succès et les chiffres le démontrent, c'est un fait. CHF 22 millions d'investissement malgré les difficultés financières, c'est un fait. La Ville doit continuer d'investir et ne perdons pas de vue que les prochains grands travaux H18 et H20 apporteront certainement un plus à la valorisation de notre Cité.

En conclusion, le représentant du PDC acceptera les rapports du Conseil communal, des commissions ainsi que l'arrêté d'approbation du budget.

Je vous souhaite à toutes et tous un joyeux Noël et je vous remercie !

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La Covid-19 impactera les comptes 2020 et elle a également une influence sur le budget 2021, sujet qui nous occupe ce soir.

Force est de constater que, au vu des incertitudes multiples et variées qui pèsent sur toutes et tous en ce moment et pour les mois qui viennent, son établissement doit beaucoup à la théorie, à des estimations, à des

suppositions. Pas moyen de faire autrement ! Personne ne sait trop de quoi demain sera fait ! Alors pour après-demain et l'an prochain ?

Gageons que les faits réels ne nous donneront pas raison mais pour que notre Collectivité puisse fonctionner, que les employé·e·s de l'administration communale puissent poursuivre leurs tâches au service de la population, l'exercice doit néanmoins être fait !

Les conséquences financières de la pandémie sont, à l'heure actuelle, encore difficilement chiffrables puisque nous n'en sommes pas encore sorti·e·s mais ce qui est d'ores et déjà acquis c'est qu'elles seront très conséquentes tant aux niveaux social qu'économique. Les comptes 2020 ainsi que ceux des prochaines années seront mauvais ; pas besoin de faire appel à madame Soleil pour le prédire ! Charges supplémentaires induites et très fortes baisses des recettes fiscales sont effectivement déjà attendues. Le budget 2021 annoncé déficitaire de près de CHF 20 millions, après prélèvement de CHF 4 millions dans la réserve de politique conjoncturelle, ne nous enthousiasme évidemment pas. Néanmoins, le groupe des Vert·e·s le soutiendra.

Avec ce résultat déficitaire, les mécanismes de frein à l'endettement s'enclenchent et il sera donc nécessaire de déroger à cette disposition, ce que le groupe des Vert·e·s acceptera également. Pour moitié, ce mauvais résultat peut s'expliquer par les conséquences fiscales de la pandémie estimées à près de CHF 10 millions de pertes de rentrées et, pour l'autre, d'un déficit structurel déjà identifié les années passées.

Indépendamment des conséquences de la pandémie, la perte de nombreux habitant·e·s, et donc de contribuables, fait que les recettes fiscales poursuivent leur baisse. Depuis 2014, nous perdons des habitant·e·s – 1975 à fin octobre – et donc des contribuables. Nous sommes de moins en moins nombreux et nombreuses à contribuer financièrement à la bonne marche du service public et nous n'y arrivons simplement plus ! Au final, depuis 2014, la perte est estimée à près de CHF 4 millions ! Peut-être faudrait-il vanter davantage les atouts de nos Montagnes, notre région ensoleillée, son environnement encore préservé, sa richesse culturelle, nos appartements vastes, lumineux et à prix abordables auprès des adeptes du télétravail !

Au niveau des réformes fiscales cantonales, 2021 verra l'entrée en vigueur du chapitre "splitting". Avec la modification du taux qui passe de 55% à 52%, chaque citoyenne contribuable ainsi que chaque citoyen contribuable concerné·e·s se réjouira bien sûr de cette légère baisse annoncée de leur dû – moi la première – mais il ne faut pas oublier qu'en parallèle, du côté des collectivités publiques, cela se traduit par un manque à gagner. Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, on prive ainsi notre Ville d'une somme estimée à CHF 900'000.00.

Pour plus de la moitié des charges, notre compétence est limitée car dans certains domaines tels que l'école et le social, si le financement est

partagé, les règles sont imposées par l'État. Les communes jouissent de davantage de latitude dans les domaines de la culture, des sports, de la gestion du territoire. La mobilité douce et les transports sont des domaines dans lesquelles elles peuvent intervenir plus largement mais... à leur charge ! Là, c'est donc directement l'état des finances qui dicte les possibilités ou les limites.

Après une législature marquée par des mesures d'austérité salariale, les employé·e·s de l'administration communale en voient enfin le terme. Ils et elles ont malgré tout rempli leur fonction au service de la population sans ménager leurs efforts ! Qu'ils et elles soient ici chaleureusement remercié·e·s!

Les mesures de gel salarial en vigueur depuis quatre ans avaient été prises pour faire face à une crise que l'on pensait passagère et à durée limitée mais force est de constater que ces mesures temporaires ne sont pas la solution pour régler la problématique sur le long terme !

Cette politique d'austérité menée depuis 2015 n'a fait venir personne en Ville de La Chaux-de-Fonds ! Il nous faut sortir de cette spirale négative, changer de paradigme ! Nous devons y croire, faire un pari sur l'avenir, rendre notre Commune encore plus attractive et vivante ! Donner des perspectives, faire envie ! Construire aujourd'hui la Ville que nous voulons pour demain ! Pour y parvenir, des investissements sont nécessaires ! Plus que cela, ils sont indispensables ! Pour autant, il ne s'agit pas de dépenser sans compter.

Notre Autorité prévoit d'engager CHF 39 millions dans diverses opérations, montant conséquent mais dont plus d'un tiers sont déjà financés par des taxes et concernent des travaux d'assainissement, de réfection, de remplacement et de réhabilitation ; il s'agit de maintenir, voire de reconstruire notre patrimoine.

D'autres projets ont été revus à la baisse, à la hauteur de ce que nous pouvons nous permettre. Certains ont déjà été reportés plusieurs fois et il est temps de leur permettre de voir enfin le jour. Un investissement bien pensé conduit à une baisse des coûts d'entretien, à des recettes supplémentaires et participe à augmenter l'attractivité de notre Commune. Pour n'en citer que quelques-uns : le Zoo-musée, le terrain des Foulets, les bassins de la piscine des Mélèzes.

Pour le futur, il y aura l'étude de la centrale énergétique pour le complexe Piscine-Patinoire des Mélèzes. Nous imaginons la création de places ou zones piétonnes, la modification des habitudes de mobilité en ville pour favoriser la cohabitation entre piétons et usagers de véhicules quels qu'ils soient et quantité de projets petits ou grands, à imaginer encore – avec l'aide de la population pourquoi pas – afin de favoriser le bien vivre ensemble dans notre Cité !

Nous devons tenter d'impliquer les habitant·e·s de notre Ville dans la vie de leurs quartiers, de les en rendre acteurs et actrices et pas ou plus

seulement consommateurs et consommatrices des services que la Collectivité publique leur rend.

Pour passer à un autre chapitre, la Confédération verse des sommes relativement considérables aux cantons dont le territoire comprend des communes d'altitude. Il nous paraît raisonnable que cette manne soit redistribuée en grande partie aux communes concernées pour les charges de déneigement ou la réfection des revêtements routiers qui souffrent de notre climat notamment. C'est aussi grâce à La Chaux-de-Fonds que le Canton reçoit près de CHF 20 millions de la Confédération pour les charges géotopographiques. Il paraît donc cohérent que La Chaux-de-Fonds et les autres localités situées en altitude en reçoivent bien plus que jusqu'à présent ! L'initiative a été déposée mais le combat n'est pas gagné et la lutte sera rude !

Dans le même ordre d'idée, mais pas à la même échelle, le Canton devra à nouveau être sollicité pour qu'il reconnaisse le MIH comme un fleuron cantonal, tout comme l'est déjà le Laténium. Avec la reconnaissance UNESCO de l'urbanisme horloger et également celle toute récente des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art sur la liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'humanité, notre Musée international d'horlogerie fait rayonner la tradition horlogère de notre région bien au-delà de nos frontières tant cantonales que nationales !

Ces soutiens du Canton sont indispensables au maintien de l'autonomie financière de notre Commune. Sans cela, une fois les réserves épuisées, la fortune de la Ville pourrait diminuer jusqu'à atteindre ces fameux CHF 40 millions fatidiques au-dessous desquels des mesures drastiques, associées à une hausse des impôts inévitable, s'imposeraient à nous !

Nous ignorons tous et toutes de quoi demain sera fait, mais ensemble, nous y arriverons mieux que tout seul !

Je vous remercie.

M. Julien Gressot, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le premier budget d'une nouvelle législature est un exercice toujours intéressant ; l'occasion de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur et de tourner notre regard vers l'horizon.

La dernière législature a été marquée par des années d'austérité avec l'espoir de surmonter une crise financière supposée conjoncturelle. Mesures sur le personnel, mise au placard des grands projets, limitation des investissements et politique de restriction budgétaire à tous les niveaux, l'objectif était de serrer les cordons de la bourse, limiter les déficits en attendant une sortie de crise ; tous les postes budgétaires y sont passés pour tenter de trouver des économies. L'exercice a été fait de sorte qu'il ne reste plus rien à raboter, à aucun niveau, sans remettre en question

gravement et durablement le fonctionnement et l'existence-même de notre Ville.

Si les mesures prises ont permis d'éviter des déficits bien plus grands, elles ont réclamé un bien lourd tribut. Un personnel sous pression qui connaît une augmentation des arrêts maladies et des modifications d'effectif très rapides ; cet état de fait met en difficulté le fonctionnement-même des différents services. Comment faire plus, avec moins ? Censée guérir, la cure d'austérité est en réalité une maladie. On le sait bien, dans le monde des affaires, une entreprise cessant d'innover est vouée à la perdition. Et pourtant, dans notre Ville, les investissements et les grands projets ont été drastiquement réduits.

Bien sûr, on viendra nous opposer la nécessité et quelques projets susceptibles de contrebalancer un peu ce triste bilan comme le Musée d'histoire naturelle ou encore des aménagements urbains tels que la Place du Marché mais, concrètement, les investissements de la dernière législature peinaient à dépasser les CHF 10 millions annuels et restent ridiculement faibles pour une ville de notre taille. Nos infrastructures, déjà vétustes, dépérissent et ne donnent guère envie malgré leurs grandes qualités. Sans projets porteurs, sans investissements, sans renouveau ni fraîcheur, l'attractivité et la qualité de vie de notre Ville se réduisent comme peau de chagrin. Ces années de marasme expliquent, en partie, le départ d'un nombre important d'habitantes et d'habitants. Faisons face !

Malgré ces sacrifices importants, les déficits s'accumulent. Peut-on parler de mauvaise gestion ? Nous ne le croyons pas. Si certains épisodes peuvent être qualifiés de la sorte, ils n'expliquent en rien la situation de la Ville. Dès lors, comment l'expliquer ?

Les différentes réformes fiscales cantonales, soi-disant bénéfiques selon le Conseil d'État, ne l'ont en tout cas pas été pour nos finances. En 2012, nos comptes présentaient des recettes de l'impôt sur les personnes morales de CHF 27'936'466.00 – je vous épargne les centimes – somme encore comparable en 2013, puis c'est la dégringolade. Désormais, le Budget 2021 prévoit CHF 9'142'000.00 sur les personnes morales, qui plus est majoritairement en provenance du pot cantonal. Une différence de près de CHF 19 millions !

Si nous reprenons les Comptes 2019 pour comparer avec une année plus normale, nous avons déjà plus que CHF 13 millions de recettes sur les personnes morales, soit 15 de moins qu'en 2012 et 2013, pour un déficit économique chiffré à CHF 9.4 millions. Sans cette réforme serions-nous dans les chiffres noirs ? Difficile à dire mais nul doute que nous serions dans une situation bien plus favorable.

Cette diminution qui découle principalement de la réforme cantonale initiée en 2012 se complète désormais d'une nouvelle réforme aux effets encore peu évidents mais qui coûtera encore plusieurs millions à La

Chaux-de-Fonds ces prochaines années et ces pertes se combinent aux baisses fiscales occasionnées par le départ d'habitants.

Ce bref récapitulatif met en lumière le principal problème de notre belle Ville les rentrées fiscales, et non pas les dépenses, qui sont déjà au plus bas. C'est donc sur les recettes qu'il faut travailler. Si limiter les dépenses a pu être dans une certaine mesure logique, il serait aberrant de ne pas se donner les moyens de réussir. Dégraisser le mammoth c'est une chose, tuer l'espèce en est une autre.

Comme si cela ne suffisait pas, à cette problématique structurelle, se rajoute désormais un problème conjoncturel avec la pandémie qui risque d'impacter durement et durablement le secteur horloger. L'impact sur notre budget est estimé à CHF 9.7 millions, atteignant un déficit total de près de CHF 20 millions avec un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. Rien de très réjouissant donc et les perspectives d'avenir ne le sont guère plus.

Il est temps d'aller de l'avant, de proposer, de débattre et de mettre en œuvre de vraies solutions car à force de vouloir uniquement sauver les meubles, on se retrouve avec une mesure ; sans entretien, une maison s'effondre, sans innovation, une société s'épuise.

Changer la donne nécessite de considérer objectivement certains axes forts comme, en premier lieu, récupérer les CHF 11.7 millions de la péréquation pour critères géotopographiques qui nous reviennent de plein droit et que nous devrions toucher depuis plus de dix ans ! Imaginez la somme totale ! Cela fait plusieurs Zoo-musées ou complexes patinoire-piscine.

Pour obtenir ce qui nous revient, il faudra être solidaires et, tout courant politique confondu, resserrer nos rangs pour avoir une chance face au Canton qui se gave de cette injustice. Valoriser notre spécificité culturelle est aussi fondamental tant pour notre attractivité que pour souder notre identité et la faire rayonner. Que le Canton valorise enfin le MIH est une nécessité, d'autant plus légitime depuis la récente reconnaissance UNESCO des savoir-faire horlogers, devant faire de l'Institution une référence pour mettre en valeur ce patrimoine matériel et immatériel. Nous pouvons encore évoquer la Bibliothèque de la Ville et le DAV – Département audio-visuel – insuffisamment reconnus au regard de la BPU – Bibliothèque publique et universitaire – mais aussi l'enseignement musical que le Canton doit soutenir à sa juste mesure avec le Collège musical, sans parler des subventions culturelles injustement réparties et on pense notamment à l'ABC ou encore à La Plage.

En second lieu, soyons honnêtes, il nous faut retrouver la confiance de la population. Pour cela, pas de miracle, il faut aller à sa rencontre, l'écouter, expliquer et dialoguer pour présenter la situation telle qu'elle est et les orientations prises par les autorités politiques. Engager un processus participatif, par exemple en usant de budget participatif, nous paraît crucial.

En effet, un gouffre se creuse entre les autorités et la population, un gouffre qui entraîne des conséquences négatives et qui bloquent nombre de projets. Loin de nous de croire que cela réglera tous les maux mais c'est une étape-clé, notamment pour renforcer le lien social et la fameuse "chaleur" des Montagnes. Une Ville c'est d'abord ses habitants et les Chaux-de-Fonnières aiment leur Cité. À nous de leur faire honneur, à nous de les réengager dans le processus démocratique, à nous de faire vivre les initiatives des Montagnons.

En troisième lieu, et c'est vers quoi tend le Conseil communal avec ce budget, c'est une politique d'investissements raisonnée afin de redonner une dynamique positive à notre Ville, renforcer notre attractivité, notamment résidentielle, en agissant avec vigueur sur les grands dossiers en lien avec la mobilité. Investir également dans des projets susceptibles de conserver notre population et d'en faire venir une nouvelle. La concrétisation de projets déjà validés et la mise en place d'autres comme celui – génial ! – de devenir la première Capitale culturelle de Suisse, de construire un centre d'archives avec le Canton ou encore de rénover la Patinoire sont, à nos yeux, des priorités existentielles.

Enfin, il s'agit, en plus de ce qui vient d'être dit, de miser et de pérenniser la multitude de projets et d'associations culturelles ou sociales qui caractérisent La Chaux-de-Fonds. Cela ne demande pas forcément énormément de moyens et permet à nombre de personnes d'y trouver son compte. À cet égard, l'abandon des sommes misérables, pour ne pas dire mesquines, demandées pour le transport du matériel communal pour les associations doit également être définitivement entériné afin de soutenir concrètement le tissu associatif qui en a bien besoin. Il s'agit également de capitaliser sur nos atouts – pensons à l'ensoleillement ou aux compétences en microtechniques, à ce fameux savoir-faire horloger – pour développer une économie durable et faire de notre Cité un modèle de résilience. Pour cela, la motion demandant un plan climat ambitieux est un premier pas à mettre en œuvre au plus vite – nous y reviendrons.

C'est à tout cela que le POP aspire et que le Conseil communal semble également vouloir suivre avec ce budget. C'est pour cela que nous allons soutenir le budget 2021 qui prend le chemin d'une fin d'austérité avec la suppression du blocage des échelons et une politique d'investissements pragmatiques et raisonnés. Nous regrettons toutefois que le rattrapage des sacrifices importants du personnel durant ces dernières années soit tout relatif, avec l'IPC – indice hautement contestable, ce d'autant plus lorsqu'il se base sur une année Covid – qui vient grever le salaire du personnel – nous reviendrons prochainement sur ce point également. C'est donc une fin d'austérité relative certes, avec un personnel dont les effectifs sont limités en comparaison avec d'autres villes, mais un premier pas nécessaire et positif.

Concernant l'amendement au budget du Conseil communal pour développer une réflexion sur un Service de l'économie, nous allons l'accepter en rappelant que c'est avant tout une augmentation de la domiciliation des travailleuses et travailleurs dont nous avons besoin. Nous souhaitons donc que ce facteur soit largement pris en compte dans la réflexion pour définir ce poste. Nous allons non seulement accepter cet amendement mais également en proposer un avec les groupes de gauche car nous voulons que soit mise au budget une somme équivalente afin que le poste de délégué à l'intégration, accepté à l'unanimité par notre Conseil, trouve une concrétisation rapide – nous y reviendrons également.

Pour conclure, un budget 2021 difficile que nous allons soutenir dans l'idée qu'il faudra garder ce cap durant toute la législature pour avoir une vraie chance de voir nos efforts aboutir. Nous le soutiendrons en sachant pertinemment que les prochaines années seront extrêmement compliquées, qu'il faudra travailler pour faire reconnaître la place de La Chaux-de-Fonds dans le Canton et la faire rayonner plus largement. Nous en sommes convaincus, les solutions ne se trouvent plus uniquement ici. Nous faisons face à un système qui nous défavorise, qui défavorise les villes industrielles pourvoyeuses d'emplois et à un Canton qui ne nous reconnaît que trop peu.

Finalement, le POP tient à remercier les services qui ont permis l'élaboration de ce budget, l'ensemble du personnel communal pour son travail dans des conditions difficiles, le Conseil communal d'avoir réussi l'exercice périlleux de faire un budget dans des circonstances particulières et toute la population pour sa patience et son courage dans une année 2020 particulièrement éprouvante.

Comme tout organisme, une Ville respire et se nourrit d'échanges avec ce qui l'entoure. Il est donc temps de reprendre notre souffle et de se débarrasser du garrot de l'austérité qui nous prive de nos vraies ressources.

Je vous remercie.

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai longuement réfléchi au terme adéquat qui me permettrait à la fois de débiter mon intervention et de qualifier la situation reflétée par le budget qui nous est soumis ce soir.

Une situation délicate, difficile, catastrophique, sérieuse, dangereuse ? Peut-être tout à la fois ? En réalité, peu importe le qualificatif, ce qui compte c'est le constat sans appel des chiffres qui nous sont présentés. Des chiffres qui font définitivement disparaître l'espoir de permettre aux autorités de cette nouvelle législature de commencer dans un climat financièrement plus serein que celui que nous avons trouvé en 2016.

Une situation donc qui pourrait, l'espace d'un instant, nous faire oublier l'importance des efforts consentis pendant plus de quatre ans pour maîtriser les charges mais ce serait une très grave erreur car des efforts il y en a eus et ils ont été très importants. Des efforts qui ont largement impacté le fonctionnement de l'Administration communale et la situation des collaboratrices et collaborateurs qui ont personnellement contribué à cette maîtrise des charges – j'y reviendrai. Des efforts qui sont parfois allés si loin qu'ils ont mis en péril la délivrance des prestations dans des conditions convenables, tant pour les citoyennes et citoyens que pour le personnel. Des efforts, enfin, au-delà desquels il serait très difficile d'aller aujourd'hui à moins de renoncer de manière définitive ou presque à des prestations essentielles à notre Cité. Le travail de maîtrise des charges a été fait, il a été fait jusqu'au bout de ce qui est admissible, il est le fruit de sacrifices et de compromis importants ; le Conseil communal et l'Administration doivent en être remerciés.

Cependant, bien que sans ce travail la situation aurait été assurément plus dramatique aujourd'hui, force est de constater que ce serrage de ceinture jusqu'aux limites de l'asphyxie n'aura pas suffi à atteindre l'équilibre financier. C'est frustrant, mais aussi explicable, car si les charges sont contenues, notre Ville est confrontée à un réel problème de recettes engendré par des phénomènes externes sur lesquels nous n'avons pas toujours de prise à notre niveau.

Le premier de ces phénomènes est dénoncé par cette même Autorité depuis quelques années à chaque intervention du budget et des comptes ; il s'agit de l'impact des réformes fiscales cantonales qui font perdre CHF 5.1 millions à la Commune entre 2020 et 2021. CHF 5.1 millions, un quart du déficit 2021... alors même que les recettes qui devaient venir compenser ces pertes sont encore, à l'heure actuelle, soumises à caution. Nos autorités l'avaient prévu et elles avaient été traitées d'alarmistes mais le résultat parle de lui-même.

Le second phénomène rythme nos vies depuis dix mois, laissant derrière lui détresse et désolation dans le monde entier. Je veux bien évidemment parler de la pandémie de Coronavirus et des crises qui en découlent. Les impacts budgétaires de ces crises sanitaire, économique et sociale sont de plusieurs ordres. Le plus visible pour notre Collectivité, c'est la chute des recettes fiscales tant pour les personnes physiques, pour certaines amputées d'une partie de leur revenu malgré les aides, que pour les personnes morales.

Le secteur phare de notre industrie, l'horlogerie, est évidemment largement impacté. L'automne a débuté avec des licenciements collectifs. Depuis, cela s'est calmé... mais pour combien de temps ? Nous savons ici que les instruments de soutien à disposition, comme les RHT, ont produit leur effet, permettant de sauvegarder en grande partie les emplois mais plus la situation durera et plus cela deviendra compliqué pour tout le

monde. À l'issue de la première vague, les experts économiques prévoient une sortie de crise au second semestre pour la plupart des secteurs, la plupart sauf l'industrie d'exportation et l'horlogerie en particulier qui devrait mettre plus de temps à s'en remettre... comme d'habitude. Pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que la deuxième vague n'aura en tous cas pas amélioré ces prévisions. La pandémie nous prive de recettes essentielles alors qu'elle accroît les besoins d'intervention publique pour les citoyennes et citoyens fragilisés. Cette situation remet à l'ordre du jour le questionnement relatif à l'aspect très monolithique de notre industrie dans les Montagnes – là aussi, j'y reviendrai.

Le troisième phénomène prend, pour sa part, racine dans l'inexorable érosion du nombre d'habitants que notre Collectivité subit maintenant depuis quelques années : 2'000 habitants nets que nous perdons depuis 2015. Une dynamique que nous partageons avec pratiquement toutes les autres régions du Canton mais sur laquelle nous avons un pouvoir d'action. Le groupe socialiste est convaincu que ce chiffre, plus que tous les autres, est un indicateur de la situation dans laquelle se trouve notre Cité. Nous devons y travailler pour rendre la Ville attractive, pas seulement pour de nouveaux habitants mais aussi et surtout pour celles et ceux qui y vivent déjà.

Ce triple constat nous permet d'y voir un peu plus clair non seulement sur les événements qui nous ont conduits à devoir voter aujourd'hui un budget comportant un déficit de CHF 20 millions mais aussi sur les pistes d'action.

Commençons par la piste qui doit être exclue : celle de mener un nouvel exercice de réduction des charges. Comme dit en introduction, le travail de maîtrise des charges a été fait jusqu'à la limite de ce qui est admissible. Le personnel communal a pour sa part largement contribué à cet effort, que ce soit par une contribution financière ou alors en devant assumer une charge de travail plus grande, engendrée par des effectifs réduits.

Dans ce sens, pour le groupe socialiste, s'il s'agit de demeurer prudents en matière de fonctionnement et de saisir les opportunités de synergies et d'efficacité lorsqu'elles se présentent. Celles-ci ne doivent plus, en aucun cas, se faire sur le dos du personnel et des prestations, c'est la raison pour laquelle nous saluons la sortie du régime de restrictions salariales instauré par notre Autorité en 2016. Sa remise en question serait, pour nous, une ligne rouge à ne pas franchir.

Une fois ces éléments précisés, venons-en aux solutions que nous devons mettre en œuvre et qui sont en lien direct avec les trois phénomènes externes ou semi-externes évoqués.

Concernant la perte des recettes fiscales liée aux réformes cantonales, difficile d'imaginer aujourd'hui un retour en arrière du Canton. Il est donc nécessaire que l'Autorité cantonale prenne ses responsabilités en

accédant à des revendications que nous formulons maintenant depuis trop longtemps sans qu'il n'y soit donné suite – ça a déjà été largement évoqué par mes préopinants.

Je veux bien évidemment tout d'abord parler de la compensation pour les charges géotopographiques et de la manne fédérale qui, dans notre Canton, n'est pas redistribuée aux communes concernées. Inutile de m'étendre car un rapport nous a été soumis sur la question en septembre et une initiative est pendante ; il s'agit donc de tenir bon.

Je veux aussi parler de la reconnaissance financière de pôles d'importance cantonale. Cas symptomatique mais pas unique : le Musée international d'horlogerie. À l'heure où l'UNESCO reconnaît, encore une fois, notre importance mondiale par l'inscription du savoir-faire horloger sur la liste du patrimoine immatériel, allons-nous encore devoir attendre longtemps afin que le Canton lui-même se dise que le MIH aurait peut-être une certaine importance cantonale... ?

Concernant la crise économique engendrée par le Coronavirus, il s'agit ici, comme le dirait le Conseil fédéral, de faire preuve d'humilité. Pas de solution miracle et une nécessaire résilience. À La Chaux-de-Fonds, la résilience, cela nous connaît.

Cependant, là où nous pouvons avoir une prise, c'est sur l'environnement général qui permet de plus ou moins bien affronter une crise. Comme évoqué, nous sommes une nouvelle fois confrontés par les effets à long terme que pourrait engendrer cette crise sur notre économie d'exportation et horlogère. Sans nier notre ADN, tout en valorisant nos forces, il est aujourd'hui nécessaire que notre Ville réempoigne la question du développement d'une réelle stratégie économique complémentaire à celle du Canton. Le Conseil communal nous propose aujourd'hui un amendement qui va précisément dans le sens d'analyser comment recréer un vrai Service de l'économie. Eurêka ! Même si notre impatience nous aurait poussés à demander à ce qu'une ressource soit recrutée de suite, nous nous satisferons pour l'heure de cette option qui constitue une bien plus grande ouverture que l'opposition à laquelle nous avons dû faire face jusqu'ici.

Dans les réflexions à mener, il s'agira notamment de saisir l'opportunité de se tourner vers une économie de proximité et tout ce que cela induit. Il s'agira aussi de prendre le concept-même d'économie dans son sens le plus large, en se fondant sur toute activité d'échange qui est susceptible d'apporter une dynamique vertueuse et porteuse, notamment en termes d'attractivité.

Il y a un domaine qui s'inscrit dans cette logique. Il a été particulièrement malmené ces derniers mois – il l'est toujours – mais il constitue toujours le véritable poumon de notre Ville ; je veux parler de la culture. Alors que nous sommes engagés dans le marathon visant à la désignation de la première Capitale culturelle de Suisse, il paraît non

seulement essentiel de rappeler ici que la culture est aussi un acteur économique mais également de demander que cette perspective soit mieux prise en compte dans les objectifs de développement qui seront menés. Il s'agit donc de donner de la vigueur à cet élan par des initiatives qui pourraient avoir un effet multiplicateur. C'est dans cet esprit que le groupe socialiste déposera prochainement une motion proposant la mise à disposition d'ateliers d'artistes dans certains des nombreux locaux vacants dont nous disposons.

Enfin, notre capacité à rebondir va dépendre de l'énergie que l'on mettra à élaborer une réelle stratégie de domiciliation, mais attention une stratégie de domiciliation c'est bien plus que de la communication qui viserait à montrer à quel point notre Ville est belle, accueillante et dynamique. Non, une stratégie de domiciliation c'est mettre en place des politiques publiques qui précisément font que la Ville est belle, accueillante et dynamique, pas question donc de remettre des actions nécessaires à plus tard et je pense ici aux moyens par exemple dédiés à l'intégration et la cohésion qui auraient dû, suite à la motion adoptée au Conseil général au budget 2020, être intégrés au budget 2021 ou faire l'objet d'un rapport en 2020 ; un manque que nous avons souhaité corriger par un amendement codéposé avec le POP et les Verts et que nous développerons dans un second temps.

Pas question non plus de réduire nos capacités d'investissement ; ce choix malheureux signerait notre arrêt de mort. Un choix d'autant plus catastrophique à l'aube du démarrage des travaux qui faciliteront l'accès à notre Cité, mais aussi ses voies de sortie... Bien sûr qu'investir c'est s'endetter, et ce même si les taux d'intérêts actuels sont plutôt incitatifs, mais ne pas investir c'est léguer à nos enfants une Ville avec des structures obsolètes et inadéquates, c'est accroître le budget de fonctionnement par des charges induites par l'obsolescence, c'est basculer dans le syndrome du trou, un comble pour l'une de plus hautes villes d'Europe. Ne pas investir c'est transformer l'opportunité des grands travaux ferroviaires et routiers en risque : celui de la fuite des citoyennes et citoyens et notre transformation définitive en banlieue industrielle.

Le groupe socialiste ne veut pas de ce scénario, c'est la raison pour laquelle il acceptera tant le budget de fonctionnement que d'investissements, la dérogation au frein aux dépenses et l'amendement lié au Service de l'économie.

Nous remercions, encore une fois, l'ensemble du Conseil communal, passé et présent, ainsi que l'ensemble du personnel bien évidemment pour tout le travail accompli.

M. Alain Vaucher, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds propose un budget déficitaire de CHF 20 millions, ceci malgré des revenus extraordinaires de CHF 9 millions prélevés dans un fonds de réserve et de réévaluation.

Il analyse avec justesse les causes du déficit qui plombent ce budget, causes structurelles d'une part, avec la diminution continue et régulière des habitants et les diverses réformes cantonales de la fiscalité qui ont un impact négatif sur les revenus de la Ville et d'autre part la crise économique aigüe qu'on connaît qui a débuté en 2020 et qui péjore et péjorera encore de façon durable la marge des affaires de quasi tous les secteurs économiques tout au long des années à venir.

Il est à noter que ce budget a été élaboré il y a déjà plusieurs mois, au sortir du premier confinement, en un temps où l'on envisageait que peu l'aggravation de la situation sanitaire et le semi-confinement de ces dernière semaines. De facto, l'aggravation de la crise économique qui sera encore plus patente dans le premier semestre 2021, lorsque les aides diverses s'amenuiseront, ou même s'interrompent, poussant très probablement à la faillite des secteurs les plus fragiles, augmentant le chômage et diminuant ainsi d'autant le revenu fiscal espéré.

Conscient que le trois cinquième du Conseil communal n'a pas participé aux travaux préparatoires du budget, on peut donc penser qu'il ne représente pas exactement leur vision de l'avenir économique proche de la Ville. Fort de ces constatations, le Conseil communal précédent a décidé que le blocage des salaire communaux ne pouvait se poursuivre et a donc décidé d'appliquer la grille salariale communale ad hoc, avec à la clé une hausse substantielle des charges de personnel, encore aggravées par l'engagement de près de 5 EPT, alors que la Ville perd des habitants. Dans un budget de crise, on se serait plutôt attendu à une baisse du nombre d'EPT et à une baisse linéaire des charges de transfert, toutes choses qui n'apparaissent aucunement dans le document que l'on propose au Conseil général.

Rappelons que les principes régissant la grille salariale actuellement en vigueur au sein de l'administration communale datent de 2005. Trop souvent, depuis lors, il a été dérogé à ses principes, ce qui n'est ni confortable pour le personnel ni pour l'employeur. Il est nécessaire que l'exception ne devienne pas la règle et nous formulons le vœu d'une refonte du système de rémunération des employées et employés de la Ville de La Chaux-de-Fonds afin de ramener de la sérénité et de la confiance dans les relations de travail entre toutes les parties. Nous sommes conscients que le personnel communal travaille au mieux de ses possibilités face à l'éventail des prestations et que si l'on veut diminuer les charges financières du personnel, cela doit forcément – et même si c'est

désagréable à dire et à comprendre – aller par une baisse des prestations offertes pour ne pas créer des surcharges de travail.

Ainsi nous espérons que, en période de crise aigüe, aggravant une crise structurelle chronique, est lié continuellement le souci comme jusqu'à présent du passage de toutes les prestations au crible "INU" : la prestation est-elle indispensable, nécessaire ou utile ? Et, dans ce dernier cas, pouvons-nous la supprimer ou la mettre en cause dans l'attente de jours meilleurs. De même, dans les prestations indispensables et nécessaires, chaque employé a-t-il un rôle indispensable, nécessaire et utile ?

Ceci doit continuer à être fait sans tabous aucun, avec le souci en tête de se rappeler constamment que notre endettement est de près d'un demi-milliard, soit un taux d'endettement net de 217%. Dans une entreprise privée, nous aurions déjà été mis en faillite ou sous tutelle et même dans d'autres pays comme – je vous rappelle – la Grèce qui avait un endettement de 110 ou 120% en 2009.

Conscients que, à l'aube d'une nouvelle législature, il faut donner leur chance à nos nouveaux conseillers communaux et à un Conseil général en partie renouvelé, nous irons, pour autant qu'il reste ce qu'il est – d'après ce qu'on a entendu, ce ne sera peut-être pas le cas – du bout des lèvres et malgré notre déception, vers une acceptation de ce mauvais budget ainsi que de la dérogation au frein à l'endettement

Merci.

M. Evan Finger, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Quels mots choisir à la lecture de ce budget 2021 hormis la catastrophe ?

Le groupe UDC a pris connaissance de ce budget avec effrois et stupeur. Il nous est aujourd'hui présenté un budget que l'on pourrait considérer sans peine comme catastrophique et ce sans même être étiqueté de défaitiste.

Quels mots pouvons-nous employer pour justifier un tel budget devant notre Souverain ? Comment pouvons-nous en répondre et garder la tête haute en acceptant, année après année, des budgets déficitaires à en perdre la raison ?

Bien sûr, la crise sanitaire que nous traversons en est une cause majeure, voire la principale, mais il serait insensé de s'en contenter et d'accepter ce budget les yeux fermés. Un travail titanesque attend le Conseil communal et notre Autorité pour cette législature si nous voulons espérer redresser la barre de notre navire et trouver un nouveau cap, cap qui devra, après de lourds efforts, virer du rouge au noir. Pour filer la métaphore, afin de nous maintenir à flot, il est primordial de stopper l'exode de notre population qui quitte notre navire et espérer, après arrêts aux ports, embarquer de nouveaux matelots de façon stable et pérenne.

Nous comprenons qu'un réel effort est consenti par les services et l'Exécutif et tenons à souligner les efforts mis en place afin de réduire le déficit structurel de notre Commune. Il semble néanmoins que nous nous approchons dangereusement du bord du précipice et que des mesures graves et douloureuses nous pendent au nez.

Les commissaires UDC ont accepté ce budget en commission non pas parce que nous étions entièrement satisfaits par ce budget, mais dans l'optique de montrer une première satisfaction sur des chiffres proposés réels et non enjolivés. Nous sommes satisfaits de voir un budget ayant pris en compte les éléments de la crise et espérons donc que ce budget sera tenu lors des comptes afin d'éviter toute mauvaise surprise.

Finale­ment, les commissaires UDC n'ont pas convaincu une majorité du groupe quant à l'acceptation de ce budget et, par consé­quent, l'UDC sera divisé mais se prononcera majoritairement contre ce budget qui nous est présenté aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Lorsque nous avons reçu ce pavé, donc pas celui qui fait polémique sur la Place du Marché, ni celui qui a été posé devant le kiosque du Bois du Petit-Château, mais celui du budget, nous avons pu mesurer le travail colossal qui a été préparé en amont et nous tenons à féliciter toutes les personnes qui travaillent à la bonne tenue des comptes et qui ont travaillé à la préparation de ce budget 2021.

En revanche, la première intervention des Vert'libéraux nous amènera assurément à poser des questions ou à faire des remarques qui paraîtront a priori naïves – nous vous demandons donc un peu d'indulgence – mais celles-ci nous semblent néanmoins importantes à souligner et nous attendons, dans la mesure du possible, des réponses à nos questions.

Que les finances de la Ville aillent mal, voire très mal, cela n'est pas vraiment une découverte, mais un budget 2021 avec un déficit de près de CHF 20 millions... en puisant CHF 4 millions dans la réserve conjoncturelle qui risque également d'être vidée, suite à une amputation de CHF 5 millions supplémentaires lors du bouclement des comptes 2020 – rapport de la sous-commission du DFER en page 4 – il y a de quoi donner le tournis ! À ce rythme-là, nous nous demandons si la Ville de La Chaux-de-Fonds ne risquerait-elle pas d'être mise sous tutelle dans trois ans, quatre ans, cinq ans ?

Nous n'allons pas reprendre ici tous les éléments qui nous ont amenés à cette situation financière ; notre Ville a des ambitions et des atouts, nous y croyons et nous voulons rester malgré tout optimistes. Nous attendons bien sûr l'aval du Canton pour le MIH et pour les compensations pour les charges géotopographiques, mais quand ?

Des efforts ont certes été faits pour attirer des nouveaux citoyens, mais la méthode "Trollement chaud-de-fonnière" a vite montré ses limites...

Nous saluons les projets d'investissement, tels que la nouvelle politique de stationnement mise en place qui devrait en effet libérer des places de parc au centre-ville et rendre la place du village attractive. Nous regrettons toutefois que des éléments comme le périmètre et le pavage aient déjà été annoncés comme non modifiables. L'Abeille, notre monnaie locale, est une belle réussite et les nouveaux axes dédiés à la mobilité douce promettent, en notre Cité, une traversée nord-sud plus confortable en attendant une traversée par l'axe est-ouest mieux sécurisée.

Grâce à la qualité d'ensoleillement dont jouit notre Commune, nous osons espérer que la transition énergétique et les projets dans le domaine de l'énergie solaire soient encouragés et facilités par la Ville avec de futurs partenariats public-privé. Un peu de rêve, un peu d'espoir qu'il serait bon d'avoir... et de voir...

Place aux questions. Pourquoi la planification des investissements financiers n'est pas intégrée au budget ? En effet, selon le Règlement communal des finances, celui-ci doit être présenté à la Commission financière et, en l'incluant au budget, cela permettrait ainsi aux conseillers généraux et conseillères générales, lors de la validation du ce dernier, de voir les intentions réelles de l'Exécutif dans la priorisation des investissements et d'avoir un objectif vers lequel travailler durant la législature.

D'autre part, dans une période où l'on devrait, même si cela fait mal, réfléchir et agir sur ce qui pourrait encore diminuer les charges de la Ville, nous sommes surpris de l'augmentation des EPT prévue au budget 2021 qui accroît encore plus le déficit, une augmentation d'ailleurs croissante depuis plus de dix ans, ce qui va bien sûr à l'opposé de la décroissance enregistrée de la population chaud-de-fonnière et des tâches répétitives aujourd'hui de plus en plus automatisées et facilitées par le biais des nouvelles technologies. En chiffre, on est passés de 2010 avec environ 830 EPT pour 37'254 habitants à 2019 avec 961 EPT pour 37'472 habitants. Bien sûr, nous sommes conscients que certains engagements l'ont été sans emprise possible de la part de la Ville mais certainement pas tous. Pourquoi, dans cette période très spéciale où une partie des activités changent, s'annulent ou diminuent, ne pas profiter pour s'interroger sur le riche potentiel des collaborateurs et des collaboratrices de notre Commune afin de faire émerger de nouvelles compétences à l'interne et de réorganiser certains services et stimuler la polyvalence ?

Sur les 7.95 EPT qui augmentent entre 2020 et 2021, 3.7 sont du domaine du SCAS. On peut concevoir que ces personnes aient été engagées pour relever une situation peu reluisante et bien connue de tout le monde, mais a-t-on la certitude que ces personnes ont été engagées en contrat à durée déterminée pour assumer leur mission bien précise ? Sera-

t-il nécessaire de maintenir tous ces collaborateurs et collaboratrices dans leurs poste une fois le bateau remis à flots ?

Sur le même point, le Conseil communal, dans ses explications sur cette augmentation entre 2019 et 2021, affirme que l'augmentation des 31 EPT est partiellement voire totalement couverte par des recettes supplémentaires. Quelles sont ces recettes ? Sont-elles pérennes ou s'agit-il d'amendes d'ordre dont le revenu est évidemment aléatoire ? Ne risquerions-nous pas de voir de nouvelles charges, malheureusement pérennes elles, avec des contrats à durée indéterminée, augmenter le déficit ?

Toujours sur ce point des EPT, une augmentation de la masse salariale pour les différents musées/Bois du Petit-Château de 2 EPT est prévue. À quoi cela est-il dû ? Est-ce vraiment le bon moment ? Finalement, cette augmentation des EPT nécessitera, par ricochet, un engagement supplémentaire de 0.5 EPT aux ressources humaines.

En conclusion, le groupe des Vert'libéraux acceptera le budget 2021 s'il est mis en place un frein à l'engagement, par exemple en évitant des contrats à durée indéterminée et en favorisant le développement du personnel actuel à l'interne. Nous demandons donc que le Conseil communal étudie la possibilité de mettre un frein à l'engagement en réduisant l'augmentation des EPT prévue au budget 2021 et, pour les postes qui seraient indispensables – nous sommes conscients qu'il y en a – de proposer des contrats à durée déterminée.

Nous avons été également surpris qu'aucune mesure Covid n'ait été mentionnée à l'attention des entreprises. On ne pense évidemment pas que c'est à la Ville d'aider toutes les entreprises en créant un fonds, mais une diminution de la taxe déchets ne pourrait-elle pas être envisagée pour montrer aux entreprises, restaurants et commerces de la Ville en situation critique, la sensibilité de la Ville à leurs égards ? De ce fait, nous proposons également qu'il soit mis en place, dans le budget 2021, une réduction de moitié de la taxe déchets pour les entreprises chaud-fonnières.

Pour finir, nous sommes convaincus que les Montagnes neuchâtelaises, considérées comme un ensemble cohérent et solidaire, doivent à terme unir leurs forces afin de réduire encore leurs charges, même si cela est dur. Pourquoi ne pas réfléchir davantage également à des investissements en commun ? Cette idée pourrait déployer ses effets à tous niveaux avec une Ville Le Locle-Les Brenets qui n'est à peine qu'à 8km de la nôtre, pour des infrastructures, du matériel et pourquoi pas des ressources humaines ? Ce serait déjà un petit pas concret vers un futur horizon politique qui contiendrait un éventuel projet de fusion !

Nous vous remercions de votre attention.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En préambule, permettez-moi de vous remercier pour la qualité de chacune de vos interventions qui témoignent de votre compréhension de la situation actuelle de notre Ville mais également de votre attachement à la Cité, et ceci est naturellement à nos yeux de bonne augure pour la législature à venir et – si vous me passez l'expression – j'aimerais vous dire que notre Ville en a bien besoin.

Il est des temps, Mesdames et Messieurs, étonnants où l'histoire vacille entre risque et opportunité pour une société de connaître soit les affres de la crise, soit un développement heureux. À priori, la situation de la Ville de La Chaux-de-Fonds se trouve plus proche des affres de la crise, à priori ! Sans doute, notre Ville qui nous rassemble ce soir pour un moment important de l'année institutionnelle – je ne veux évidemment pas parler de la veille de Noël mais du budget – se trouve-t-elle précisément sur ce point d'équilibre qui nous accompagnera probablement durant toute la législature, c'est dire à quel point notre responsabilité collective d'Autorité est importante.

Permettez-moi, en début de législature, de remettre le budget présenté dans son contexte comme l'ont fait d'ailleurs Monsieur Gressot ou Madame Locatelli – je leur emboîterai donc le pas – car, en effet, la trame qui nous mène à un déficit de CHF 20 millions mérite qu'on s'y attarde. L'histoire est complexe et comprend les déveines et tâtonnements des uns et le sourd aveuglement des autres.

En 2013, dernier exercice bénéficiaire de notre Ville, les recettes fiscales se montaient à CHF 122 millions, aujourd'hui nous prévoyons pour le budget 2021, CHF 93.5 millions. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs – je ne suis pas le premier à évoquer ces chiffres puisqu'ils sont impressionnants – en huit ans, notre Ville a perdu CHF 28.5 millions de recettes fiscales – j'ai bien dit CHF 28.5 millions de recettes fiscales ! – soit près du quart de ces recettes fiscales. Certes en 2013, notre Ville vivait bien, mais personne, j'espère, n'osera s'aventurer à prétendre qu'elle était riche et qu'elle vivait dans l'opulence.

Qu'est-ce que cela signifie pour une collectivité publique de 37'000 habitants et de 24'000 emplois de vivre avec des recettes si faibles ? Sans doute, est-ce un cas unique en Suisse. À titre de comparaison, notre capitale cantonale qui prévoit, grâce à une dissolution de réserve de CHF 41 millions, un résultat budgétaire équilibré, touchera en 2021 CHF 155 millions de recettes fiscales, soit près de CHF 60 millions de plus que notre Ville. En d'autres termes, cette petite démonstration, ce petit historique, pour démontrer, comme relevé par plusieurs d'entre vous, que le problème financier premier de notre Ville – il faut le marteler – est un problème de recettes ! Alors oui, ici ou là, sans doute – et j'entends aussi les interventions dans ce sens – nous pouvons faire un peu mieux dans le

domaine des charges, mais le problème auquel nous devons nous atteler tous ensemble n'est pas d'abord celui des charges, qui est accessoire, mais celui des recettes.

L'analyste ou l'historien se posent immédiatement la question de savoir de quoi sont faites ces pertes fiscales massives. Il y eut la première réforme de la fiscalité des personnes morales suivie d'une réforme de la fiscalité des personnes physiques qui est entrée en vigueur progressivement de 2012 à 2015. Il y eut ensuite, face à la crise financière sévère que connaissait le Canton, un transfert de 2 points d'impôt des communes vers l'État en 2017 et 2018, épisodes dont nous venons de parler et qui a conduit votre Autorité à accepter l'arrêté présenté par un certain nombre de groupes politiques il y a quelques minutes.

Enfin, il y eut la deuxième réforme de la fiscalité des personnes morales – ou peut-être devrais-je "il y a" parce que ce n'est pas terminé – et des personnes physiques dont les effets se déploient sur 2020 et sur 2021. Tout étant égal par ailleurs, le coût de cette seconde réforme, pour notre Ville, s'élève à CHF 4.9 millions. Globalement, on peut estimer le coût global des réformes fiscales, y compris le transfert brut de 2 points d'impôt des communes vers l'État, à près de CHF 12 millions sur les CHF 28.5 millions de recettes fiscales que nous avons perdues. Le solde est dû à plusieurs facteurs qui ne peuvent malheureusement pas être quantifiés.

Premièrement, il y a la manière dont les entreprises, inscrites dans des grands groupes internationaux, donc dans des holdings, font apparaître leur bénéfice. Le temps où la faiblesse du salaire imposable moyen chaux-de-fonnier était compensé par les recettes fiscales sur les personnes morales est un temps, Mesdames et Messieurs, largement révolu. Il faut que nous en prenions acte dans le nouveau paradigme que nous devons ensemble construire et développer.

Deuxièmement, il y a le ralentissement économique, déjà ressenti en 2019, avec naturellement une aggravation majeure jusqu'à la crise économique que nous traversons liée à la pandémie Covid-19 extrêmement défavorable à l'industrie d'exportation. Il y a peu d'enseignements ici à tirer sinon qu'il serait heureux de réussir enfin la révolution de la diversification économique, appelée par les uns et les autres de leurs vœux depuis longtemps. Le Conseil communal s'y emploiera mais il faut être clair également que, si nous sommes aujourd'hui encore au cœur de l'horlogerie, nous restons en périphérie géographique de nombres de secteurs d'activité économique.

Troisièmement, il y a la perte régulière d'habitants depuis 2014 avec près de 2'000 citoyens de notre Ville qui ont choisi de la quitter. À noter que c'est la première fois, Mesdames et Messieurs, dans l'histoire de la Ville de La Chaux-de-Fonds que celle-ci perd des habitants alors même que le nombre d'emplois augmentait : ce fut le cas entre 2014 et 2018. À partir de

2018, le nombre d'emplois a diminué donc, d'une certaine manière, la corrélation avec la perte d'habitants s'explique mieux, mais ce qui s'est passé entre 2014 et 2018 doit attirer notre attention et aviver la plus grande inquiétude. Ce point, parmi d'autres, mais avec une acuité particulière, doit nous questionner. Il est, sans nul doute, le témoignage d'un manque flagrant d'attractivité et ce n'est pas encore parce que nous aimons notre Ville, et que nous aimons notre Ville telle qu'elle est, que nous ne devons pas nous, autorités, être capables de poser ce constat de manque flagrant d'attractivité. Cette perte d'habitants, convertie en pertes fiscales, représente près de CHF 4 million. Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, nous avons ici une lourde responsabilité, celle de rendre notre Ville mieux attractive à vivre.

Je parlais tout à l'heure d'une trame composée également d'un sourd aveuglement, jouant sciemment, sur une métaphore pléonastique. Depuis maintenant six ans, le Conseil communal alerte l'État et les communes de notre Canton sur la nécessité de garantir des moyens, des recettes, non seulement à notre Ville, mais à toutes les collectivités publiques cantonales. Nous l'avons fait lors de la réforme de la Loi sur l'approvisionnement en électricité qui introduisait une baisse massive des taxes au détriment de certaines communes – Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas été entendus ! Nous l'avons fait lors du transfert des points d'impôt des communes vers l'État et on nous a répondu : *"Attendez la nouvelle péréquation, vous verrez !"*. La nouvelle péréquation ne nous a rien apporté... Nous l'avons fait lors de la dernière réforme de la fiscalité des personnes morales et des personnes physiques – nous n'avons pas été entendus. À cela, s'ajoute la réforme de la péréquation de 2019. Nous avons alerté les uns et les autres sur une réforme favorisant par trop une seule région du Canton, et encore, à l'exception de son pôle urbain. Nous avons relevé le défaut de compensations de surcharges géotopographiques – nous n'avons pas été entendus.

Or, qu'avons-nous constaté au printemps, au moment de la présentation par les différentes communes de leurs comptes 2019 ? Eh bien, les comptes 2019 ont été bénéficiaires, presque uniquement, dans les communes du Littoral neuchâtelois, avec cependant une exception notoire, un résultat très contrasté pour la capitale cantonale puisqu'elle déclarait un bénéfice de CHF 50 millions mais après une dissolution de réserve de CHF 60 millions. Toutes les autres communes déclaraient des déficits – nous compris, évidemment – et nous étions avant la pandémie.

Aujourd'hui, les communes du Canton présentent leur budget 2021, marqués par la caisse de résonances, l'hyperbole des tendances financières qu'est la Covid-19. Que constate-t-on, malgré ici ou là le masque – c'est à la mode – des dissolutions de réserves ? Eh bien, des déficits parfois abyssaux à peu près partout, notamment dans les plus grandes communes du Canton, à l'exception de Milvignes et de la Grande

Béroche qui ont été largement favorisées – comme nous l'avions annoncé – par la réforme de la péréquation.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous sommes entrés dans une période où les recettes manqueront non seulement chez nous mais dans presque toutes les collectivités publiques de notre Canton. De nouveaux équilibres devront être créés dans un espace cantonal à l'ouïe plus fine et à la solidarité sans faille pour le bien d'un tout un chacun. Notre Ville devra, dans ce cadre-là, avoir un rôle prépondérant à jouer.

Au-delà du contexte cantonal, notre Ville, à travers les leviers directs qui sont les siens, à travers les politiques mises en place conjointement par nos deux autorités, a la responsabilité de faire sa part du chemin et cette part est importante. Alors que des investissements fédéraux massifs – pour rappel, mais vous le savez tous, c'est plus de CHF 2 milliards – sont prévus prochainement dans notre Canton et singulièrement dans les Montagnes neuchâteloises afin de doter notre région d'axes de communication dignes du 21^e siècle, il est important que nous préparions ensemble notre réalité à l'horizon 2030. En effet, si par la ligne directe et par les contournements autoroutiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds, toute notre région sortira de sa périphérie – la même périphérie que j'évoquais tout à l'heure pour nombre de secteurs économiques – il est indispensable de créer les conditions-cadres nous permettant de capter de la substance extérieure en évitant que notre propre substance locale profite de la nouvelle proximité du Plateau suisse pour s'exiler. Nous devons penser La Chaux-de-Fonds de telle manière à ce qu'elle soit un lieu de vie idéal pour les habitants comme pour les entreprises.

Nos atouts sont immenses ; il faut les valoriser en étant capables, sans conservatismes rétrogrades, de comprendre ce qui fait la qualité des cités. La ville moderne, Mesdames et Messieurs, est durable, elle est sereine, faite de sécurité, elle est alternative. Cette ville moderne c'est celle du commerce local, de la mobilité douce et des espaces piétonniers facilement accessibles par tous, y compris les usagers des véhicules individuels motorisés. La ville moderne fait une place particulière aux énergies renouvelables. La ville moderne laisse de la place à la créativité, aux artistes qui nourrissent une dense activité alternative et institutionnelle. La ville moderne est dotée d'infrastructures sportives pratiques, performantes et justement dimensionnées. La ville moderne offre de vastes terrains équipés proches des gares et autoroutes aux entreprises qui s'y développent.

Cette vision, le Conseil communal aura l'occasion de vous la présenter, si possible en mai, de manière étayée dans son programme de législature, mais elle marque déjà le budget 2021. Le pari que nous faisons, à travers ce budget et très vraisemblablement à travers les suivants, est double. D'une part, nous faisons le pari de la maîtrise parcimonieuse des charges de fonctionnement. À ce sujet, j'aimerais

remarquer que ce que nos services réalisent, jour après jour, avec les moyens qui leur sont alloués, est simplement, Mesdames et Messieurs, exceptionnel ! Dois-je rappeler que notre capitale cantonale compte 220 emplois en équivalant plein temps de plus que La Chaux-de-Fonds ?

D'autre part, nous faisons le pari de la modernité par un engagement déterminé à investir sur les projets indispensables à la réalisation d'un projet global de ville durable et attractive. Ainsi, le Conseil communal vous présente un budget d'investissements ambitieux de CHF 22 millions, respectivement de CHF 37 millions en comprenant les investissements non-soumis aux mécanismes de frein aux dépenses. Les projets phares de 2021 seront sans nul doute les travaux de l'Ancien Stand pour y accueillir le Musée d'histoire naturelle dans le cadre du Zoo du Bois du Petit-Château, juste à côté et, le lien est absolument évident, la requalification de l'axe des musées entre le Musée des beaux-arts et le Zoo et Musée du Bois-du-Petit-Château, soit la rénovation des rues du Dr-Coullery et du Casino au bénéfice des cyclistes et des piétons. Ensuite, la rénovation moderne et écologique du vétuste bâtiment du Service de la jeunesse à la rue de la Serre 12. Ensuite, le lancement de l'étude pour la rénovation complète de la Patinoire et de la centrale énergétique du site des Mélèzes qui devra être moderne et écologique. Ensuite, les travaux à la STEP pour les infrastructures permettant de traiter les micropolluants.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'aimerais terminer cette intervention en remerciant chaleureusement les employés communaux dont, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, l'engagement pour la Collectivité publique, pour les prestations délivrées à nos concitoyens, est d'une qualité exceptionnelle malgré un contexte parfois difficile. J'aimerais remercier également mes anciens collègues du Conseil communal qui ont construit largement ce budget d'une ère nouvelle et enfin mes nouveaux collègues qui ont si bien et si rapidement repris le flambeau dans un état d'esprit remarquable. Passez-moi l'emphase, mais j'aimerais conclure en vous disant que, cette équipe-là, celle des employés communaux et celle du Conseil communal, avec vous, dans le cadre d'un projet commun, dans le cadre d'une vision commune, peut réussir pour notre Ville – nous en sommes convaincus – de grandes choses, c'est-à-dire remettre notre Ville sur la voie de la prospérité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai bien écouté les questions qui ont été posées. Il me semble que toutes les questions étaient des questions d'ordre particulier, aussi, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, Monsieur le Président, je proposerais que chacun revienne au moment de l'examen du budget, lorsque nous passons en revue les centres financiers sur les questions qui sont à poser, ainsi la bonne personne aura l'occasion de vous répondre avec les bons arguments qui sauront vous convaincre.

M. Karim Boukhris, Président : Merci. Je pense effectivement que c'est la meilleure façon de fonctionner.

Il est 19h20. Je vous propose une pause de 20 minutes et nous reprenons à 19h40 mais avant ça j'aimerais que les membres du bureau s'approchent pour discuter de quelques points de détail pour la suite des débats.

PAUSE

M. Karim Boukhris, Président : Le bureau a donc décidé que les amendements qui ont été déposés dans le cadre du budget vont être discutés lors de la discussion des arrêtés. S'agissant du budget, ces amendements ne s'opposeront pas et pourront être cumulés s'ils sont les deux acceptés.

Deuxième chose, le bureau a également accepté que la motion des Vert'libéraux "Frein à l'engagement" soit transformée en postulat, ceci de manière extraordinaire et vu l'heure fraîche arriver au sein de notre Autorité.

Nous pouvons donc maintenant passer à la discussion de détail du budget. Nous allons donc passer centre par centre. Nous sommes à la page 39 pour les nouveaux arrivés.

124 Affaires juridiques

M. Alain Othenin-Girard, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Juste une question sur ce point.

Bien conscient qu'il y ait une judiciarisation de la société et que les frais liés aux Affaires juridiques sont amenés à augmenter durant les prochaines années, le Conseil communal estime-t-il que l'internalisation des questions juridiques par l'engagement du responsable et des différents changements apportés aient amené une qualité au minimum équivalente à l'augmentation de la différence entre charges et revenus constatée entre l'ancienne structure et la nouvelle ? Soit CHF 311'000.00 – je vous épargne les centimes – entre 2019 et 2021.

Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Une question portant sur les Affaires juridiques. Je me vois obligé de refaire un petit historique.

Précédemment, il existait un Service juridique qui était doté de deux postes pour, sauf erreur, 1.7 ou 1.8 EPT. À la suite du départ des deux titulaires, le Conseil communal avait procédé à une réorganisation en intégrant un des postes à la Chancellerie. Ce poste avait été repourvu,

donc occupé, et de fait, lorsque vous lisez dans le budget, sous comptes 20219, 0 sous Affaires juridiques, il s'agirait d'aller chercher ce poste ainsi que les services de tiers qui permettraient des mandats à l'externe auprès de mandataires privés spécialistes du droit administratif sous le budget de la Chancellerie.

Au départ de la titulaire – donc vous voyez que, en quelques années, il y a eu beaucoup de mouvements – face à la difficulté de recruter, le Conseil communal a fait l'analyse qu'il s'agissait de revaloriser ce poste-là, sur un marché du travail qui est tendu, un poste sur lequel pèsent de très lourdes responsabilités et un poste qui est stratégique au sein d'une Collectivité publique comme la nôtre, et a recréé un secteur indépendant qu'on n'a pas appelé pour l'heure Service juridique parce qu'il n'y a qu'une seule personne avec un responsable des Affaires juridiques qui a été engagé, mais globalement sur un profil de poste des prérogatives et une rémunération équivalente à ce qu'avait précédemment le chef du Service juridique.

Nous avons donc réussi à recruter. Un recrutement qui donne absolument entière satisfaction et une personne qui est à disposition de manière transversale de tous les services. Ce modèle-là est un modèle qui fonctionne en tout cas mieux que le modèle précédent, avec une responsable du secteur juridique à l'intérieur de la Chancellerie et des mandats externes. Vous noterez qu'on garde quand même une part importante pour des mandats externes.

Il s'agira, ces prochains mois, d'évaluer, à savoir : est-ce que ce modèle, avec des mandats externes importants et un responsable des Affaires juridiques, donne satisfaction autant que dans le modèle ancien, lorsque nous intégrions l'ensemble finalement des dossiers juridiques, avec un service mieux doté.

C'est donc une réflexion qui se fera prochainement et qui sera faite par le directeur des Affaires juridiques et il n'est pas impossible – j'aime autant vous le dire – que nous revenions au système ancien. Naturellement, si nous revenons au système ancien, par rapport à la masse financière que cela représente, on sera sur les mêmes montants parce que ça signifie aussi que la part des prestations tiers pour des mandats externes diminuera d'autant.

Mais aujourd'hui, c'est une question posée. Le chef des Affaires juridiques y réfléchit, le directeur des Affaires juridiques y réfléchit et le point reviendra prochainement au Conseil communal.

240 Domaines

Mme Marina Schneeberger, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Les terrains d'ARESA appartiennent à la Ville et sont mis à disposition pour l'Aéroport. Ces terrains, étonnamment,

n'avaient jamais fait l'objet d'une régularisation mais maintenant ils vont avoir un rendement et c'est cette plus-value de CHF 1.1 millions que l'on retrouve dans les comptes au point no 44430000.

Nous aimerions savoir pourquoi ils n'avaient pas été réévalués et aussi s'il y a d'autres terrains appartenant à la Ville qui ont été oubliés et donc qui ne nous rapportent rien ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais répondre ainsi et sans malice à Madame Schneeberger de savoir s'il y a d'autres terrains oubliés qui n'ont pas été valorisés.

En fait, par définition, un terrain oublié n'est pas connu. En d'autres termes, si l'on sait qu'un terrain est oublié, il n'est donc pas oublié. De fait, il m'est assez difficile de répondre à votre question, Madame Schneeberger. Cela dit, c'est très peu vraisemblable qu'il existe encore des terrains oubliés. De surcroît, des terrains de l'ampleur de ceux d'ARESA.

Naturellement, personne n'avait oublié que ces terrains appartenaient à la Ville mais, au moment de la réévaluation de notre patrimoine et de la mise en place de MCH2, la valorisation de ces très vastes terrains sur lesquels l'Aéroport est installé avait été omise et c'est dernièrement – rappelons ensuite que ça a été une âpre négociation naturellement avec l'Aéroport – il y a quelques années, que nous en avons fait le constat et, dès le moment où nous sommes tombés d'accord avec l'Aéroport sur la mise en place d'un droit de superficie, eh bien nous avons pu procéder à la réévaluation des terrains qui amènent aujourd'hui, au budget 2021, une manne financière tout à fait appréciable.

301 SCAS - Office d'aide sociale

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. À la rubrique du personnel, on voit nettement une augmentation. J'aimerais savoir à quoi correspond cette augmentation et surtout si ce sont des postes qui ont été prévus pour remettre le Service de l'action sociale à flot et si ce sont des postes qui ont été prévus à durée déterminée et indéterminée.

Mme Françoise Jeandroz, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au poste 31300000 Prestations des services de tiers, nous ne contestons pas le besoin de la présence d'un agent pour assurer le respect des consignes liées au Covid et contenir le comportement de certaines personnes, cependant, une fois de plus, nous regrettons que ce service soit délégué à une entreprise privée. Peut-être aurait-il été possible de

collaborer avec l'ADC – Association pour la défense des chômeurs – ou autres ou de confier cette tâche au Service de la sécurité publique.

Si ce poste doit perdurer, le Conseil communal a-t-il l'intention de poursuivre avec une entreprise privée ou de chercher une autre solution à l'intérieur du service public.

Merci.

M. Alain Othenin-Girard, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant la perte sur débiteurs, il est indiqué que rien n'est imputé à ce budget 2021. Ma question est la suivante : est-ce que la perte qui est maintenant plus ou moins connue, ou partiellement connue, sera imputée aux comptes de 2020 ou 2021 ?

Et, étant donné qu'une partie est déjà connue, est-ce qu'il ne devrait pas être fait mention de ce montant en préavis de ce qui va se passer par la suite ?

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Naturellement, le Service de l'action sociale est sous la loupe et, avant d'être sous la loupe de la cellule d'enquête d'Arcinfo, il est naturellement sous la loupe, depuis maintenant de très très très nombreux mois, du Conseil communal et du Canton – pour rappel – avec un audit externe qui a été réalisé et deux contrôles cantonaux de l'ODAS qui ont été réalisés.

Ces différents contrôles ont mis en lumière, comme vous le savez, des graves manquements due Service de l'action sociale dont les dommages sont aujourd'hui financièrement évalués. Vous avez lu le communiqué de presse que le Conseil communal a publié et un autre communiqué de presse que le Conseil d'État a publié dernièrement. En d'autres termes, le dommage au pot commun s'élève à CHF 1'725'000.00 et il s'agira, naturellement, que la Ville de La Chaux-de-Fonds paie ce dommage au pot commun. Ce qui me permet de répondre aux deux questions du groupe PVL. La Ville paiera ou enregistrera, au moment des comptes 2020, CHF 1.4 millions qui seront payés au pot commun.

Le solde, aujourd'hui, est évalué mais il se pourrait qu'il y ait des retours qui soient plus généreux que ce que nous avons aujourd'hui évalué. De fait, pour le solde, le paiement arrivera avec les comptes 2021. Au moment de l'élaboration du budget 2021, nous étions dans l'incapacité totale d'articuler le moindre montant.

Tous ces éléments vous seront présentés prochainement dans le cadre d'un rapport circonstancié qui fera l'objet naturellement de nombres discussions devant les commissions compétentes et devant le plénum. Nous envisageons de remonter ce rapport devant votre Autorité au plus tard avec les comptes 2020 afin que nous puissions enregistrer dans ces

comptes 2020 le paiement de CHF 1.4 millions au port commun et que vous compreniez de manière détaillée les dysfonctionnements qui se sont produits, année après année, au sein du Service communal de l'action sociale, et qui ont amené à ce dommage.

Alors, pour répondre maintenant à la question des postes, dès le moment où nous faisons le constat de dysfonctionnements majeurs, il s'agit non seulement d'avoir des ressources pour faire l'exégèse de ce qui s'est passé – je serais presque tenté de dire parfois l'archéologie de ce qui s'est passé – mais il s'agit aussi de mettre en place un système qui soit performant et qui évite, tant que faire se peut, tant le dossier est complexe, tant les montants sont importants, les erreurs.

En d'autres termes, ces engagements auxquels consent le Conseil communal sont des engagements pour la plupart pérennes. Il y a peut-être l'un ou l'autre engagement – malheureusement, ce n'est pas directement mon dossier alors je ne sais pas si le directeur des ressources humaines a une idée plus précise – qui est limité dans le temps pour étudier justement ce passé qui nous amène aujourd'hui à pouvoir évaluer le dommage au pot commun mais l'essentiel de ces engagements sont des engagements pérennes qui permettront au SCAS, désormais, de bien fonctionner.

J'espère avoir répondu ainsi aux deux questions.

Par rapport à la question de Madame Jeandroz sur les services de tiers, la sécurité nécessite du personnel formé. On ne peut donc pas simplement s'adresser à des bonnes volontés pour leur demander d'assurer la sécurité dans un environnement qui peut être parfois extrêmement complexe, voire parfois également violent. Les scènes de violence dans un Service de l'action sociale, que ce soit à La Chaux-de-Fonds ou partout ailleurs en Suisse, sont rares mais existent. Ces scènes risquent d'être avivées par la situation sanitaire et la nécessité de limiter la présence des uns et des autres dans le bâtiment. De fait, nous avons fait appel à des professionnels.

Vous posez la question de savoir si la Sécurité publique pourrait s'en charger. Eh bien, ça n'est pas dans les prérogatives de la Sécurité publique. Le personnel de la Sécurité publique n'est pas formé à cette tâche et ne comprend pas cette tâche dans son cahier des charges et je sais, Madame Jeandroz, à quel point vous estimez qu'un cahier des charges doit être respecté parce que ça fait partie du respect qu'on doit à notre personnel. Mais par ailleurs, même si nous envisagions d'allouer des forces de la Sécurité publique à ce type de mission, nous ne pourrions pas le faire parce que nous manquons de bras à la Sécurité publique. Nous sommes dans un secteur souvent en sous dotation parce qu'il est très difficile d'y recruter. Aujourd'hui, nous sommes dans un marché qui est asséché, avec des prestations offertes par la Ville de La Chaux-de-Fonds, notamment en espèces sonnantes et trébuchantes, qui sont moins généreuses pour ces postes-là – comme pour de très nombreux autres

postes et je vous encourage à faire ces comparaisons-là – dans le domaine de la Sécurité publique en regard d'autres communes. Il est donc exclu pour nous d'assigner une nouvelle mission à la Sécurité publique.

Encore un élément pour répondre à Madame Jeandroz. L'entreprise avec laquelle nous travaillons est une entreprise qui collabore de manière étroite avec la Ville de La Chaux-de-Fonds. C'est une entreprise chaux-de-fonnière qui se fait un point d'honneur à engager uniquement du personnel neuchâtelois et si possible du personnel de la Ville de La Chaux-de-Fonds. De fait, donner un mandat à une telle entreprise, même si je comprends la volonté que la sécurité globalement soit assurée plutôt par la force publique – si vous me passez l'expression – que par des mandataires privés, ne nous pose strictement aucun problème parce que nous concevons la Ville de La Chaux-de-Fonds comme un système.

500 Service des affaires culturelles

Mme Rose Lièvre Assamoi, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Service des affaires culturelles sera-t-il rémunéré pour son travail confié par le Canton dans le cadre des mesures Covid ?

511 Musée d'histoire naturelle

M. Blaise Courvoisier, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Avec un budget déficitaire et à l'aube d'une crise économique qui va être longue et douloureuse, nous nous sommes étonnés de voir qu'un Musée, qui est actuellement fermé au public depuis de nombreuses années, voyait sa dotation en personnel augmenter, même si c'est peu, de 0.4 EPT. Que pouvons-nous expliquer à nos citoyens ?

Merci.

Mme Carmen Brossard, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci de m'adresser la parole.

Je voulais vous demander quelques nouvelles par rapport à la rénovation du Musée. Est-ce que l'enveloppe est terminée ? Est-ce que le budget est en phase d'être terminé également ? Est-ce que vous avez déjà choisi une entreprise pour l'intérieur du Musée ? Si oui, laquelle ? Et est-ce qu'on a une idée plus ou moins précise de l'ouverture du Musée ?

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Voilà donc une question posée par Madame Rose Lièvre. Si j'ai bien compris – vous me corrigerez – c'est au niveau des subventions pour les délégués culturels qui ont participé à tout le travail au niveau cantonal ?

Mme Rose Lièvre Assamoi, PS : Oui.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Merci, je n'étais pas sûr d'avoir pleinement entendu la question.

Alors effectivement, depuis le mois de mars, les délégués culturels des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ont participé à la répartition des subventions avec les responsables cantonaux de la Culture. Ils ont évalué les dossiers et puis ils ont aussi travaillé avec la billetterie de notre Ville, qui a reçu des dossiers. Ça a donc vraiment permis aux acteurs culturels dans leur ensemble, en particulier de notre Ville, de ne pas prendre trop de retard dans les réponses à ces dossiers. Au final, on a estimé que, dans la mesure où on aidait directement les acteurs culturels dans notre Ville, dans la mesure où c'était une demande du Canton pour pouvoir répondre aux difficultés liées à la Covid, le Canton saurait apprécier ce geste, notamment dans d'autres dossiers culturels dont certains ont parlé en introduction du budget. Il est par ailleurs à souligner que les échanges entre les délégués culturels de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et de l'État sont généralement bons et qu'ils travaillent régulièrement ensemble ces derniers temps sur toute la question de Capitale culturelle.

J'espère avoir répondu à votre question. Je n'avais pas tout entendu mais je reviendrai volontiers si je n'ai pas répondu à l'entier.

Je viens ensuite à la question de Monsieur Courvoisier et je crois qu'il y a aussi eu, dans l'introduction, une question du PVL. Alors je ne vais pas répondre à des questions qui ne sont pas posées mais je rappellerais qu'il y a eu quelques augmentations au Zoo parce qu'il y avait des réelles difficultés. On a beaucoup parlé du SCAS mais on a aussi eu des difficultés au Zoo en matière de personnel, avec une nécessité évidemment, dans ces lieux, d'avoir du personnel prêt 24h/24.

On a évoqué – je répondrai après à la question de l'ouverture du Zoo – cette ouverture. Pour la préparer, on a estimé que, sur les quatre derniers mois de l'année – si vous voulez y retourner, vous trouverez, dans l'annexe 17 du rapport qui a été présenté en novembre 2018 et qui avait été accepté à l'unanimité de votre Conseil, un poste de médiateur culturel pour 0.6 EPT – pour pouvoir mettre en œuvre une politique de médiation culturelle lors de l'ouverture prévue pour juin 2022, il y avait cette nécessité de mettre en place ce poste pour pouvoir accueillir de bonne façon tous les visiteurs qui viendront dans ce nouveau Musée. Du coup, si vous faites le calcul, 0.6 EPT sur quatre mois, ça donne 0.2 EPT. Alors peut-être qu'il y a des arrondis qui ont été faits différemment mais c'est une augmentation effective de 0.2, dont une petite partie – c'était aussi écrit dans le rapport – devrait être compensée parce que certaines prestations seront aussi refacturées à ceux qui en profitent. Voilà.

Pour ce qui est de la question sur le Musée posée par Carmen Brossard, donc par le POP, les travaux ont débuté et peut-être que vous avez vu que la terrasse a été détruite. Les travaux intérieurs vont bon train, les séances de commission de construction se suivent très régulièrement et donc l'ouverture est prévue pour juin 2022. Pour l'heure, dans le retard qui avait été pris – je n'y reviendrai pas – les délais sont tenus pour cette ouverture.

Pour ce qui est de l'intérieur, donc de la muséographie, on avait débuté dès le début sur la question du développement de la biodiversité. Ensuite, tout un développement a été fait en lien avec l'ICOM, l'association des musées, et puis un projet muséographique a été mis en place avec Studio KO – il y avait eu un petit communiqué de presse mais peut-être qu'il était passé un peu inaperçu – qui a décroché, en août 2020, un concours ; cinq maisons avaient postulé avec des projets vraiment de qualité. Le Studio KO d'Yverdon-les-Bains a en effet déjà travaillé pour des zoos – c'était important – notamment pour le Zoo de La Garenne et qui a aussi travaillé pour différents musées, notamment le Musée de zoologie de Lausanne.

Aujourd'hui, le projet va donc bon train et il y a notamment tout un comité scientifique qui accompagne la démarche. Je vous donne quelques noms mais Yves Gonseth, le directeur du Centre suisse de cartographie, Louis-Félix Bersier, professeur de biologie à l'Université de Fribourg, Anne Freitag, conservatrice du Musée de zoologie de Lausanne, Olivier Pagan, directeur du Zoo de Bâle – je vous rassure il n'y en a pas mille – et Marc Atallah encore, responsable de Maison d'Ailleurs. Donc un comité scientifique qui accompagne le Bureau qui a été retenu dans des débats qui ont encore eu lieu vendredi passé ; une séance vraiment intéressante qui devrait permettre de vraiment mettre en valeur les problématiques de biodiversité qu'on souhaite développer au sein de ce Musée.

Voilà, je crois donc que les outils sont en place, que les démarches vont bon train et j'espère qu'on pourra tous inaugurer ce Musée d'ici une année et demie.

Je répondrai volontiers à l'entier de la réponse de Madame Lièvre si elle veut ré intervenir car je n'avais pas bien entendu.

M. Karim Boukhris, Président : Oui, justement, Madame Lièvre Assamoi vous redemandez la parole.

Je vous précis juste qu'il n'y a pas d'ouverture de débat dans le cadre des questions du budget mais, s'il s'agit de préciser votre question, je vous donne la parole

Mme Rose Lièvre Assamoi, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci à Monsieur le Conseiller communal d'avoir éclairé par rapport à cette subvention et à la collaboration aussi entre les deux

communes, c'est-à-dire Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, mais la question aussi c'était de savoir, par rapport à la collaboration qui a eu lieu, est-ce qu'il y a eu un salaire qui a été donné à ces collaborateurs par l'État ?

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il me semblait avoir sous-entendu la réponse mais je vais donc y répondre plus clairement.

Cette participation s'est donc faite finalement dans le sens où on a aidé nos propres acteurs culturels et, de ce point de vue-là, il n'y a pas eu de rémunération.

600 Finances

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est au poste 36360010.

On a un reliquat de CHF 5'000.00 aux subventions organisations privées à but non lucratif qui, dans les remarques, serait lié en fait à la fin des subventions Cornes-Morel, donc à Esplanade j'imagine. On souhaiterait savoir où en est le dossier et qu'est-ce qui va se passer précisément à partir de l'année prochaine pour Esplanade ?

Merci.

M. Maël Iseli, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On n'est pas tout à fait sûrs de l'endroit où poser la question car c'est une question d'ordre général qui se rapproche à la partie finances.

Nous constatons une augmentation de la prime APG dans le budget 2021 à hauteur de CHF 700'000.00 par rapport aux comptes 2019 et de CHF 200'000.00 par rapport au budget 2020.

Dans le budget 2020, il est fait mention d'une augmentation possible de CHF 400'000.00 liée à une renégociation de la police d'assurance mais ce n'était encore pas définitif au moment du budget 2020.

Lors de la séance du Conseil général du 4 février 2020, le Conseil général a décidé un crédit supplémentaire de CHF 350'000.00 afin que la prime soit assumée uniquement sur 2020 à hauteur de 80% par la Ville et 20% par les employés de la Ville, au lieu du 50/50 usuel.

Nous demandons donc une explication de l'augmentation de CHF 700'000.00 par rapport aux comptes 2019. D'après notre interprétation, cela signifie que, avec une répartition de 50/50, si l'augmentation de la prime à la charge de la Commune est de CHF 700'000.00, l'augmentation globale est de CHF 1'400'000.00 millions. De plus, le remboursement des assurances budgétées en 2021 est de CHF 1'774'000.00 contre un montant aux comptes 2019 de CHF 2'006'000.00, soit un écart d'environ encore CHF 300'000.00 dans le

mauvais sens, ce qui fait que, pour nous, cette prime représente CHF 1'700'000.00 d'augmentation par rapport à 2019.

Donc deux questions : pouvez-vous nous assurer d'un retour à un 50/50 comme il était prévu pour 2021 ? Et pouvez-vous nous détailler à peine plus les calculs qui sont là, le montant exact de cette augmentation et la différence par rapport aux comptes 2019 ?

Merci.

M. Blaise Courvoisier, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Une question d'ordre général plutôt.

Nous sommes interpellés un peu par ces prestations de services de tiers et, pour le nouveau Conseiller général que je suis, j'ai de la peine parfois à voir ce que cela représente exactement à la lecture du budget. Ça nous apparaît un peu obscur et nous aimerions savoir quelle est la part de ce qui sont les imputations et quelle est la part de ce qui sont des prestations de tiers externes qui représentent en fait des emplois plein temps supplémentaires.

Nous aimerions ensuite que, lors du prochain budget, il y ait un poste qui soit complet dans lequel il y ait les prestations de tiers et sur lequel on ait les imputations internes et les prestations de tiers externes.

Merci.

M. Alain Othenin-Girard, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Juste une questions concernant les prélèvements dans la réserve de politique conjoncturelle de CHF 4 millions cette année, CHF 5 millions pour les comptes 2020. Ensuite, CHF 2.5 millions et CHF 2.5 millions ; la réserve est donc laminée en 2023. Comment vous prévisionnez de la reconstruire et dans quel délai ?

620 Service des Ressources humaines

M. Pierre-Alain Borel, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Durant toute cette année, malgré des conditions difficiles, les collaborateurs de la Ville ont continué à délivrer des prestations de qualité et avec beaucoup d'engagement, c'est d'ailleurs pour nous l'occasion de les remercier chaleureusement.

Alors qu'on pourra bientôt imaginer le bout du tunnel, on commence toutefois à se rendre compte que, en plus des victimes qu'il aura laissé derrière elle et des impacts économiques, cette crise aura aussi des conséquences plus pernicieuses.

Ma question est donc de savoir si la Ville, en tant qu'employeur, a mis ou mettra une attention particulière pour accompagner les collaborateurs et si possible prévenir les problèmes liés au stress, à la fatigue ou à d'autres symptômes dus à la pandémie. D'autre part, cette situation inédite aura

aussi permis – ça c'est quand même le bon côté des choses malgré tout – d'explorer de nouvelles formes de travail par exemple. Comment l'administration communale compte tirer parti de l'expérience ?

Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour répondre aux questions qui ont été posées au centre 600.

Tout d'abord, la question de Madame Locatelli en lien avec la subvention pour l'aide au logement de CHF 5'000.00. Alors cette subvention de CHF 5'000.00, figurant aux finances sous l'intitulé Subventions des organisations privées à but non lucratif, concerne effectivement, comme vous l'avez relevé Madame Locatelli, l'aide au logement. La forte baisse de la subvention 2020 et 2021 s'explique par la fin du subventionnement du complexe Esplanade à fin juin 2020. En d'autres termes, le cadre légal fédéral ne nous permet plus de subventionner des loyers dans la perspective de logements sociaux. C'est la fameuse réforme en œuvre depuis de très nombreuses années qui vise la fin de l'aide à la personne remplacée par l'aide à la pierre, soit l'aide à la construction.

Il est à noter que les aides à la personne ont montré leurs limites car il arrivait assez fréquemment qu'elles soutiennent simplement des loyers élevés et permettent des rendements importants pour les propriétaires ; ce sont des effets pervers connus partout en Suisse. Ces aides participaient donc à la hausse des prix des loyers. L'aide à la pierre paraît plus cohérente face au marché, notamment au travers de coopératives d'habitation – comme vous le savez – que le Conseil communal soutient.

De fait, la fin de ces subventions entrainera une hausse des loyers pour certains locataires. En 2020, il y avait encore 66 locataires d'Esplanade qui bénéficiaient d'allègements de loyer par des réductions mensuelles allant de CHF 10.00 à CHF 95.00. À notre connaissance, il y a eu et il y aura, en effet, des augmentations contre lesquelles, en tant que Collectivité publique, nous ne pouvons pas œuvrer. Cela dit, le propriétaire nous a assuré que ces augmentations étaient d'au maximum CHF 80.00 par mois. En outre, le propriétaire nous a également assuré vouloir rester dans la limite des prestations complémentaires afin de maintenir les locataires. Quant aux CHF 5'000.00 inscrits au budget, ils concernent des dossiers qui s'éteindront bientôt à la rue des Crêtets 6 et à la rue des Bassets 42.

J'aimerais maintenant répondre à la question de monsieur Courvoisier sur les prestations de service de tiers. Alors la rubrique 313 Prestations de service de tiers et honoraires comprend en fait toutes les prestations de services qui ne sont pas fournies par le personnel de la Collectivité

publique, donc qui ne sont pas fournies à l'interne ; c'est une définition que l'on trouve dans MCH2. Il s'agit ainsi uniquement de prestations de tiers car les prestations imputées à l'interne le sont sous la rubrique 39.

Pour le budget 2021, ces prestations de service s'élèvent à CHF 17 millions et comprennent notamment, et ceci budget après budget, le mandat de Viteos, le mandat du SIEN, l'élimination des déchets, les honoraires des conseillers externes, les affranchissements, les frais d'étude, les primes d'assurance choses et bâtiments et encore une liste très longue que je tiens à votre disposition si vous le souhaitez. S'il y a des éléments importants ou des variations importantes, naturellement que l'explication figure généralement dans les remarques. Donc, à ce stade, en fonction des explications que j'ai pu vous donner, il nous semble qu'il n'y a pas de pertinence à envisager une présentation différente.

Par rapport à la question des Vert'libéraux quant au prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, eh bien, naturellement, cette réserve de politique conjoncturelle est là pour des situations telles que nous les connaissons aujourd'hui et nous aurons sans doute pu justifier, en cette période compliquée, de prélever plus que CHF 4 millions pour le budget 2021 dans la réserve de politique conjoncturelle. Cela dit, nous ne souhaitons pas assécher cette réserve qui, bon an mal an, effectivement diminue mais dont l'utilisation est liée à des règles très strictes édictées par l'État et le Service des communes de l'État. En d'autres termes, il faut pouvoir pour utiliser d'une année à l'autre la réserve conjoncturelle justifiée d'une dégradation conjoncturelle plus forte que celle de l'année précédente.

Cela dit, si cette réserve devait arriver à extinction, eh bien finalement les déficits seraient compensés, tant que nous avons une fortune, par la fortune. En d'autres termes, la réserve de politique conjoncturelle est une partie de la fortune mais affectée à une tâche bien précise et, si nous ne devons plus avoir de réserve de politique conjoncturelle, eh bien naturellement nous aurions toujours la fortune. Le danger qui nous guette serait de ne plus avoir non seulement de réserve de politique conjoncturelle mais également de fortune. À ce moment-là, la situation de la Ville de La Chaux-de-Fonds deviendrait tout bonnement intenable.

M. Patrick Herrmann, Conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je répondrai à la question de Monsieur Iseli sur les assurances et j'espère qu'il est bon en calcul mental puisque je vais lui donner quelques chiffres qui demandent une certaine gymnastique.

D'abord, le premier élément c'est de dire que cette modification de l'assurance est survenue en fin 2019. Fin 2019, ce n'est pas tout à fait un hasard dans la mesure où c'est une année où les assurances ont remboursé énormément d'argent à la Collectivité chaux-de-fonnière. Il y a

eu beaucoup d'absences, il y a certainement eu des départs, un personnel sous stress, donc les assurances ont remboursé beaucoup et, comme quelques-uns le savent, les assurances ne sont pas des institutions philanthropiques donc, à la fin de l'année, les assurances ont dénoncé le contrat et ne voulaient plus travailler avec la Ville de La Chaux-de-Fonds qui s'est retrouvée, très proche de la fin de l'année, sans aucune assurance à offrir à ses collaborateurs. Elle a donc dû négocier en quatrième vitesse pour trouver de nouveaux arrangements et ça tombait mal puisque les salaires des collaborateurs étaient déjà rognés et limités au maximum. On en est ensuite arrivé au Conseil général – je n'y étais pas mais ça m'a été raconté – à cet arrangement qui a été instauré où la Ville prenait davantage à sa charge, à hauteur de 80% de l'APG, et laissait 20% à la charge des collaborateurs.

Effectivement, derrière ces sommes se trouvent différentes choses. Derrière l'APG, si vous voulez, vous avez les accidents professionnels, les accidents non professionnels et l'APG qui sont sous le même chiffre. Alors en 2019, puisque c'est le moment de référence, le taux d'assurance d'accidents professionnels c'était 2.39‰ et c'était – c'est toujours d'ailleurs – complètement à charge de l'employeur. Ensuite, il y avait l'assurance non professionnelle qui était à 10.47‰ : 1.07‰ à charge de l'employeur, 9.40‰ à charge de l'employé. Tout ça donnait donc CHF 129'588.00 pour l'employeur et CHF 345'595.00 pour l'employé. L'assurance perte de gain était à 0.465‰ pour l'employé et l'employeur, donc à CHF 239'579.00 pour l'un et l'autre.

En 2020 – je continue ma petite énumération – c'était 5.41‰ pour les accidents professionnels, donc tous pris en charge par la Commune, 16.40‰ pour les non professionnels, mais 5.60‰ pour la Commune et 10.80‰ pour le collaborateur, et l'APG était à 2.30%, 1.84% pour l'employeur et 0.46% pour l'employé, ce qui faisait une somme de CHF 948'012.00 pour la Commune en tout. Voilà donc pour 2020.

Alors pour répondre plus précisément à votre question, on arrive en 2021 et aux chiffres qui vous intéressent. Donc effectivement, nous avons pour l'assurance accidents professionnels 5.41‰, donc payés par la Commune, accidents non professionnelles 16.40‰ payés par la Communes et 10.80‰ payés les collaborateurs, donc CHF 410'173.00 pour l'employeur et CHF 397'067.00 pour l'employé, et l'assurance perte de gain était effectivement à 1.15% pour chacun. C'est donc rétabli et mis à niveau comme cela avait été promis et cela coûte CHF 592'506.00 aussi bien à l'employeur qu'à l'employé. Ceci explique donc les chiffres tels qu'ils vont être promis.

Concernant les ressources humaines, je dirais qu'on peut vraiment se féliciter car on a un Service des ressources humaines qui fonctionne magnifiquement bien et avec une gestion du personnel qui est extrêmement bien faite, extrêmement bien attentive aux besoins, désirs,

problèmes des collaborateurs, à tel point que l'activité de ce Service est "loué" aussi bien par les collaborateurs que par le SSP, donc c'est assez rare pour être mentionné. Tout le monde est d'accord pour dire que ce Service fait ce qu'il peut pour gérer la situation au mieux.

Alors effectivement, la situation cette année a été difficile. Elle a été difficile à tous points de vue, aux Ressources humaines et dans les services. C'est vraiment délicat car il y a tout une série de questions qui ont été posées et qui risquent encore d'être posées sur nos ressources humaines. Il faut se rendre compte quand même que nos ressources humaines sortent d'une période terrible – il y a le Covid mais il y a aussi autre chose. Nous avons des effectifs minimum qui sont très mal payés et il y a sans arrêt des départs parce que justement partout ailleurs on les paie mieux. Donc je peux vous dire qu'aux poubelles, on a affaire à des aides ponctuelles de requérants d'asile, aux SIS vous avez des étudiants qui travaillent comme s'ils n'étaient pas étudiants parce qu'on n'arrive pas à recruter avec les salaires qu'on offre et dès qu'il y en a un qui a fini sa formation, il est recruté par une autre commune.

Nos collaborateurs travaillent vraiment dans des conditions très très difficiles. Au Service des espaces publics, quand la première neige est tombée, c'était l'angoisse parce que si un conducteur de camion est malade, on ne peut pas faire son travail et on ne sait plus comment déneiger une partie de la Ville. On en est là ! Il y a 0 réserve nulle part et ça il faut le savoir. Ce sont des gens qui doivent se réinventer et qui ont dû apprendre la débrouillardise, la solidarité. Ils vont s'aider les uns les autres inter-services et pas qu'à l'intérieur d'un service. C'est vraiment un travail magnifique qui est fait et qui est effectué avant mon arrivée mais vraiment je ne peux que les louer. J'ai trouvé un esprit de travail vraiment magnifique en "débarquant" dans ces services et en les regardant d'un œil neuf.

Concernant ces collaborateurs qui travaillent, ils ont effectivement beaucoup souffert. Ils se sont vraiment décarcassés pour aller chercher main forte d'un service à l'autre ou à l'intérieur des services – la Bibliothèque de la Ville s'est par exemple réinventée pour offrir un service qui n'existait pas auparavant – ils se sont mis au télétravail et effectivement les choses se sont assez bien passées. On ne voit pas encore d'immenses traces de la pandémie mais la cheffe des ressources humaines est attentive et m'a rendu attentif aussi au fait qu'il faudrait avoir cette attention particulière dont parlait Monsieur Borel parce qu'on sent que c'est délicat, que les gens sont à bout. Je vous rends aussi attentifs au fait de l'effort de la fonction publique chaux-de-fonnière qui a repris le travail le 11 mai alors que l'administration cantonale a repris le 8 juin. Ils sont donc moins payés, ils sont moins et ils font plus. Donc, oui, il y a une attention particulière, elle est là, les choses sont observées, surveillées et on va essayer de faire au mieux.

Pour les nouvelles formes de travail, j'en ai déjà un petit peu parlé dans mon développement. Le télétravail a été introduit mais à voir effectivement dans quelle mesure on peut le généraliser davantage. Ce n'est pas évident, des conclusions n'ont pas été tirées car on n'a pas le recul nécessaire encore pour observer ces choses-là.

Une chose quand même, puisqu'il y a quand même des privilèges à être fonctionnaire – même à la Ville de La Chaux-de-Fonds – c'est qu'effectivement ils ont reçu leurs salaires, pour certains partiellement compensés par des APG, puisque les APG ont été demandées. Ils ont donc été payés et ils ont reçu leur salaire, sauf effectivement il y a eu des cas où le salaire n'as pas été versé lors d'une quarantaine imposée au retour de la visite d'un pays à risque. Si un pays était déclaré à risque et qu'un collaborateur s'y rendait, ma fois, la quarantaine était à ses frais, ce n'est pas la Ville qui l'a défrayé. Pour le reste, la situation n'est pas stabilisée car elle ne peut pas l'être actuellement mais cette instabilité est sous contrôle.

730 Espaces verts

Interpellation du groupe Les Verts

Remplacement des Arbres de la Carmagnole

Dans Arcinfo et le communiqué de presse du 23 novembre, nous apprenons que les cerisiers de la Carmagnole seront déplacés et remplacés par des espèces plus résistantes. Cette opération me semble risquée mais pas impossible. Le 26 novembre ces arbres sont déplacés et les espèces mentionnées plantées quelques jours plus tard.

Ce qui pose problème c'est le choix des arbres de remplacement.

En effet, la Ville a publié un "guide des aménagements extérieurs" en 2018 destiné à toutes les personnes désirant planifier une nouvelle plantation.

Dans le communiqué, deux espèces d'arbres sont mentionnées mais elles ne figurent pas dans le catalogue du guide. De plus, une espèce, soit le févier d'Amérique appelé aussi Robinia Pseudoaccacia, figure dans la liste des espèces exotiques envahissantes également mentionnée dans la liste...

Comment est-ce possible que la Ville réalise une plantation au mépris des règles qu'elle a elle-même édictées ?

Pour le groupe des Verts : François Perret

M. François Perret, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le 23 novembre, on a appris que les cerisiers de la Place de la Carmagnole allaient être déménagés. Personnellement, en tant que professionnel de la branche, je suis un peu surpris que des arbres de cette grandeur, avec des trous, puissent être déplacés comme ça d'une manière aussi facile. Bref, ce n'est pas ça le but de mon interpellation.

Ce qui m'interpellait c'était plutôt le choix des espèces choisies. La Ville a édité en 2010 un catalogue destiné professionnels, aux amateurs et aussi aux services communaux donnant une liste des espèces qu'on peut planter à La Chaux-de-Fonds et qui sont reconnues comme résistantes – il y a des espèces indigènes et il y a des espèces qui viennent d'ailleurs – mais les deux variétés d'arbre qui ont été sélectionnées ne figurent pas sur cette liste. Je trouve alors particulier comme exemple que la Ville décide de planter des arbres qui ne figurent pas sur une liste alors qu'elle a elle-même édité la liste. C'était un peu le but de mon intervention.

Je vous remercie.

755 Urbanisme-Mobilités-Environnement

M. Julien Gressot, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le 10 avril 2019, soit il y a bientôt deux ans, notre Autorité acceptait la motion des groupes de gauche pour l'établissement d'un plan climat ambitieux, sans opposition.

Si nous comprenons évidemment la complexité de la mise en œuvre d'un tel plan – forcément transversal – l'urgence de la thématique est vive et nous souhaitons avoir des nouvelles. Est-ce que les travaux ont débuté ? Est-ce que des premières pistes ont été analysées ? Est-ce que le Conseil communal peut nous faire le point sur cette question primordiale et nous donner une idée des délais pour mettre en œuvre notre motion et nous présenter un rapport ?

Mme Carmen Brossard, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci de me laisser la parole encore une fois.

Je n'ai pas une réelle question par rapport au budget mais je voulais saluer l'initiative du Conseil communal de fêter l'UNESCO toutes les années et non pas tous les 10 ans ou tous les 20 ans.

Vous avez choisi, pour 2021, les fleurs – ça nous donnera quand même une lueur d'espoir dans cette Ville, dans la grisaille ambiante – mais est-ce qu'on peut avoir quelques précisions ?

Merci.

765 Politique de stationnement

M. Alain Vaucher, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Juste une question par rapport aux macarons.

On peut se réjouir que, à première vue, notre politique de stationnement est positive. Cependant, quand plusieurs employés se partagent une place de parc dans un parking d'échange, mais ne travaillent pas au même moment, ils doivent s'échanger le macaron. Comment faire lorsque ces employés habitent à plusieurs dizaines de kilomètres les uns des autres ? Y a-t-il une possibilité d'obtenir des macarons pour chacun ou est-il envisagé une autre solution ?

Je vais vous donner un exemple qui sera plus clair. Si un poste de secrétaire à 100% est partagé en deux 50% et que celles-ci ont un seul macaron, elles doivent le déposer au secrétariat. Elles doivent donc aller chercher leur voiture dans le parking d'échange, revenir en voiture au bureau, poser le macaron et évidemment la secrétaire suivante le lendemain, fait l'inverse ; elle va au bureau chercher le macaron, repart au parking d'échange et revient à pied, etc.

Merci.

M. Patrick Herrmann, Conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je répondrai d'abord à l'interpellation de Monsieur Perret pour lui dire que ce déplacement est un acte d'amour, un acte d'amour parce qu'on a sauvé des arbres de leur destin marneux et, s'ils étaient si faciles à déplacer, c'est qu'effectivement, 10cm sous la surface, ils arrivaient dans la marne et leur racine n'arrivaient pas à se développer. C'était ça l'idée de départ : s'ils étaient bien allés, ils n'auraient pas été déplacés.

Le choix des arbres ? Alors effectivement, il peut être considéré comme malheureux mais quelque part je dirais que le choix du Service des espaces publics était un choix de beauté, c'est-à-dire que l'idée c'était d'avoir des arbres avec un feuillage qui changeait de couleur toutes les saisons, ce qui est un choix – on peut dire – malheureux par rapport au règlement qui existait.

Donc effectivement, ce règlement des agencement extérieurs existe, et en plus le Service des espaces publics a même pris langue avec le Service des espaces publics de la Ville de Lausanne et ils sont en train de regarder ensemble comment traiter ensemble, comment encourager des plantations d'arbres et d'essences qui viennent de Suisse pour éviter de recourir à de l'importation de produits – pour peu qu'on puisse parler de produits dans ce cas-là – venus d'ailleurs. La réflexion est bien avancée mais là il y a manifestement eu une négligence ou un raté par rapport à une cohérence interne, ça c'est clair. Après, j'insiste quand même sur le fait

que ces arbres qui ont été mentionnés ce n'est pas une liste définitivement acquise dans la mesure où effectivement, en milieu urbain, ce n'est pas si simple de choisir. Les arbres qui poussent au bords de la Cité ne sont pas forcément ceux qui vont se sentir à l'aise à l'intérieur de la Cité, vus les conditions de chaleur, de sécheresse, etc., qui règnent.

Que vous le sachiez, depuis quelque temps, mais vous l'avez sans doute déjà constaté de visu sur le Pod, la manière de planter les arbres à La Chaux-de-Fonds a été revue, le bien-être des arbres a été revu, les fosses creusées ont été agrandies avec des dimensions standards – c'est plus profond et plus large – et puis on a trouvé le graal, c'est-à-dire les matériaux dans lesquels les arbres se sentent le plus à l'aise et, contrairement à ce que vous pensez certainement et je le pensais aussi, ce n'est pas la terre qui les intéresse le plus mais un mélange de terreau et de cailloux.

Simplement, et pour répondre finalement à la question de Monsieur Perret, le SEP veillera à revoir son échelle d'évaluation dans ses plantations à venir, privilégiera les essences régionales et il essaiera d'allier écologie et beauté dans ce cas-là. Merci encore de la question.

Et puis, j'avais une deuxième question, à laquelle je peux répondre immédiatement, qui est celle de Monsieur Vaucher concernant les macarons. Alors je dirais que vous avez oublié d'évoquer une possibilité, c'est que les deux secrétaires achètent un macaron – mais j'imagine que ce n'est pas le but non plus. Quand on a instauré cette politique, l'idée était de faire en sorte que moins de gens utilisent leur moyen de transport personnel pour venir en Ville de La Chaux-de-Fonds et je dirais que la stratégie semble – semble, parce que on n'est pas encore en mesure d'avoir le recul suffisant pour évaluer ce qui s'est passé avec le Covid – avoir donnée des résultats. On voit que le centre-ville s'est assez nettement déchargé, donc les choses sont allées dans la bonne direction.

La question que vous posez pose différents problèmes. Si vous voulez, moi, en entrant en fonction, j'envisageais de créer une équipe, vous, nous et les collaborateurs de la Ville, et on va tous dans la même direction et on va essayer – c'était les termes que j'ai pratiquement utilisé quand j'ai rencontré la Sécurité publique – d'avoir la Sécurité publique plus sympathique du monde. C'est naïf, on est d'accord, mais pour cela l'idée était de dire que, par exemple, pour les gens qui viennent une première fois à La Chaux-de-Fonds, on leur met un avertissement, on note qu'on leur a mis un avertissement, on ne les amende pas la première fois mais on les amende après. Ça par exemple, on ne peut pas le faire parce qu'à partir du moment où se transmet l'information de l'un à l'autre, on viole la protection de la personnalité.

Dans le cas que vous évoquez, effectivement d'une part donner un macaron à permettrait à chacun de venir avec sa voiture, mais le noter et demander à des agents d'avoir cette liste de gens qui voyagent ensemble,

on n'a pas le droit non plus parce que légalement ce n'est pas possible. On se trouve donc confrontés effectivement à une situation un petit peu limite mais je dirais que quelque part dans la vie il faut faire ces choix et vivre l'expérience. Je pense que c'est quand même plus simple d'aller chercher le macaron au secrétariat et de revenir parquer, bien que ça dépende aussi où est le parking par rapport à la Ville mais je n'ai pas de solutions à cela. Par rapport à toutes les lois qui peuvent exister et la question que vous posez, je ne vois pas pour l'instant une manière qui soit possible pour la Ville et qui soit idéale pour les collaborateurs ; on est aux limites d'un système. On va y réfléchir, on va voir si on peut faire mieux mais, je vous l'ai dit, il y a une limite quand même, c'est celle de la protection de la personnalité.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Une question concernant le plan climat.

Alors, Monsieur Gressot, sachez que le Service d'urbanisme a eu des échanges à ce sujet avec d'autres administrations communales, notamment Vevey et Delémont qui sont en réflexion par rapport à un plan climat et d'autres administrations cantonales qui ont déjà un plan climat, c'est-à-dire Genève et Vaud notamment.

Le lancement d'un tel projet, au niveau communal – pour répondre à votre motion – est lié à trois éléments. Le premier nous concerne au niveau communal. Il s'agit d'abord pour nous de finaliser et de valider les trois plans directeurs communaux. Le plan directeur communal des mobilités, qui a déjà été validé par le Conseil général, le plan directeur du projet de territoire, qui est en cours de modification suite à des remarques du Service d'aménagement du territoire et surtout le plan directeur des énergies qui est en phase de consolidation au niveau technique.

Ces plans directeur permettront ensuite la révision du Plan et règlement d'aménagement communal qui donnera des éléments de réponse essentiels à intégrer dans ce plan climat, par exemple : quelle place est-ce que nous entendons collectivement laisser dans notre Ville aux véhicules thermiques ? Quelle place est-ce que nous entendons laisser aux panneaux solaires ? Comment est-ce que nous envisageons le développement du chauffage à distance versus l'avenir du réseau de gaz dans notre Ville ?

Le deuxième élément indispensable pour pouvoir réaliser ce plan climat est sur le niveau des instances supérieures. Il s'agit d'être informés quant à la volonté et aux objectifs du Canton. Pour rappel, le Grand Conseil a accepté, en 2019, une motion des groupes POP/Verts/Sol/Socialistes/Vert'libéraux/PDC pour la création d'un plan climat cantonal. Le plan directeur cantonal indique, dans une de ses fiches

qui s'intitule "Accompagner le changement climatique" que, je cite : *"Le Canton engage des réflexions et établit, en coordination avec les Communes, un diagnostic partagé sur l'état de la situation"*. À ce jour, le diagnostic n'a pas été établi et nous n'avons pas encore été consultés sur ce sujet. Nous pensons qu'il est en effet compliqué de nous lancer seuls dans un tel projet, sans savoir où va le Canton.

À titre de comparaison, j'aimerais encore mentionner que le Canton de Vaud par exemple a mis en place un Bureau de la durabilité qui conseille les communes pour l'élaboration du plan énergie et climat, un bureau qui dispense de la formation aux collaborateurs des communes afin d'accroître les compétences locales et qui propose des ateliers énergie et climat afin de permettre des échanges de pratiques et des réflexions sur des thèmes tels que le cadre réglementaire, le monitoring ou encore l'articulation des démarches énergétiques, climatiques ou de durabilité. Dans le Canton de Neuchâtel, sur l'échelon local, il s'agit de tout inventer.

Troisième élément qui nous permettra d'aller de l'avant et qui est de nouveau au niveau communal, il s'agira naturellement de mettre en place une structure de projet dotée – j'aimerais vraiment insister là-dessus et c'est un message qui a été dit par plusieurs voix ce soir et j'espère que vous l'entendez – de moyens financiers et humains. Il faudra notamment définir qui doit piloter un tel projet sachant que les mesures sont transversales, touchant toutes sortes de domaines. Évidemment, il y a les mobilités qui sont au Service de l'urbanisme ou les Énergies qui sont partagées entre deux dicastères et qui seront des maillons essentiels, mais il y a également des mesures touchant à d'autres domaines qui devront être identifiés : la biodiversité, l'eau, l'agriculture, la santé, etc. La participation de la population, dans un plan climat, est aussi un élément important car le plan climat recense aussi toutes les petites mesures citoyennes qui tendent à une meilleure gestion écologique.

Toutefois, j'aimerais quand même vous rassurer. Il faut signaler que la Ville a déjà mis en place – mais vous le savez – un certain nombre de mesures en faveur du climat. Le plan climat permettra donc de fixer des objectifs, de coordonner ces mesures et de renforcer les mesures là où il est nécessaire afin d'atteindre les objectifs. Ces objectifs – on en a parlé ce soir – pour certains c'est la mise en œuvre d'une politique de stationnement, c'est la planification et réalisation d'espaces publics en faveur de la mobilité douce, c'est l'implantation d'arbres pratiquement systématiquement dans les projets d'espaces publics et dans des fosses qui leur permettent de bien vivre, c'est l'isolation systématique – chapes, combles et pose de fenêtres aux standards actuels – des bâtiments de la Ville dès qu'il y a des travaux, c'est la pose systématique de panneaux solaires lorsqu'il y des réfections de toiture sur les bâtiments de la Ville ou encore un élément – il y en aurait sans doute d'autres – c'est l'engagement du Conseil communal en faveur d'un remplacement de la flotte TransN

thermique par des véhicules électriques. Il devrait bientôt y avoir une bonne nouvelle à ce sujet-là.

Nous n'avons donc pas oublié la motion mais c'est clair qu'elle prendra un peu de temps et c'est aussi en lien avec les difficultés en ressources humaines que nous connaissons.

Madame Brossard, vous avez posé la question de s'avoir ce qu'il en sera de la fête annuelle de l'Urbanisme horloger que nous aimerions instituer afin que les citoyens de la Ville de La Chaux-de-Fonds puissent mieux l'appréhender, puissent mieux se l'approprier puisque cet Urbanisme horloger c'est d'abord le leur et c'est aussi un peu celui des Loclois. Alors, nous avons choisi, pour cette année, comme vous l'avez relevé, les fleurs. Pourquoi ? Parce qu'il ne faut pas oublier que les jardins sont une partie importante du patrimoine qui a été classé par l'UNESCO et ces jardins, à La Chaux-de-Fonds, sont souvent en plein damier, en plein centre-ville, en plein tissu bâti, assez exceptionnels et certains sont joliment fleuris. Par ailleurs, les fleurs sont surtout présentes dans la ferronneries qui fait également partie des attributs du classement. Les fleurs sont présentes, comme vous le savez, sur les peintures murales à l'intérieur des maisons, notamment dans les cages d'escaliers, les fleurs sont présentes dans l'Art nouveau, que ce soit dans ses peintures murales ou dans les vitraux, notamment les vitraux Art nouveau mais pas seulement, et il s'agira également d'amener la population à participer à l'évènement d'une manière particulière. On envisage en tout cas deux choses. D'abord, l'encouragement au fleurissement des bâtiment, au fleurissement des jardins en bon partenariat avec les Espaces verts et le Centre horticole – il y a une action là-autour qui est en train de se monter – et puis, on envisage au moins aussi un concours photo dont le thème serait : "Les fleurs en Ville".

Voilà, je n'ai pas défloré complètement le sujet – il y aurait encore beaucoup de choses à dire – mais j'espère vous avoir donné quelques éléments tout à fait motivants.

Et puis, le PLR a posé la question des macarons mais Patrick y a déjà répondu.

M. Alain Vaucher, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci beaucoup.

La réponse à la question me convient parfaitement bien puisque je pense que j'ai fait à peu près la même réponse mais, comme nous tous, je pense que vous vous faites invectiver un certain nombre de fois sur une plique de stationnement honteuse, pas forcément d'ailleurs de la part des frontaliers, mais plutôt de nos concitoyens helvétiques qui n'habitent pas ici.

Voilà, je suis satisfait de la réponse qui m'a été donnée mais ça m'a fait revenir sur une autre question. Il me semblait que, dans le projet dont

on avait débattu il y a trois ans, il y avait peut-être la possibilité d'avoir des options numériques. Je rebondis donc juste là-dessus pour savoir si la réflexion continue ou si elle n'a pas d'avenir parce que, dans l'exemple que je donnais, ça ne me dérange pas que les personnes doivent faire des aller-retour – c'est effectivement leur problème – mais en même temps, c'est quand même un micro-traffic qui n'a pas lieu d'être en Ville.

Merci.

M. Patrick Herrmann, Conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci de la réflexion et merci de la question. Comme je l'ai dit, la difficulté – je crois qu'il y a une réflexion qui est faite et elle est toujours en renouveau cette réflexion – c'est qu'on bute sur le passage des données d'une personne à l'autre, sur le fait que quelque chose d'une personne soit fixée quelque part et qu'une autre personne puisse reconnaître un parcours et ça c'est vraiment difficile dans le cas du stationnement parce qu'effectivement, si on voulait aller dans le sens d'un maximum de souplesse par rapport à la population, par rapport aux entreprises, etc. c'est clair que la solution semble s'imposer, couler de source, mais on bute sur d'autres difficultés.

On n'oublie donc pas et, au fur et à mesure des développements de la technologie, on peut espérer quelque chose mais ça ne semble pas être quelque chose d'immédiatement réalisable.

M. Karim Boukhris, Président : Nous étions en présence d'une interpellation et je vais demander à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse que lui a fournie le Conseil communal.

M. François Perret, Verts : Oui, je suis satisfait.

860 Sécurité publique

M. Alain Vaucher, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En page 16 des comptes, on parle de 31 nouveaux EPT qui seraient potentiellement ou totalement compensés. Pourquoi au poste 860 ? À cause des amendes d'ordre, puisqu'actuellement, une grande partie – si je me rappelle bien – est perçue par le Canton et j'aurais désiré savoir qu'elle était la part cantonale et la part communale sur ces amendes d'ordre et effectivement est-ce que, d'un point de vue global, l'investissement en personnel pour apposer des amendes ne nous coûte-t-il pas plus cher que cela nous rapporte ? Au-delà de l'intérêt sécuritaire, bien sûr.

M. Alexandre Houlmann, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons deux questions concernant la Sécurité publique.

Venons-en à la première. Le parti socialiste constate que les agents de la Sécurité publique fonctionnent pratiquement toujours en binôme, voire même parfois par trois, pour le contrôle du stationnement. Nous nous posons la question de la pertinence et de l'efficacité de ce mode de faire. En effet, nous avons pu constater que, dans plusieurs villes romandes et suisses alémaniques, les agents fonctionnent plutôt seuls. Ne pourrait-il pas en être de même chez nous ? Ou, dans le cas contraire, quelle est la justification de cette pratique ultra-sécuritaire dans un contexte qui ne l'est pas ?

Et voici la deuxième question. Il semblerait que le chef de la Sécurité publique ait choisi de s'établir hors du Canton et de plus à une distance qui ne permet pas, en cas de nécessité, d'être en Ville dans un temps raisonnable. Au vu de l'importance et de la sensibilité que revêt la fonction de chef de service, il nous apparaît que ceux-ci doivent impérativement être domiciliés en Ville. En effet, nonobstant la fuite de revenus fiscaux non négligeables pour notre Collectivité, il nous apparaît qu'un chef de service ou un cadre supérieur se doit de remplir une fonction qui dépasse son simple travail. Il a aussi le devoir de s'impliquer dans la vie locale afin de ressentir les préoccupations de notre population et de contribuer ainsi à son bon fonctionnement.

Le Conseil communal rappellera-t-il ces évidences aux personnes concernées et, le cas échéant, en tirera-t-il les conclusions qui s'imposent si son message est ignoré ?

En remerciant, le cas échéant, les personnes concernées.

871 Service ambulancier

M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ca concerne le point 31, avant dernier paragraphe, perte des débiteurs. Est-ce qu'on pourrait avoir une précision sur qui sont ces débiteurs et sur la méthode pour éviter que ces débiteurs n'augmentent ou ne restent à ce stade assez élevé de CHF 230'000.00 ?

M. Patrick Herrmann, Conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je répondrai à la dernière question de Monsieur Vaucher sur les amendes d'ordre. Alors, pour les amendes d'ordre distribuées par la Sécurité publique, la part attribuée des revenus financiers c'est 75% pour la Commune et 25% pour le Canton. On admet généralement que le Canton gère les charges administratives et s'occuperait de ce qui ne rentrerait pas, ce qui fait quand même un certain nombre de charges. Alors, il n'y a pas non plus encore de retour suffisant

pour dire si c'est rentable ou pas mais, d'après les impressions de la Sécurité publique – si vous reposez la même question dans une année, on pourra vous en dire un peu plus et de manière plus précise – ça semble jouer par rapport au calcul qui a été fourni. Voilà pour cette question.

Et puis, pour les deux questions de Monsieur Houlmann. Concernant les binômes, je dirais que c'est vrai qu'on pourrait se poser la question au niveau de la Sécurité publique. À la Police elle-même, c'est souvent des cas plus lourd, un maintien de l'ordre de nature différente et les binômes sont pratiquement obligatoires pour des raisons de sécurité. Je dirais que, pour la Sécurité publique – Monsieur Vaucher l'a rappelé tout à l'heure – effectivement les gens se font injurier, se font agresser, alors il y a une question de sécurité quand même et quelque part, être deux, c'est plus dissuasif que d'être seul et de se faire taper parce que si ça commence comme ça, ça finit mal et souvent ça finit mal pour la fonction publique, dans le sens que, quoi qu'elle fasse, elle se retrouve coincée et c'est la Collectivité publique qui doit assumer ce qui s'est passé parce qu'elle n'a pas engagé des forces suffisantes ou je ne sais quoi. Donc, à ce niveau-là, vraiment, il arrive de se séparer mais si vous observez bien les choses, quand ils se séparent, ils se tiennent toujours l'un l'autre à l'œil pour voir et pour être là en cas d'appui.

Et puis, il y a un rapport entre ceci et la question de Monsieur Houlmann. Je dirais deux choses concernant le responsable de la Sécurité publique. Le fait de ne pas habiter en Ville est aussi une mesure de sécurité, dans la mesure où, à partir du moment où vous êtes dans ce type de métier, si vous êtes repéré, suivant dans quel quartier vous habitez, vous vous faites vraiment insulter, vous vous faites agresser, vous vous faites détruire votre matériel. Ça c'est donc une chose évidente et je dirais que je peux en témoigner d'autant plus facilement que j'ai de la famille qui est dans ces métiers-là et que ce sont des choses que j'ai vues, qui sont avérées.

Après, sur la question plus lointaine de l'habitat hors du Canton, alors je diviserais la réponse en deux parties. Effectivement, on peut dire qu'on le regrette et, d'un point de vue personnel, j'ai développé une argumentation pour expliquer que je comprenais le fait que la personne n'habite pas dans la Ville pour des raisons de sécurité, en développant tous les avantages et ce qu'on peut attendre d'un chef dans une ville. Au niveau du Canton, c'est un peu plus difficile, néanmoins, il y a la loi et nous n'avons pas le droit d'interdire à un fonctionnaire d'habiter où il veut. Alors vous pouvez faire tout ce que voulez, vous pouvez expliquer ce que vous voulez, vous n'avez aucun moyen légal de contraindre un fonctionnaire d'habiter à un endroit, à part pour des raisons de sécurité dans le cas d'un médecin par exemple. Le chef de la Sécurité publique habite à une distance raisonnable qui lui permet de satisfaire aux temps de déplacement qui sont mentionnés.

Ça c'est donc aussi quelque chose à savoir et c'est évident que, si vous engagez un chef de service qui habite la région et que demain il veut déménager à Genève et faire les courses, il peut et vous ne pouvez rien faire. Vous n'avez rien à lui reprocher, il en a le droit.

M. Thierry Brechbühler, Conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Oui, Monsieur Lalive, pour répondre à votre question, les débiteurs ce sont principalement des personnes âgées qui décèdent et dont les familles répudient très souvent les successions. C'est un des cas principaux dans ce qu'on a vu ces derniers temps. Ce sont aussi les personnes qui sont de passage et principalement des personnes étrangères à qui il est difficile d'adresser la facturation. Ce n'est pas un problème mais c'est toujours un petit peu compliqué d'obtenir un paiement et, dans le cas où on n'y arrive pas, ça devient très problématique d'engager des procédures à l'étranger.

Voilà les raisons principales.

M. Karim Boukhris, Président : Il n'y a donc plus de questions sur le détail du budget. Nous allons donc passer à la question de détail pour le budget des investissements et je vous propose de passer centre par centre. Nous sommes à la page 190 où tous les investissements sont répartis par centre financier, sans distinction de catégories.

201 Bâtiments divers d'utilité publique

M. Maël Iseli, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci. Une question concernant le beamer de la Maison du Peuple.

On est un peu surpris d'un montant de CHF 30'000.00 pour un beamer. Il y a peut-être l'installation qui va avec mais est-ce que c'est vraiment un nécessaire, l'année prochaine, d'équiper une salle pour un montant de CHF 30'000.00 pour de la projection ?

450 Ecole obligatoire - Bâtiments

Mme Françoise Jeandroz, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Aux lignes Halle Volta - Réfection douches et vestiaires et luminaires, nous sommes étonnés que de tels travaux doivent être effectués dans des halles aussi récentes. Est-ce un défaut de construction et, auquel cas, y a-t-il possibilité de recevoir une indemnisation ?

Merci.

501 Bibliothèque de la Ville

M. Evan Finger, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous avons pu constater une somme de CHF 600'00.00 budgétée comme investissement pour l'aménagement des combles de la Bibliothèque ? Qu'est-il prévu plus concrètement via cet investissement et ces travaux ?

Je vous remercie.

511 Musée d'histoire naturelle

Mme Crystel Graf, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ma question concerne les points 511, 512 et 513. Les trois institutions muséales ont chacune budgété une somme pour le développement d'un site web pour un total de CHF 55'000.00. Le groupe PLR aurait souhaité savoir si une concertation a été menée entre elles pour créer des synergies et s'il est prévu de mandater une société privée locale ?

712 Constructions nouvelles et entretien

M. Cédric Haldimann, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR avait une question concernant l'aménagement secteur Marché. On voulait savoir si ça faisait aussi partie du réaménagement de la Place de marché et sa piétonnisation. Si tel est le cas, pourquoi le montant du crédit d'engagement ne correspond pas en fait aux CHF 4'260'000.00 qui avaient été votés à l'automne passé pour cette Place du Marché ?

Merci.

755 Urbanisme, mobilités et environnement

M. Yves Strub, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Simplement une précision sur le type d'aménagement qui vont avoir lieu sur la Place des Brigades Internationales s'il vous plaît.

870 Défense incendie région

M. Alain Vaucher, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous aimerions savoir quel type de machine à laver pour CHF 50'000.00 ? Juste en connaître les fonctionnalités et également sa fréquence d'utilisation.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication :
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'en ai trois, je crois, dont le premier.

Alors le premier concerne le beamer de la Maison du Peuple. Monsieur Iseli, vous posez la question de savoir si ce n'est pas un peu cher. Alors sachez que, jusqu'à présent, le Service des bâtiments louait à l'année un appareil adapté à la grande salle de la Maison du Peuple. Ce n'est pas pour la salle du Cerf, c'est donc un beamer important, puissant, qui est utilisé dans la grande salle. Le Service des bâtiments a donc loué à l'année à une société privée à raison de CHF 6'000.00 par année ce beamer, service et changement des ampoules compris. Cette société a malheureusement été mise en faillite en 2019. Nous avons trouvé un arrangement jusqu'à la fin 2020 mais, à la fin de l'année, l'appareil qui est de technologie ancienne sera repris par son propriétaire. Dès lors, nous avons dû trouver des solutions et in fine nous proposons, pour notre grande salle, d'acquérir un équipement moderne, actuel, performant et de technologie LED.

Alors, à l'heure actuelle, on facture CHF 300.00 par jour l'utilisation du beamer ; le tarif de location de ce matériel sera donc revu à la hausse. On en discutera avec le Conseil communal à savoir dans quelle mesure, étant donné qu'on a un matériel de meilleure qualité et qui nous aura coûté quelque chose, on peut augmenter ce tarif de location. Cet équipement est loué environ 15 fois par année mais il est également utilisé par les services de la Ville, notamment l'École obligatoire et également le Conseil communal lors de ses propres activités, par exemple la rencontre annuelle du personnel communal.

À noter que cet investissement accompagne les travaux de rénovation entrepris récemment : revêtement du sol, peinture, bar, cuisine, éclairage, sonorisation, etc. afin de donner un lustre un peu différent à notre Maison du Peuple. À proprement parler, nous n'arriverons pas à envisager une telle salle – la seule salle de ce type-là en Ville de La Chaux-de-Fonds – sans qu'elle soit équipée de beamer et de sonorisation et c'est le prix CHF 30'000.00. Naturellement, nous sommes soumis à la directive des finances qui nous oblige à demander trois offres – ce qui sera fait – mais, renseignements pris auprès des fournisseurs de ce matériel, on est dans ces prix-là. Vous aurez donc compris que ça n'a rien à voir avec les beamer que l'on met dans les classes d'école et heureusement car ça coûte très cher.

Monsieur Haldimann, vous posez une question sur la Place du Marché et vous avez tout à fait raison. L'élaboration du budget était antérieur à la présentation devant votre Autorité du rapport sur la Place du Marché, de fait nous n'avions pas encore intégré, comme crédit d'engagement, le montant juste. Il s'agira de corriger le crédit d'engagement

qui n'est donc pas de CHF 200'000.00 mais bien de CHF 4'260'000.00. Merci de l'avoir fait remarquer ! J'imagine qu'il n'y a pas besoin de déposer un amendement parce que c'est suffisamment anecdotique mais de toute façon ce sera protocolé dans notre procès-verbal de la séance.

Monsieur Strub, vous posez la question sur le terrassement de la Place des Brigades Internationales. On m'avait présenté la question de manière un peu différente et j'ai donc préparé une réponse sous une orientation un peu différente mais vraisemblablement que ça traverse certains esprits, à savoir : est-ce que ce terrassement est bien encore un terrassement public puisqu'il sera utilisé, une bonne partie de l'année, par un restaurant – un acteur donc privé – qui se trouve juste à côté, c'est-à-dire l'ABC. Eh bien, la Place des Brigades Internationales est entièrement sise sur le domaine public, par conséquent l'aménagement prévu peut la rendre utilisable non seulement pour une terrasse mais aussi pour d'autres genres d'activité : des petites scènes culturelles, des expositions temporaires, des jeux, etc. La correction de la Place n'est pas dévolue spécifiquement à l'ABC même si naturellement une bonne partie de l'année, l'a terrasse de l'ABC en profitera. Notez que si l'ABC devait disparaître, ce que naturellement nous ne souhaitons pas, la correction de la Place demeurerait à l'usage de tout un chacun.

Concernant précisément l'ABC, puisqu'elle sera l'utilisatrice principale de la Place corrigée, notamment à la belle saison, nous pouvons toutefois relativiser. On entend que, en temps normal, hors Covid, l'exploitant doit payer une taxe de CHF 15.00/m² pour l'utilisation du domaine public pour sa terrasse. Or, dans le cas de l'ABC, en plus de cette taxe, l'établissement a dû investir, dans la réalisation d'une structure compensant la pente de la Place. Le résultat est ce qu'il est et il n'est pas très pratique puisque le personnel doit franchir des marches d'escalier pour le service. De plus, cette situation génère une inégalité de traitement par rapport aux tenanciers qui ont installé leur terrasse directement sur des surfaces plates. Étant donné que la correction de la Place évitera à la gérante du Café ABC de devoir réinvestir dans une nouvelle terrasse, parce que sa terrasse est au bout, une modeste contribution – mais alors modeste, car vous connaissez l'état des finances des établissements publics – de sa part pourrait être sollicitée. Nous allons faire des démarches en ce sens.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais répondre à trois questions.

La première est celle de Madame Jeandroz sur la réfection des douches, vestiaires et luminaires de la Halle Volta. La Halle Volta a été inaugurée en 2012 donc elle entame sa neuvième année. Dans l'ensemble, nous dit le Service des bâtiments, le bâtiment vieillit de façon très satisfaisante. Malheureusement – c'est pour ça que je dis que c'est le

Service des bâtiments – il déplore que certains élèves ne soient pas très soigneux, ce qui n'est pas forcément pour me plaire. Néanmoins c'est comme ça, les bâtiments scolaires vieillissent un peu plus, vous en savez certainement quelque chose.

Les installations des vestiaires et des douches doivent vraiment garantir des conditions d'hygiène sanitaire optimales c'est pour ça que aujourd'hui une opération de rafraîchissement est nécessaire. Les quelques fissures horizontales qui sont apparues très tôt – je crois qu'on en avait déjà parlé – dans certaines parois ont été expertisées à leur apparition et ne peuvent pas malheureusement être qualifiées de malfaçon. Donc voilà, il s'agira de reprendre ces éléments.

Quant aux luminaires des plafonds des halles de gymnastique, ce sont des sources lumineuses à incandescence – je vous passe les détails techniques – comme cela se faisait dans les années 2000. Il n'existe aujourd'hui plus de pièces de rechange et certains projecteurs ont dû être remplacés par du matériel à LED, ce qui nous semble évident. Donc, à la demande du Service des sports, il a été planifié pour 2021 le remplacement de tous les luminaires pour garantir une lumière uniforme lors des compétitions et aussi évidemment pour des questions d'économie.

Je passe ensuite à la question de Monsieur Finger de l'UDC qui pose la question de l'investissement pour le réaménagement des combles de CHF 390'000.00. Alors un rapport vous sera évidemment présenté vu qu'on dépasse les compétences du Conseil communal mais je peux quand même vous donner deux ou trois éléments. Ce crédit d'investissement est donc demandé dans l'idée d'accueillir un don de machines servant à numériser et à restaurer les photographies. En fait, c'est un don fait par l'Institut suisse de la conservation de la photographie au DAV, que vous connaissez certainement, et à la Bibliothèque de la Ville. La valeur de l'ensemble de ces appareils s'élève à CHF 482'000.00. C'est donc une magnifique opportunité pour le DAV de s'équiper – le scanner est vraiment professionnel – et ainsi d'avoir un parc de machines digne de ce nom. On a le personnel mais on n'a pas les machines pour un secteur, je vous le rappelle, qui a été désigné Centre de compétence cantonal pour lequel on reçoit quand même des subventions importantes, même si probablement insuffisantes par rapport à ce qu'on demande, comme ça a été dit en début de soirée.

Le montant du crédit couvre donc le réaménagement des combles avec la pose de velux et de panneaux solaires ; cela réjouira certainement certains partis. Les machines y seront ensuite installées, ce qui permettra vraiment au DAV de bénéficier d'espaces enfin adaptés aussi à leur travail spécifique. Une partie sera donc de la restauration et une partie sera de la numérisation. C'est donc vraiment ce travail-là qui devra se faire mais sur lequel vous serez bien sûr invités à vous prononcer.

Alors, à l'horizon 2027, si tout se passe bien, il est probable que le DAV – en tout cas ce sont les projets – déménage dans les locaux qui auront été aménagés pour le Centre d'archives dont on a déjà parlé au sein de ce Conseil et puis, en libérant ces espaces, on espère à ce moment-là opérer un rapprochement avec le Bibliothèque des jeunes et pouvoir rassembler l'entier des bibliothèques dans le Collège industriel. Aujourd'hui, on voit souvent – vous savez que la Bibliothèque des jeunes à la rue de la Ronde est vétuste – beaucoup de jeunes qui quittent la Bibliothèque des jeunes et ne retournent pas à la Bibliothèque de la Ville. Aujourd'hui, la plupart des villes rassemblent les deux bibliothèques pour créer des synergies et éviter cette perte de jeunes, notamment pour l'accès à la lecture. Voilà les projets qui concernent les combles, pour lesquels vous serez bien sûr invités à vous prononcer.

J'avais une dernière question de Madame Graf concernant les synergies. J'avais aussi eu une autre question concernant la différence mais je suis assez content que vous posiez l'entier de la question et d'y répondre. Donc, oui, il y a une réflexion évidemment commune. Je crois qu'aujourd'hui tous les musées réfléchissent à leur visibilité, à dynamiser leur présence et notamment sur Internet. Je crois qu'aujourd'hui plus un seul musée ne peut se passer d'une diffusion sur Internet, donc cela fait maintenant 2-3 ans qu'on réfléchit à ces questions. Un poste de Community manager avait été validé par le Conseil communal mais, estimant que la situation était difficile, ne l'a finalement pas engagé, néanmoins toute la question des sites Internet devra être vue.

Je crois qu'on a tous fait l'expérience en allant dans l'une ou l'autre ville, une des premières choses que l'on fait c'est aller sur le site Internet et, de point de vue-là, le fait de voir un site attrayant est vraiment important. Je crois que, si vous regardez dans les grandes villes de Suisse et même les plus petites qui nous entourent, vous verrez qu'on est en retard à ce niveau-là ; il s'agit donc de combler ce retard. Vous voyez qu'il y a des différences de sommes car certains musées ont déjà entamé cette question sur l'aspect graphique de leur site, notamment le MIH et le MBA. Par contre, le MH reste en retrait et c'est pour ça qu'il y a une différence de CHF 5'000.00. Tout le travail graphique est bien sûr fait – pour répondre à votre question – avec de acteurs de la place et je crois que c'est aussi un élément important de spécifier que tous nos musées travaillent, pour l'entier de leur promotion, avec des acteurs locaux.

Il s'agit donc de produire ces synergies. Malheureusement – ou heureusement car ils soutiennent les acteurs locaux – ce sont des coûts importants et on espère que, à l'issue de cette année, on ait des sites qui fassent envie aux visiteurs extérieurs. Pour le MIH, c'est particulièrement vrai – les trois quarts des visiteurs viennent de l'extérieur – mais c'est aussi valable pour les autres musées. On espère donc que, avec ces crédits, on

pourra répondre finalement à des sites modernes tels qu'on peut les attendre pour nos musées.

M. Thierry Brechbühler, Conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais tenter ici de rassurer Monsieur Vaucher quant à sa question relative à la machine à laver.

En effet, il ne s'agit pas d'une machine à laver telle que vous pouvez la trouver dans votre foyer et elle aurait certainement mérité d'autres mots mais, en d'autres termes, c'est une machine qui sert à l'entretien et au nettoyage des suies des appareils de protection respiratoire des membres du personnel du SIS. Les nouvelles normes de sécurité en matière d'hygiène et sécurité au travail sont de plus en plus exigeantes et il faut désormais être équipé de ce genre de matériel. C'était jusqu'à présent fait avec un autre type de machine à laver plutôt de cuisine industrielle mais ça ne répond plus du tout du tout aux normes et puis maintenant on est obligés de passer à travers ce processus avec une zone sale et une zone propre pour cette élimination des suies.

C'est donc un investissement auquel on ne peut pas vraiment échapper. Il faut peut-être encore quand même préciser, et c'est quand même important, que l'ECAP participe à hauteur de 50% via les subventions ; à charge de la Ville La Chaux-de-Fonds, c'est donc finalement CHF 25'000.00. Alors c'est certes une somme mais on peut quand même se réjouir malgré tout que l'ECAP finance pour moitié cet investissement.

Quant à la fréquence d'utilisation, on ne peut pas donner un chiffre exact car elle dépend évidemment des incendies qui ont lieu par ici autours et c'est aussi utilisé à l'issue des exercices.

M. Karim Boukhris, Président : Je crois qu'il a été répondu à toutes les questions.

Avant de passer au vote des arrêtés, je vous propose de faire une pause de 10-15 minutes et je suggérerais aux groupes d'en profiter pour discuter des différents amendements qui ont été déposés ainsi que de la motion devenue postulat du groupe PVL afin qu'on n'ait pas d'interruption de séance tout à l'heure.

On se retrouve donc ici à 21h45.

PAUSE

M. Karim Boukhris, Président : Concernant l'arrêté n° 1, nous sommes en présence de deux amendements. Le premier a été déposé par le Conseil communal et le deuxième est un amendement interpartis.

Amendement proposé par le Conseil communal au rapport du 11 novembre 2020 relatif au budget 2021

Arrêté no 1, article premier

Le Conseil communal propose un amendement de CHF 68'500.- au budget 2021 pour un mandat d'étude relatif au renforcement du Service économique pour qu'il puisse être un soutien réel à notre économie locale et offrir la possibilité de nouvelles implantations, tout en renforçant la domiciliation. Sur la base de cette étude, un rapport à l'attention du Conseil général sera établi.

122 Service économique

Compte 31300000 Prestations services de tiers

Budget 2021 : CHF 21'500.-

Amendement : Hausse de CHF 68'500.-, soit un montant au budget 2021 de CHF 90'000.-

Pour le conseil communal : Jean-Daniel Jeanneret

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais être bref car vous avez compris le sens de cet amendement au budget. C'est un amendement qui répond à la volonté plusieurs fois exprimée au sein du Conseil général de la récréation, sous une forme à définir, d'un véritable Service de l'économie.

J'aimerais rappeler que, jusqu'en 2014, il existait un Service de l'économie qui était composé de deux secteurs : le secteur du Marketing urbain, qui s'occupait également du commerce, du centre-ville, des questions foncières et des questions immobilières, et d'un secteur de promotion économique. Au départ, ce Service économique avait été scindé en deux parties, une partie qui avait rejoint le Service d'urbanisme – c'est la partie du Marketing urbain comme vous le savez – et puis le Secteur promotion économique continuait à former ce qu'on appelait le Service économique. Au départ du titulaire en 2015, le poste dévolu à la Promotion économique n'a pas été repourvu et c'est sur cette question-là qu'il y a eu différentes interventions au sein de votre Autorité.

Aujourd'hui, le Conseil communal estime, comme les différents motionnaires, qu'il s'agit de renforcer la Promotion économique, de renforcer le lien avec les entreprises, que ce soit les petites entreprises ou

les grandes entreprises, mais dans la situation qui est la nôtre, il entend également viser juste et mettre en place une structure adéquate qui nous permette d'atteindre les objectifs qui auraient été fixés. De fait, le Conseil communal entend étudier et travailler par mandat afin de définir le meilleur modèle, la meilleure organisation possible de ce Service, d'où un amendement dans les prestations de services de tiers plutôt que, comme je l'ai entendu ce soir avec un peu de déception chez certains, directement partir sur le principe d'un engagement.

M. Karim Boukhris, Président : Est-ce que les groupes souhaitent prendre la parole ?

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme ça a été dit dans notre intervention générale, nous saluons cette initiative du Conseil communal, une initiative qui quand même prend racine dans une motion qui, je le rappelle, avait été votée par notre Autorité, pratiquement à la majorité, à quelques exceptions près ; il s'agit de la motion "Ayons de l'audace de nos ambitions". Ça nous paraît tellement essentiel de pouvoir réinvestir dans un véritable Service de l'économie. Alors certes, on a dit que, pour répondre à la déception évoquée par Monsieur Théo Huguenin-Elie, on aurait pu souhaiter qu'il y ait directement un poste, parce qu'on attend depuis très longtemps en fait cette création du Service de l'économie, mais on va déjà se contenter de ça dans le sens où effectivement on comprend que le Conseil communal ait besoin de bien réfléchir à la question pour faire quelque chose d'intelligent, qui puisse également prendre en compte pas seulement l'économie telle qu'on l'entend souvent mais, comme on a dit tout à l'heure, l'économie aussi de manière plus globale, y compris l'économie de proximité qui est extrêmement importante pour notre Cité. C'est vrai que, pour nous, c'est un lien très important, surtout à l'heure où on doit se poser de véritables questions sur le tissu économique de notre Cité et notre avenir.

Merci.

M. Alain Vaucher, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR est conscient et s'engage pour une politique de domiciliation forte. Nous sommes convaincus qu'attirer de nouveaux habitants est une priorité pour La Chaux-de-Fonds et pour y parvenir il y a de nombreux axes à soigner, à renforcer ou à vanter.

Avant d'installer un nouveau citoyen ou une nouvelle citoyenne, il est nécessaire de lui proposer une place de travail. C'est dans ce sens que nous comprenons l'amendement du Conseil communal et nous le soutenons dans sa démarche d'étude en lui demandant d'être particulièrement attentif – et on n'en doute pas – aux synergies possibles et

nécessaires avec les services existants car nous avons l'obligation de séduire des PME et des entreprises novatrices, pugnaces et modernes ; l'industrie durable passe par les entreprises.

Vous l'aurez donc compris, le groupe PLR accepte cet amendement.

M. Julien Gressot, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme dit durant l'intervention générale, pour nous, et comme vient d'être rappelé par Madame Locatelli, l'économie doit être entendue au sens large. On doit prendre en considération l'économie résidentielle et l'économie présenteielle et donner donc une large part à l'analyse des questions, notamment de domiciliation, pour que ce service ait vraiment un sens parce que je rappelle qu'il y a quand même un Service cantonal de l'économie et qu'il faut vraiment trouver la bonne place pour ce service communal.

Nous accepterons donc également cet amendement.

M. Karim Boukhris, Président : Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Nous allons ainsi pouvoir passer au vote de cet amendement.

L'amendement du Conseil communal a été accepté à l'unanimité.

M. Karim Boukhris, Président : Très bien. Nous passons donc maintenant au deuxième amendement.

Amendement des groupes PS, POP et Verts au budget 2021

L'arrêté d'approbation du budget no 1 est modifié comme suit :

Ajout d'un montant de CHF 68'500.- aux charges d'exploitation du budget 2021 permettant de mettre en œuvre une coordination des actions en lien avec l'intégration dans notre Ville.

Ce montant complémentaire est ajouté au poste 430 École obligatoire – Direction et administration sous la rubrique 30 : Charges de personnel. Le Conseil communal peut aussi l'affecter à une autre rubrique s'il estime que cette affectation serait plus cohérente pour atteindre l'objectif exprimé ci-dessus.

Pour le PS : Silvia Locatelli

Pour le POP : Julien Gressot

Pour les Verts : Monique Erard

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le 17 décembre 2019, notre Autorité validait deux postulats fusionnés des groupes POP et PS demandant à ce qu'une ligne budgétaire dédiée à l'intégration ainsi qu'une ressource dédiée soient incluses dans le budget 2021. Ne voyant pas de rapport venir cette année, nous attendions avidement la lecture du budget pour trouver une trace de cette demande. Hélas, notre lecture, confirmée par un échange au sein de la Commission financière, nous a montré que rien de tel n'était prévu pour l'heure.

Comme évoqué dans le cadre de l'intervention générale, bien que la situation soit complexe financièrement, certaines dépenses nous semblent nécessaires car elles font partie de ces politiques publiques à mettre en place pour assurer une qualité de vie dans notre Cité qui soit agréable pour toutes et tous.

L'intégration est un préalable à la cohésion. La cohésion elle est l'affaire de toutes et tous et de surcroît de la responsabilité des élu-e-s que nous sommes. Cette année 2020 marque le 30^e anniversaire de la politique cantonale de l'intégration, il est donc temps de créer, dans notre Commune, le lien qui permette de répondre aux problématiques de proximité qui incombent à ce échelon institutionnel.

L'amendement des groupes de gauche vise donc à introduire cette fameuse ligne budgétaire. Par volonté d'équité ou d'équilibre, son montant est le même que celui prévu par le Conseil communal pour l'économie.

Pour l'heure, et en l'absence précisément d'un service ou d'une ligne existante, nous l'avons placée dans le domaine de l'Instruction publique. Cependant, nous nous remettons évidemment à l'expertise du Conseil communal pour qu'il soit fait le meilleur usage de ce montant et peut-être même l'expliquer dans un rapport, puisque nous avons déposé un postulat.

Je vous remercie.

Mme Françoise Jeandroz, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il n'est plus besoin d'insister à nouveau sur la pertinence d'un poste de délégué à l'intégration, ce poste ayant été largement accepté par notre Assemblée, comme l'a rappelé Madame Locatelli.

Intégrer cette charge au budget est pour nous le signe de la volonté de créer ce poste rapidement. La crise que nous traversons touche particulièrement les plus fragiles, nous le savons, et il est donc urgent d'aider les personnes issues de l'immigration à s'insérer professionnellement et socialement. Nous ne disons pas qu'il ne se fait rien dans notre Ville mais nous pensons qu'une coordination des actions et la mise en place de projets comme la carte citoyenne – motion que nous déposons – est nécessaire à la cohésion sociale de notre Ville.

Nous donnerons ainsi une légitimation au dernier "I" du dicastère DICI, ce qui serait une reconnaissance de ce que notre Ville a toujours fait en mesure d'accueil et d'intégration des populations immigrées.

Merci.

M. Alain Vaucher, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai bien entendu et je crois que tout le monde a bien entendu la frustration tout à fait légitime des trois groupes de gauches, c'est-à-dire le PS, le POP et le groupe des Verts, et effectivement on aurait pu s'attendre à avoir un rapport cette année encore vu ce qui a été décidé l'année passée.

Cependant, pour nous, il n'est pas envisageable d'accepter un amendement à l'aveugle. C'est peut-être indispensable ou nécessaire et, si cela devait être le cas, le groupe PLR entrerait certainement en matière mais pour cela nous avons besoin d'un rapport du Conseil communal. On n'a pas complètement pu en discuter et les avis sont partagés mais, dans le cas de l'acceptation de cet amendement, nous demanderons une très légère suspension de séance car cela pourrait mettre en péril notre soutien au budget.

Merci.

M. Andy Favre, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour le groupe UDC, nous rejoignons un peu l'avis de Monsieur Vaucher.

Puis, on aimerait savoir vraiment en quoi consisterait le travail de cette personne qui serait engagée. Pour nous, c'est un petit peu vague, donc si on peut nous apporter quelques explications.

Merci.

M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On ne peut donc pas reprocher aux groupes de gauches une certaine persévérance. Ils étaient venus effectivement il y a deux ans avec une question, l'année passée avec une motion et j'espère ne pas faire comme certains de mes prédécesseurs l'ont fait avec mes propres motions d'attendre trop longtemps car ce n'est pas l'objectif du Conseil communal qui a vraiment une volonté d'aller de l'avant. Je crois que vous l'avez dit, toute les villes de l'importance de La Chaux-de-Fonds ont un délégué à l'intégration, une personne qui s'occupe de la cohésion. C'est évidemment le cas à Neuchâtel, même avec un petit service, c'est le cas à Yverdon, ce n'est pas le cas au Locle mais c'est le cas vraiment de toutes les villes de l'importance de La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal s'est donc vraiment attelé à réfléchir à cette question et a réuni tous les chefs de service qui travaillent de près ou de loin à la question de l'intégration, évidemment au sein de l'École,

évidemment au sein du Service de la jeunesse mais aussi avec la Police de proximité et avec d'autres services encore qui traitent de ces questions. On s'est aussi approché de la Ville de Neuchâtel qui nous a fourni le cahier des charges de leur délégué à l'intégration.

On a donc avancé et on a une volonté. Notre volonté était de vous présenter un rapport au début de l'année 2021 pour que vous puissiez vous prononcer sur les contours de ce poste et ensuite, dans le cadre des compétences du Conseil communal, on aurait pu mettre au concours ce poste qui répondait à la demande du Conseil général.

Vous souhaitez aller un peu plus loin, marquer votre attachement à une politique d'intégration. Je crois que vous l'avez répété de façon vraiment marquée et puis, de ce point de vue-là, le Conseil communal peut vous suivre, aller dans votre sens.

J'espère ainsi atténuer d'une certaine manière la frustration. Je trouverais un peu dommage – je comprends que voter un crédit sans avoir le rapport peut paraître difficile aux yeux de certains – que l'entier du budget dépende, si on veut, de cette question mais je laisserai les groupes s'exprimer sur ce point.

Je vous remercie.

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je remercie le Conseil communal pour son intervention. Je souhaiterais juste ici un petit peu rassurer finalement les groupes PLR et UDC dans le sens où le budget, je le rappelle, est une autorisation de dépenser avec ici une ligne qui est marquée où on donne la possibilité effectivement au Conseil communal, avec une ligne budgétaire, de pouvoir réaliser, si le rapport trouve audience auprès de notre Conseil général, la mise en place de politique d'intégration à échelle communale de la manière la plus rapide possible.

Nous estimons que finalement agir comme nous le proposons c'est agir de manière extrêmement transparente. Notre Autorité marque une volonté, cette volonté visiblement est partagée aussi par le Conseil communal, donc finalement ce montant-là, qui n'est pas celui qui va nous faire malheureusement beaucoup changer la donne dans les CHF 20 millions de déficit que nous avons, eh bien c'est un montant qui, à notre sens, est non seulement acceptable mais absolument nécessaire au vu des enjeux qui sont les nôtres en termes de cohésion.

Je vous remercie.

M. Karim Boukhris, Président : Je ne vois pas d'autres demandes de prises de parole. Nous allons ainsi passer au vote de ce deuxième amendement.

L'amendement interpartis a été accepté par 25 voix contre 12 (3 abstentions).

M. Karim Boukhris, Président : Avant de passer aux votes des arrêtés, le PLR a demandé une légère suspension de séance. Je vous laisse donc deux minutes le temps de vous concerter.

SUSPENSION DE SÉANCE

M. Alain Vaucher, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Malgré notre désapprobation par rapport à ce crédit d'engagement où on ne sait pas trop où ça va et même si on préférerait déjà avoir le rapport, nous voterons malgré tout le budget.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. D'abord, à l'aune du vote sur l'arrêté n° 1, qui est l'arrêté essentiel du budget, et pour conclure cette première séance du budget de la législature, j'aimerais vous remercier pour la qualité des débats mais j'aimerais surtout remercier aussi le groupe PLR qui va accepter le budget parce qu'il y a un enjeu qui est colossal puisque l'arrêté n° 1 in fine sera voté en bloc et que cet arrêté n° 1, par son article 2, nécessite la majorité qualifiée de l'hémicycle puisque les investissements qui sont prévus par le budget dépassent la limite des freins aux dépenses. En d'autres termes, si la majorité qualifiée ne devait pas être trouvée ce soir – mais l'intervention du chef de groupe PLR me rassure à ce propos – l'enjeu est tel que, en tant que Président du Conseil communal, je me vois dans l'obligation de vous avertir de la situation qui pourrait advenir si la majorité qualifiée de votre Autorité n'est pas réunie ce soir ; ça signifie qu'il n'y a pas de budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

En d'autres termes, ça signifie un déficit d'image dramatique alors que nous travaillons quotidiennement, vous et nous, à cette question-là. Ça signifie de l'incertitude pour les collaborateurs de la Ville alors même que nous nous sommes réunis ce soir dans nos discours, dans nos positions, pour indiquer à quel point il était important de créer une dynamique positive avec nos collaborateurs afin de dégager des pistes qui nous permettront de retrouver à terme une prospérité et une stabilité financières et ça signifie aussi que, jusqu'à l'acceptation du budget, pas CHF 1.00 d'investissement ne pourra sortir de la bourse de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour aller soutenir sur des sujets, des projets que vous soutenez tous, pour aller soutenir les entreprises locales qui travaillent précisément à la réalisation de ces investissements.

J'ai compris que le risque est extrêmement faible mais je tenais à vous rendre attentifs à cette nécessité institutionnelle de la majorité qualifiée.

M. Karim Boukhris, Président : Je remercie le Conseil communal pour son intervention mais je dois vous avouer que cela me plonge dans des abîmes de perplexité car je ne vois pas où cela est inscrit dans notre règlement qu'il faille une majorité qualifiée si nous dépassons le frein à l'endettement ?

Monsieur le chancelier est en train de vérifier au sein du Règlement communal sur les finances mais je n'ai rien vu dans le Règlement général.

Le temps qu'on éclaircisse ce point, on pourra passer au vote.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : C'est à l'article 16, alinéa 7, du Règlement communal sur les finances.

M. Karim Boukhris, Président : Ce point a été éclairci et il s'agit effectivement de l'article 16, alinéa 7, du Règlement communal sur les finances qui requiert une majorité des trois cinquièmes des membres présents, ce qui signifie que, vu que nous sommes 40 – avec moi 41 – la majorité qualifiée se situe à 25.

Je rappelle que, dans le cas d'une votation à la majorité qualifiée, on compte les oui, les non et les abstentions s'additionnant les uns les autres. L'arrêté n° 1 ne pourra être accepté que si 25 personnes dans cette salle l'acceptent.

L'arrêté n°1 amendé a été accepté par 35 voix contre 4 (1 abstention).

M. Karim Boukhris, Président : Les arrêtés suivants sont votés à la majorité normale.

L'arrêté n°2 a été accepté par 36 voix contre 4 (0 abstention).

L'arrêté n°3 a été accepté par 37 voix contre 3 (0 abstention).

L'arrêté n°4 a été accepté par 35 voix contre 5 (0 abstention).

Il est pris acte du rapport du Conseil communal par 40 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport de la Commission financière par 40 voix sans opposition.

M. Karim Boukhris, Président : Nous allons maintenant passer à la discussion sur la motion devenue postulat du groupe PVL. Je vous en fais la lecture pour être sûr que vous ayez la bonne version.

Postulat PVL frein à l'engagement

Par ce postulat, nous demandons que le Conseil communal étudie la possibilité de mettre un frein à l'engagement en réduisant l'augmentation des EPT prévus au budget 2021 et, pour les postes qui seraient indispensables, de proposer des contrats à durée déterminée.

Pour le Groupe PVL : Brigitte Leitenberg, Alain Othenin-Girard

M. Blaise Courvoisier, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aurais une question.

On vient de voter l'arrêté n° 4 qui nous donne une enveloppe globale de 988 postes. Si on vote ce postulat, de toute façon, en ayant voté cet arrêté, on a voté un chiffre qui ne peut pas être dépassé ? Je ne vois pas l'intérêt du postulat, il faudrait qu'on m'explique.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. À la lecture du budget, nous avons été particulièrement étonnés, en fonction de la situation de notre Ville, qu'il y ait autant d'engagements prévus au budget 2021, d'où la proposition de cette motion qui s'est transformée en postulat.

C'est sûr que, en venant de voter l'arrêté n° 4, on se retrouve dans une situation un peu aberrante, si je peux me permettre.

Mme Silvia Locatelli, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne sais pas finalement si le problème de ce postulat est un problème de forme ou si c'est un problème de fond. Quant à moi, je vais déjà m'attaquer au problème de fond, même si je comprends bien le questionnement qui a été soulevé par Monsieur Courvoisier, étant donné qu'on vient de voter un arrêté, mais même sur le fond il y a un véritable problème.

Dans le cadre de la plupart des interventions générales que nous avons faites au départ, nous avons retracé l'historique de notre Commune, en tout cas pendant les quatre dernières années, voire même les six dernières années, puisque finalement la crise a éclaté en 2015 et que déjà les restrictions avaient été prises lors des précédentes législatures. Pour être tout à fait corrects, on va même dire que ça fait une quinzaine d'années qu'on est systématiquement en crise et que la première des mesures que l'on prend c'est effectivement celle des restrictions du personnel. C'est assez bien connu et vous pouvez aller voir – si ça vous

intéresse car vous n'étiez pas dans l'Autorité à cette époque-là – l'ensemble des PV, des budgets et des interventions qui ont été faits à cette époque mais la vérité aujourd'hui c'est que nous sommes à l'os, nous sommes réellement à l'os.

La question qui a été posée tout à l'heure à Monsieur Herrmann concernant notamment les APG et l'explication qui a été donnée est justement symptomatique de ce qui se passe dans notre Ville. On ne peut pas continuer en fait à réduire les effectifs tout en continuant à donner les mêmes prestations que nous exigeons de la part de notre administration communale, des prestations qu'on n'est pas prêts à voir s'envoler simplement parce qu'on veut – ça a été dit aussi par tous les groupes – attirer des habitants et servir des prestations qui soient dignes pour une Commune qui a 36'000 habitants. Eh bien, si on veut tout ça, il va falloir avoir des ressources et il faut doter le personnel de ressources suffisantes pour faire ce travail et si on ne le dote pas, il se passe finalement ce qui s'est passé lors de cette dernière législature, c'est-à-dire qu'on réduit les effectifs, on a des personnes qui assument plus de tâches, auxquelles on demande beaucoup, qui ont une pression qui n'est pas seulement celle des supérieurs hiérarchiques mais également de la population, puisque la population est la première à demander, même à exiger, que ces prestations soient délivrées. Et puis, on a des cas de maladie qui se multiplient, des cas d'accident qui viennent par inadvertance parce qu'on n'est pas assez à fournir un certain nombre de tâches. Tout ça fait donc qu'il est impossible aujourd'hui d'envisager – d'envisager ! – de pouvoir réduire les EPT dans cette Ville, si ce n'est alors en abandonnant, mais en abandonnant quoi ? Et ça je pense que c'est un débat en lui-même. On a vraiment beaucoup beaucoup cherché, comme dans la dernière législature, et je pense que, tout ce qu'on pouvait trouver, on l'a trouvé. Je vous ai dit tout à l'heure, on est presque déjà même arrivés à la limite de l'admissible.

C'est vrai que ça peut paraître impressionnant quand on regarde ce budget des effectifs – comme je l'ai dit tout à l'heure, on est quand même dans une ville de 36'000 habitants, c'est une grande ville, avec beaucoup de choses à faire, c'est normal – mais ils sont à la hauteur finalement des tâches qui sont demandées. Mais si on s'intéresse à ce qui a augmenté, c'est quoi qui a augmenté réellement ? Ce qui a augmenté ce sont notamment les tâches qui sont autoportées. Alors on a eu une discussion tout à l'heure sur est-ce que les amendes de la Sécurité publique c'est vraiment rentable ? Alors, il y a eu un rapport dans ce Conseil et il y a eu un rapport qui a été adopté par ce Conseil. Ce Conseil a validé l'augmentation des effectifs, précisément en lien avec les amendes.

Voilà, attendons de voir si vraiment il y a un retour sur investissement ou pas mais en principe, ce type de poste devrait être autofinancé, en tout cas c'était le vœux que nous avons émis à l'époque.

Il y a le Service de l'action sociale – je ne vais pas épiloguer car il y a des explications qui ont été données tout à l'heure – mais la situation est telle aujourd'hui au sein du SCAS qu'on ne peut pas imaginer de retrancher ses effectifs, sinon on va se retrouver dans une situation encore plus catastrophique et je pense qu'ici personne ne le souhaite.

Ou bien alors il y a des transferts, des transferts comme par exemple la gestion du Châtelot. Alors après il faut bien regarder comment vont les postes et comment ils sont transférés et pourquoi il y a ces augmentations. Très sincèrement, nous on n'estime pas qu'on est dans une administration pléthorique, on pense même que l'Administration aujourd'hui est vraisemblablement sous-dotée par rapport à ce qu'on lui demande et j'aimerais également dire que, si la volonté ici était de se dire qu'on se donne un temps pour réfléchir en prenant tout d'abord des engagements à durée déterminée, de manière générale le Conseil communal a la possibilité de le faire s'il a un doute, mais sur la systématique, c'est vraiment une précarisation des conditions de travail que nous amenons dans cette Commune et personnellement – là, je pense que je peux parler au nom de mon groupe en tout cas – je ne suis pas prête à ça parce que les employés de la Commune ont déjà beaucoup subi et subissent encore beaucoup justement pour délivrer les prestations que nous leur demandons en tant qu'Autorité et que la population demande, c'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter ce postulat.

Je vous remercie.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai bien entendu votre argumentation mais vous avez répété plusieurs fois que nous demandons à réduire le personnel, à réduire le nombre de collaborateurs, mais ce n'est pas cela que nous voulons. Nous voulons simplement un meilleur contrôle à l'engagement. C'est vrai qu'il y a beaucoup de collaborateurs qui doivent faire des sacrifices, il y a une certaine pression qui se fait par rapport à la charge de travail mais ce n'est pas pour ça qu'on doit augmenter encore les charges alors qu'on n'est pas sûrs, après trois mois, quatre mois, six mois ou un an, qu'on aura encore besoin de cette surcharge de collaborateurs.

M. Julien Gressot, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Madame Locatelli m'a enlevé la première phrase que je voulais dire en parlant d'administration qui n'était pas pléthorique. Je pense qu'il faut déjà rappeler – c'est quelque chose d'important – que, pour les derniers chiffres que j'ai à l'esprit, si on prend la population de notre Ville par rapport à une Ville comme Neuchâtel, on a 30% de moins d'EPT, 30% de moins ! C'est donc vraiment énorme et on fait les mêmes choses avec beaucoup moins de personnes. Vous parlez de charges, si on engage des EPT. Je ne vais pas reprendre tout le développement de Madame Locatelli,

mais qu'est-ce qui se passe quand on met sous pression le personnel communal, quand on mène une politique d'austérité comme ça a été le cas lors de cette dernière législature ? On augmente les arrêts maladie, on augmente les dysfonctionnements dans les services, on a plus de peine aussi à mettre en place les projets. Nombres d'investissements ont été votés et n'ont pas pu être mis en place parce qu'il n'y avait pas assez de ressources pour voir aboutir les projets.

Si on prend le SCAS, on avait plus de 120 dossiers, quand il y avait des arrêts maladie, par assistant social. Forcément, la mauvaise gestion suit, découle de cette situation qui est impossible pour les assistants sociaux et donc après il y a des pertes. Est-ce que cette charge – cette perte – ne découle pas justement de l'économie qu'on a voulu faire sur les EPT ? C'est ça les questions qu'il faut se poser ! Et je ne reprends pas l'exemple qui a été donné pour les APG mais c'est évident que, s'il y a une augmentation d'arrêts maladie, les APG augmentent et ça nous coûte aussi plus cher et c'est aussi une charge. Donc aurait-il fallu avoir plus d'EPT pour éviter ces augmentations d'arrêté maladie pour ne pas avoir ces charges supplémentaires ? Je pense que oui.

Alors nous refuserons aussi ce postulat.

M. Alain Vaucher, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Juste prendre la parole pour avoir une position de Normand parce qu'effectivement, ayant vécu la législature précédente, il y a déjà eu beaucoup de mesures prises au niveau du personnel, mais également au niveau des engagements. Si je me rappelle bien – on me corrigera si je me trompe de quelques jours – il y avait une vacance de six mois pour un poste qui se libérait. On attendait donc six mois pour du réengagement, pour un poste utile bien entendu, voire surtout nécessaire et effectivement déjà beaucoup de mesures ont été prises sur le personnel.

Maintenant, j'entends aussi cette volonté de dire que ce n'est pas parce qu'on a fait attention qu'on ne doit pas continuer de faire attention. De ce que j'ai pu comprendre de mon groupe, certains refuseront, certains l'accepteront. Enfin, il y aura une liberté de vote.

M. Blaise Courvoisier, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je m'excuse d'insister mais nous avons voté un arrêté qui dit qu'il y a une enveloppe globale de 988 postes en EPT et un article 2 qui dit que le Conseil communal gère les augmentations et diminutions du personnel dans les limites des finances, c'est-à-dire qu'on ne peut pas dépasser ces 988 postes EPT !

On a voté ça, on a accepté ça quasiment à l'unanimité, je pense que la discussion est terminée ! On ne peut pas aller au-delà, durant le budget de cette année 2021, et dire qu'on veut 1105 emplois. On a fait une

votation qui était parfaitement démocratique, on a un article et c'est bien écrit dessus que c'est "*dans les limites définies*" et la limite c'est 988 EPT.

M. Marc Fatton, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour ce qui est des Verts, évidemment, on va refuser ce postulat. C'est très clair que, si on diminue le personnel, c'est aussi un certain confort qu'on enlève à la population alors que c'est complètement antinomique avec ce qu'on essaie de faire. Je prends un exemple bête et méchant : les permis de construire. On sait que, à La Chaux-de-Fonds, les permis de construire ont énormément de peine à arriver à temps, alors si on réduit encore le personnel, c'est dans ce genre de cas-là que les attentes vont encore se prolonger.

C'est donc clair que les Verts vont refuser ce postulat.

M. Patrick Herrmann, Conseiller communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je crois que c'est clair que, dans cette salle, on a tous le même désir, c'est la réussite de notre région, la réussite de notre Ville, c'est sortir de ce marasme, c'est pouvoir avoir d'autres perspectives, offrir d'autres perspectives aux jeunes et je ne ferai le procès de personne dans cette salle de ne pas vouloir ça. Donc là, je crois qu'on est absolument tous d'accord.

Par rapport à ce postulat, effectivement il pose problème. Je crois que le groupe PLR a une réflexion d'une cohérence logique absolue car on a une limite et on sait qu'on ne peut la dépasser et on ne la dépassera pas. On n'a aucun intérêt, ni désir d'ailleurs, de dépasser ce chiffre qui nous est adjudé.

Du côté de la gauche, et je dirais que je pense aussi d'une partie de la droite, je crois que – et ça le groupe PVL qui n'était pas aux affaires ne pouvait pas le savoir – il y a eu des tentatives qui ont été faites pour essayer de trouver des stratégies pour sortir la Ville d'un certain nombre de difficultés, des stratégies qui ont passé aussi par la gestion du personnel, par l'économie sur certains postes, par le fait de ne pas réengager ou d'engager avec des délais. Or, on est donc obligés de constater – c'est dit aussi bien par Madame Locatelli que par Monsieur Gressot – que ces stratégies nous amènent dans la situation d'aujourd'hui où on a perdu des habitants, où on a des services qui font la une de l'actualité parce qu'ils ont "failli" financièrement mais pas parce qu'ils ont voulu faillir ou qu'ils ont voulu mal travailler, c'est un trop ; trop de dossiers, pas de forces pour les résoudre et ceci amène des erreurs. Si vous n'avez pas assez de camionneurs et que vous les faites rouler trois heures de plus, vous multipliez d'autant le risque d'avoir des accidents.

Quelque part, je crois qu'il faut admettre et expliquer, et je crois que ça devrait être le signe de cette législature, qu'on veut essayer quelque

chose, avoir un dynamisme, changer les choses, changer la dynamique qui est la nôtre et puis reconstruire, reconstruire sur d'autres bases, et ça nécessite du courage, ça nécessite de l'allant, ça nécessite qu'on travaille tous ensemble pour y arriver. Pour cela, on sera obligés de se faire un peu confiance – même plus qu'un peu ! – et puis il faudra être inventifs, il faudra être créatifs, il faudra être actifs et ça je crois, en étant dans cette salle, qu'on l'a tous compris et on va tous le faire mais effectivement ce n'est pas la bonne stratégie d'arriver avec un instrument dont on a prouvé l'inefficacité, qui n'était pas donnée d'avance. C'est une stratégie qui peut marcher dans certains cas et il y a des endroits où c'est la bonne stratégie, mais ici on a quatre ans derrière nous qui nous ont prouvé que ce n'était pas la bonne donc, pour toutes les raisons qui ont été évoquées par les partis et par le Conseil communal, nous refusons effectivement également ce postulat et nous le refusons avec la dernière des vigueurs. Je pense que c'est vraiment l'occasion de montrer qu'on veut tous faire quelque chose d'autre, de différent, avec l'ambition mais pas aveuglément et pas en faisant n'importe quoi. Ça c'est une promesse qu'on peut vous faire.

Je vous remercie de votre attention.

M. Karim Boukhris, Président : Voilà. La parole ne me semble plus être demandée, nous allons ainsi pouvoir passer au vote sur ce postulat.

Le postulat est refusé par 28 voix contre 7 (5 abstentions).

M. Karim Boukhris, Président : Nous arrivons ainsi à la fin de notre ordre du jour pour aujourd'hui.

Avant de clore cette séance, je veux tout de même vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année dans la mesure du possible et espère vous retrouver en pleine forme en 2021.

Séance levée à 22h40

Le président :
Karim Boukhris

La secrétaire :
Ilinka Guyot

La secrétaire-rédactrice :
Eliana Merola